SOMMAIRE

3 La Côte-d'Ivoire entre paix et guerre
Par Mathias-Eric OWONA NGUINI

OUVERTURE

5 Les jeux et enjeux de la puissance en Afrique centrale : une logique complexe
Par Mathias-Eric OWONA NGUINI

LE DOSSIER

7 Pétrostratégie et appels d'empire dans le golfe de Guinée
Par Wullson MVOMO ELA

12 Puissances régionales et recompositions internes en Afrique centrale
Par Etanislas NGODI

15 Le golfe de Guinée face aux convoitises
Par Côme Damien Georges AWOUMOU

21 Le leadership économique du Cameroun en zone CEMAC: obstacle ou atout à l'intégration régionale ?
Par François Colin NKOA

27 L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership?
Par Samuel-Jacques PRISO-ESSAWE

31 Le mécanisme multilatéral de la C.B.L.T. pour la résolution des conflits frontaliers et la sécurité dans le bassin du Lac Tchad
Par SAÏBOU ISSA

34 La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales
Par Joseph Vincent NTUDA EBODE

TENDANCES

38 Le parlement panafricain : une gestation classique ?
Par Côme Damien Georges AWOUMOU

39 Le retour de la Libye sur la scène diplomatique internationale. Quelles conséquences pour l'Afrique centrale?
Par Rose Gisèle NDO'O

BIBLIOGRAPHIE

40 Comprendre les causes de conflits africains Par JBO

41 La dynamique politique de l'Afrique centrale depuis la fin du mobutisme Par JON

42 Comprendre la dynamique des conflits forestiers au Cameroun : contexte socioculturel et cadre méthodologique Par JON

PRISME

44 Bref aperçu rétrospectif sur la coopération entre les pays riches et l'Afrique
Par Joseph OWONA NTSAMA

ENJEUX

Bulletin trimestriel

Récépissé n° 00015 / RDDJ / J06 / BASC
Publication de la Fondation Paul ANGO ELA
de géopolitique en Afrique centrale
Association régie par la Loi n° 90 / 053 du 19/12/1990
B.P. : 164 Yaoundé – CAMEROUN
Tél./ Fax : (237) 223.39.01, Tél.: (237) 222.31.49
E-mail : fpae@gcnet.cm
site:www.fpae.org

Directrice de la publication
Kalliopi ANGO ELA

Conseil scientifique
David ABOUEM à TCHOYI
Consultant Sénior, Ancien Ministre (Cameroun)
Dominique BANGOURA
Présidente de l'Observatoire Politique et Stratégique de l'Afrique (France)
Pierre DABEZIES
Professeur émérite, Université Paris I (France)
William ETEKI MBOUMOUA
Président de la Croix Rouge Camerounaise, Consultant Nations-Unies, Ancien SG OUA (Cameroun)
Maurice KAMTO
Doyen de la faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Yaoundé II (Cameroun)
Etienne NTSAMA
Consultant Sénior, Ancien Ministre (Cameroun)
Marc Louis ROPIVIA
CERGEP, Université Omar BONGO, Ancien Ministre (Gabon)

Rédacteur-en-chef
Mathias-Eric OWONA NGUINI

Comité scientifique
Stéphane AKOA, Politiste (Cameroun)
Patrice BIGOMBE LOGO, Politiste (Cameroun)
Jean-Lucien EWANGUE, Journaliste principal (Cameroun)
Séraphin-Magloire FOUDA, Economiste (Cameroun)
Olivier IYEBI MANDJEK, Géographe (Cameroun)
Narcisse MBARGA, Ingénieur des Eaux Forêts et chasse (Cameroun)
François-Hervé MOUDOUROU, Internationaliste (Cameroun)
Robert NANTCHOUANG, Economiste (Cameroun)
Joseph-Vincent NTUDA EBODE, Politologue (Cameroun)
Alain-Didier OLINGA, Juriste (Cameroun)
Joseph OWONA NTSAMA, Historien (Cameroun)
Jean-Bosco OYONO, Logisticien (Cameroun)
Guy ROSSANTANGA-RIGNAULT, Juriste (Gabon)
Joseph TONDA, Socio-Anthropologue (Gabon)

Abonnements
Adèle NGO MBOUA
Conception et réalisation maquette
Audrey FERRY
Ferdinand Destin MADOLA
Photographies
Stéphane AKOA et Audrey FERRY
Cartographie
Jean-Claude EDJO'O

Edité par
AMA

Avertissement
Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leurs auteurs. Ces articles ne peuvent être reproduits sans l'autorisation préalable de la FPAE.

La Côte-d'Ivoire entre paix et guerre[1]

Par
Mathias-Eric OWONA NGUINI
Socio-politiste, FPAE, UYII (CAMEROUN)

La crise politico-militaire poursuit son bout de chemin en Côte-d'Ivoire. En effet, le processus de paix ivoirien demeure bloqué. Les divergences politiques et stratégiques entre les acteurs et les opérateurs de la crise se poursuivent et contrecarrent toute évolution vers une paix durable. Les parties au conflit ne parviennent pas à un consensus sur les réformes politiques et juridiques adoptées dans le cadre des différents accords négociés au cours du processus de paix. Les événements d'Octobre et de Novembre 2004 sont venus accentuer les désaccords entre les différentes formations politiques et militaires, au risque de remettre en cause les différents points d'accord concernant le conflit. Le processus de paix s'est alors retrouvé fortement déstabilisé par les délais compromettant le respect des échéanciers quant à la mise en œuvre de la résolution du conflit ivoirien. La reprise des combats matérialisée par les bombardements aériens des « sukhoi »25 des Fanci sur 2 des principales villes contrôlées par les forces rebelles (4 novembre) et les frappes aériennes tuant 9 soldats du contingent français en Côte-d'Ivoire (6 novembre), montre la fragilisation du processus de paix et du dialogue politique. Ces nouveaux affrontements s'inscrivent dans une vague d'épisodes polémogènes et belligènes qui contribuent à retarder l'implication des mesures convenues et adoptées dans les différents accords de paix depuis le plan arrêté à l'issue de la Table Ronde de Marcoussis en janvier 2003. Les réformes politiques et juridiques préconisées par les accords de Marcoussis (janvier 2003) puis ceux d'Accra (juillet 2004) demeurent différées en raison du faible niveau de confiance mutuelle entre les protagonistes de la crise peu portés à favoriser une normalisation accélérée de la situation ivoirienne.

Des termes des négociations aux normes d'accord : les bases concrètes du processus de paix

La crise ivoirienne ouverte en septembre 2002 par un putsch manqué rapidement transformé en guerre civile interrégionale et interethnique, a donné lieu à des négociations concernant respectivement les volets militaires et politiques. La dimension militarostratégique et militaro-tactique du conflit a donné lieu à un accord de cessez-le-feu conclu le 17 octobre 2002, suivi en juillet 2003 d'une déclaration conjointe de cessation des hostilités signés par les forces loyales au pouvoir du président Gbagbo et les forces rebelles (MPCI, MPIGO, etc.). Ces mesures ont permis de juguler et de réguler la spirale conflictuelle enclenchée en septembre 2002.
La composante politique du conflit modelée par les revendications ou les contre-revendications concurrentes des protagonistes, donna lieu à des négociations ardues mais finalisées par la signature de l'accord de paix signé en janvier 2003 à Marcoussis. Les accords de Marcoussis entendaient construire et consolider un espace de dialogue politique impliquant les principaux partis politiques ivoiriens dont le FPI, le PDCI et le RDR, ainsi que les trois principaux mouvements rebelles (MPCI, MPIGO) et les FANCI. Le plan de paix de Marcoussis accorda une place déterminante à des réformes politiques et juridiques relatives à des thématiques ayant alimenté la crise ivoirienne. Au cœur des engagements adoptés dans le cadre de ce règlement de crise, on peut citer des réformes concernant la nationalité et les conditions des étrangers, l'éligibilité à la présidence de la République, le régime électoral, le régime foncier, le rôle des médias, les droits et les libertés humaines et le désarmement ou la démobilisation des forces combattantes.

La défiance réciproque des protagonistes comme facteur récurrent de crise

Le manque de volonté politique des protagonistes de la crise ivoirienne a pu être noté dès la formation du gouvernement de réconciliation nationale dirigé par M. Seydou Diarra dont la mission comportait la mise en œuvre des mesures de désarmement des forces combattantes non institutionnalisées et l'organisation de réformes politiques devant être conclues par la tenue d'élections libres et transparentes en octobre 2005. En dépit du soutien politico-diplomatique des Nations-Unies, de l'Union Africaine ou de la CEDEAO, les mesures convenues dans les négociations de paix de Marcoussis sont largement paralysées par la défiance mutuelle des opérateurs et acteurs du conflit. Le dialogue politique apparaît même largement bloqué après les nouveaux épisodes violents de novembre 2004 qui ont même impliqué les forces militaires françaises désignant un appui des casques bleus de l'ONUCI (Mission de maintien de la paix créée à cet effet par le conseil de sécurité en février 2004). Le déploiement d'un contingent international n'a pas facilité la mise en œuvre du processus de paix. Les opérations de désarmement – démobilisation – réinsertion (DDR) concernant près de 20000 combattants ou de rétablissement de la sécurité des populations ne s'en sont pas trouvées améliorées. C'est ce que l'on a pu voir à l'occasion d'épisodes critiques comme la sévère répression des manifestations pro-opposition par les forces gouvernementales de sécurité et des groupes d'autodéfense proches du pouvoir (en mars 2004) ou les combats entre factions rivales de la rébellion (en juin 2004). Même les Accords d'Accra

[1] A partir de la note d'analyse du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) 'La paix s'éloigne en Côte d'Ivoire' par Claudio GRAMIZZI, chargé de recherche, 10 novembre 2004, Bruxelles, Belgique.

III conclus en juillet 2004 n'ont pas amélioré l'efficacité de l'action de ce contingent international, ceci du fait principal des protagonistes du conflit caractérisés par une forte méfiance réciproque.

La tension politique et stratégique persistante : barrière à la paix

Le dialogue politique est paralysé par les divergences récurrentes entre les protagonistes au conflit ivoirien (camp présidentiel, camp de l'opposition politique et militaire). Le bilan des réformes politiques administratives, policières ou militaires convenues dans le cadre des échéanciers conventionnels fixés par le processus d'Accra III, demeure fragile. Les tâtonnements, atermoiements ou tergiversations des acteurs du conflit soulignent la difficulté de parvenir à une sortie de crise. Le président Gbagbo qui pilote le camp gouvernemental et loyaliste mène une stratégie mixte combinant dimensions coercitives-conflictuelles et dimensions coopératives-consensuelles, soufflant le chaud et le froid, dans les moments cruciaux (janvier-février 2003 ou octobre-novembre 2001). La stratégie politique au pouvoir ivoirien s'appuie sur la position institutionnelle forte du FPI (parti présidentiel majoritaire à l'Assemblée nationale) pour freiner la négociation législative et parlementaire autour des projets de réforme, sur les ressources offerts par le contrôle gouvernant des finances publiques, sur les capacités coercitives disponibles dans les FANCI et des milices patriotes. La classe politique d'opposition regroupée autour du PDCI d'Henri Konan Bédié ou du RDF d'Alassane Ouattara est peu présente dans l'arène institutionnelle et dispose des capacités d'influence ou de négociation limitée pour contribuer à la résolution constructive et curative de la crise. L'opposition politico-militaire représentée par les Forces nouvelles dirigée par Guillaume Soro s'est discréditée politiquement au fait de ses luttes factionnelles, de son jusqu'au-boutisme politique, de son manque de sérieux attesté par la multiplication de nombreux faits de criminalité et de banditisme ou des violations chroniques droits de l'Homme ainsi qu'à cause de l'esprit de prédation et de racket de ses chefs et combattants.■

Les jeux et enjeux de la puissance en Afrique centrale: une logique complexe

Par
Mathias-Eric OWONA NGUINI
Socio-politiste, FPAE, UYII (CAMEROUN)

La structuration de la puissance en Afrique centrale peut être évaluée et peut s'apprécier à partir de critères et de repères multiples. Une perspective attentive à la logique réaliste de la puissance insistera sur les dimensions politiques (capacités et projections des forces militaires et sécuritaires, rayonnement diplomatique et dynamique des politiques étrangères, doctrines et machines de politique régionale, appels d'empire et stratégies de puissance régionales, etc.) ou économiques (viabilité et fiabilité financières, vitalité commerciale, consistance d'une base d'intégration industrielle régionale, efficacité des politiques de coopération ou d'intégration, pétrostratégies internes ou externes).

L'Afrique centrale est un espace géopolitique et géostratégique où la configuration de la balance de puissance tient compte des visées hégémoniques d'acteurs étatiques ou proétatiques tant internes qu'externes. En effet, l'étalement et l'étirement géographico-physique de cette région située en position médiane au sein de l'Afrique, en font une aire de rencontres entre la mer (le golfe de Guinée et l'Atlantique centre-oriental) et la terre (les terres continentales) et les espaces lacustres oscillant entre zones équatoriales et zones sahéliennes. Alors que les unités étatiques internes veulent être des moteurs régionaux de puissance, elles doivent faire face aux convoitises de grandes puissances extra-africaines (Etats-Unis ou pays de l'Union Européenne et même Chine) et de puissances régionales africaines immédiatement voisines ou proches (Nigeria, Libye, Afrique du Sud, Ouganda).

Les perspectives stratégiques développées par les formations étatiques situées dans le champ régional de forces soumis à des logiques de relâchement territorial et spatial, sont compliquées par les projections de puissances extra-africaines ou de celles des puissances régionales africaines.

Les démarches de puissance des formations étatiques sous-régionales dont certaines balancent entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest (Cameroun, Tchad) ou l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Est (RDC) ou l'Afrique centrale et l'Afrique Australe (Angola, RDC), sont perturbées par des pétrostratégies externes comme celle des Etats-Unis, pouvant favoriser des stratégies d'appels d'empire peu propices à l'autonomisation collective et coopérative de la gouvernance pétrolière dans le golfe de Guinée et son prolongement continental tchadien (Mvomo Ela). L'existence de contraintes liées à l'intervention d'hégémons extérieurs et souvent extra-africains, ne saurait occulter les visées hégémoniques déployées géopolitiquement ou géostratégiquement par les formations étatiques internes à l'Afrique centrale ou qui se situent dans son voisinage (dans le golfe de Guinée, dans le Bassin du Lac Tchad ou dans l'espace des Grands Lacs) [Ngodi].

Les formations enclavées – continentales ou littorales – maritimes de l'Afrique centrale donnent lieu à des convoitises qui ne se limitent pas aux prétentions de puissance des sociétés étatiques ressortissant de cet espace géopolitique ou le bordant, comme on peut le voir pour les Etats situés entre l'Afrique Occidentale et l'Afrique centrale, à l'instar du Cameroun, au Tchad et au Nigeria, tous concernés par les positionnements internes ou externes dans le golfe de Guinée [Awoumou].
Si les puissances extra-africaines ont des démarches de leadership économique, il en va aussi des puissances sous-régionales confirmées ou affirmées, comme c'est le cas pour le Cameroun en Afrique centrale CEMAC, ce pays disposant d'un capital spatial doté d'un fort avantage comparatif au regard de celui des autres membres de cette aire d'intégration [Nkoa].
Toutefois, pour être efficaces, les menées de puissance des Etats sous-régionaux ne devraient pas susciter des querelles de leadership entravant les avancées de l'intégration dans l'Afrique centrale CEMAC [Priso]. Afin de modérer les querelles de leadership entre les Etats d'Afrique centrale ou entre ceux-ci et leurs voisins immédiats, il convient de créer des instruments diplomatiques ou stratégiques résolvant les conflits frontaliers et tempérant les visées de puissance de ces Etats, comme on le voit avec le mécanisme multilatéral de la Commission des Etats riverains du Bassin du Lac Tchad (CBLT) impliquant tant le Cameroun et le Tchad (pays d'Afrique centrale) que le Niger et le Nigeria (pays d'Afrique occidentale) [Saïbou Issa]. Les deux pays d'Afrique centrale qui se situent aux bordures de l'Afrique occidentale dans la CBLT comme espace lacustre de coopération, se retrouvent aussi au cœur des stratégies de puissance des pays d'Afrique centrale orientés vers le golfe de Guinée : il s'agit du Cameroun et du Tchad, couple septentrional opposé au Gabon et au Congo comme couple méridional, dans la reconfiguration stratégique des alliances au sein de l'Afrique centrale CEMAC où la pertinence de ces alliances se mesure à leur capacité d'intégrer les électrons libres de cette aire d'intégration que sont la Guinée Equatoriale et la RCA [Ntuda Ebodé].

Au total, la configuration de la puissance en Afrique centrale est complexe, travaillée par des vecteurs et facteurs autant externes qu'internes, dans une aire régionale médiane exposée à l'écartèlement entre l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe, et dont les richesses attirent aussi les grandes puissances extra-africaines (Etats-Unis, Allemagne, Grande-Bretagne, France, Canada, Chine, Russie, Brésil…).■

Octobre 2004: Publication d'ENJEUX n°21 Dossier consacré aux « Espaces du religieux et croyances » en Afrique centrale.

Novembre 2004: Publication de Conjoncturis n°07, notes de conjonctures géopolitiques et de prospective «Horizons pour un septennat de grandes ambitions».

27 Novembre 2004: Journée portes-ouvertes au siège de la FPAE. Débats, présentation des nouveaux ouvrages du Centre de Documentation et des publications de la FPAE.

Janvier 2005: Publication d'ENJEUX n°22, dossier consacré à « Puissances, multilatéralismes et intégration régionale » en Afrique centrale.

18 Janvier 2005: Café de géopolitique au CCF de Yaoundé sur « le Cameroun et le Gabon dans la CEMAC : logique de puissance et complémentarité » avec Côme Damien Georges Awoumou.

1er Février 2005: Coordination scientifique de la table ronde organisée par le Lions club Padouk au Hilton Hôtel de Yaoundé : « Sos Tsunami » avec MM. Nyobe, Zogning, Owona Nguini.

2 Février 2005: Coorganisation avec le CERAD et les presses de l'UCAC de la table-ronde dédicace «le retournement de l'Etat forestier. L'endroit et l'envers des processus de gestion forestière au Cameroun», édité par Patrice Bigombe Logo, Presses de l'UCAC, 2004.

8 Mars 2005: Café de géopolitique au CCF de Yaoundé de 17h30 à 19h30 sur «l'intégration régionale par le droit en Afrique centrale : réalités et limites» avec Fred Ebongue, juriste FPAE.

Mars 2005: Publication de Conjoncturis n°8, notes de conjonctures géopolitiques et de prospective.

Avril 2005: Publication d'ENJEUX n°23, dossier consacré à « Sécurité et insécurité alimentaire » en Afrique centrale.

Pétrostratégie et appels d'empire dans le golfe de Guinée

Par
Wullson MVOMO ELA
Historien des Relations Internationales
IRIC/UYII (CAMEROUN)

Selon des estimations récentes, le pétrole représente à lui tout seul 40% de la production mondiale d'énergie, et un chiffre d'affaires d'environ 2000 milliards d'euros[1] . Cette forte dépendance à l'égard de l'or noir ne semble pas devoir diminuer à moyen terme. Au regard des tendances actuelles en effet, les importations d'énergie devraient s'élever à 70% des besoins, et à 90% pour le pétrole[2]. Par son importance dans la sécurité économique et militaire, le pétrole est un vecteur d'enjeux à la fois économiques, financiers et géostratégiques, ainsi qu'un facteur puissant de convoitises. Avec 66% des réserves prouvées du monde, le Moyen-Orient est incontestablement le pôle majeur de l'industrie pétrolière mondiale.
Mais l'instabilité croissante de ce « foyer perturbateur » explique pour une bonne part l'objectif partagé de la communauté internationale de sécuriser les autres régions pétrolières. Après l'Asie centrale, le golfe de Guinée, et ses problèmes de sécurité exacerbés par l'enjeu pétrolier et l'économie de rente induite et qui sont autant d'appels d'empire, se trouve au centre des manœuvres des puissances. Avec pour résultat, la reconfiguration géostratégique de la sous-région au profit des intérêts américains[3]. Le golfe de Guinée est-il en train de devenir une nouvelle « province pétrolière » des Etats-Unis ? Ne faut-il pas craindre que le choc et l'enchevêtrement inévitables des intérêts des puissances, conjugués aux enjeux purement africains, ne transforment la sous-région, cet « arc de crises » allant de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale, en un nouveau «Grand Jeu» entre l'hyperpuissance mondiale et les puissances rivales, facteur aggravant de conflictualité ?
Ce questionnement trouve sa pertinence dans le paradigme « pétrole comme facteur de désordre mondial », tel qu'il ressort des relations internationales stratégiques, tout au moins depuis 1945[4].

Pour mieux y répondre, disons tout d'abord un mot sur les ressources pétrolières et les problèmes de sécurité qui font du golfe de Guinée un « espace-enjeu ».

Le golfe de Guinée : un «espace-enjeu»

Le golfe de Guinée : un «espace-enjeu»

Par l'abondance de ses ressources pétrolières et les problèmes de sécurité, et tout particulièrement les risques politiques de la rente pétrolière, le golfe de Guinée constitue un « espace-enjeu » dans la « géopolitique des périls » du monde aujourd'hui.

Une « éponge à pétrole »

Les réserves africaines sont estimées à environ 80 milliards de barils (soit 8% des ressources mondiales), dont environ 24 pour le seul golfe de Guinée. Dans sa prospective de croissance pétrolière rapportée par Vincent Ntuda Ebodé, le Cambridge Energy Research Associates souligne la supériorité du potentiel de ladite sous-région par rapport aux bassins de la Russie et de la mer Caspienne. Ainsi, « sur les 8 milliards de barils de réserve découverts au monde en 2001, 7 milliards se trouvaient dans le golfe de Guinée»[5] . D'après des prévisions récentes, la production du golfe de Guinée pourrait connaître un véritable boom d'ici à 2020. La production de la Guinée équatoriale passerait à 750000 barils/jour, celle de l'Angola à 3,3 millions, et celle du Nigeria à 4,4 millions[6].
D'une manière générale, l'Afrique sub-saharienne, dans son ensemble, avec une production actuelle de plus de 4millions de barils/jour, dont l'essentiel provient du Golfe de Guinée, affiche une capacité de production égale à celle de l'Iran, du Mexique et du Venezuela réunis, soit 6% des extractions mondiales. Sans compter qu'en dix ans, cette production aura augmenté de 36% contre 16% pour les autres continents[7] !
En plus de ce potentiel énorme, le pétrole du Golfe de guinée, comme celui de l'Afrique noire en général, présente des avantages qui le soumettent aux convoitises et aux rivalités des principales puissances consommatrices. D'abord, sa faible teneur en souffre, gage de qualité, en fait un produit très demandé par les firmes occidentales en général et américaines en particulier. Ensuite, d'origine maritime, pour l'essentiel, ce pétrole offshore se trouve « à l'abri des troubles sociaux et politiques », comme le souligne Robert Murphy, conseiller du Département d'Etat pour l'Afrique[8]. Enfin, l'accessibilité directe et facile, des conditions fiscales et contractuelles favorables, font du golfe de Guinée une «zone privilégiée» dans la pétrostratégie mondiale actuelle. Mais ces conditions favorables peuvent à terme se détériorer du fait de la montée de l'insécurité.

La montée de l'insécurité

La montée de l'insécurité dans le golfe de Guinée est due, entre autres, à trois facteurs majeurs. D'abord, par sa position au fond du bassin géopolitique de l'Atlantique centre-oriental, le golfe de Guinée est l'une des «portes d'entrée de l'Afrique» et est en passe de devenir (par le Nigeria, notamment) l'un des relais les plus importants du trafic international de la drogue en pro-

---

1 J.-M. Chevalier, « Le pétrole dans l'économie mondiale », *Questions Internationales* , n° 2, juillet-août 2003, p. 19.
2 Idem.
3 V. Ntuda Ebodé, « Les enjeux pétroliers dans le Golfe de Guinée », *Diplomatie*, n° 7, février-mars 2004, pp.44-47.
4 Voir : Hervé L'Huillier, « Pétrole et relations internationales depuis 1945 », *Questions Internationales*, op.cit. pp. 6-18
5 V. Ntuda Ebodé, Idem, p.44.
6 P. Bernath, « Le pétrole africain dans la ligne de mire des Etats-Unis », *Ecofinance*, n°48, octobre 2004, p.4.
7 Idem
8 Ibid.

venance de l'Asie Centrale-Moyen-Orient et de l'Amérique latine, et à destination de l'Occident (Europe occidentale et Amérique du Nord). «Carrefour des civilisations africaines», le golfe de Guinée est susceptible de devenir, toujours à l'exemple de ce qui se passe au Nigéria, l'un des grands théâtres du prosélytisme fondamentalo-islamiste, avec les risques de terrorisme que cela comporte. Ensuite, bordé en ses marches septentrionale et australe par des Terrae incognitae ou «zones grises»[9] que constituent les conflictualités entremêlées de l'Afrique de l'Ouest (Libéria, Sierra-Léone, Côte-d'Ivoire) et des Grands Lacs (République Démocratique du Congo, Burundi, Rwanda, notamment…), le golfe de Guinée semble en sursis précaire. Enfin, il faut naturellement relever les risques politiques de l'économie de rente dans la sous-région.
Pour l'essentiel, il s'agit de la distorsion profonde qui apparaît entre les recettes et le taux de croissance d'une part, et les indicateurs socio-économiques d'autre part. La Guinée équatoriale bat les records de la sous-région avec des recettes de plus de 13000 dollars par habitant, ainsi que ceux de la croissance avec un taux moyen de 30% de 1994 à 2003, soit dix fois plus qu'à la décennie 1983-1993.
Si le développement humain ne suit pas à la même vitesse, l'on pourrait assister à l'aggravation des inégalités et des risques d'instabilité, avec en plus les risques de la détérioration du secteur agricole, de détournements, de la corruption, de gaspillage…Faut-il déjà y voir les symptômes de la « maladie hollandaise » (la Dutch Desease)[10] ?
En tout état de cause, la question de la gestion du « pactole » pétrolier est depuis longtemps posée au Nigéria. Récemment, le premier producteur africain a annoncé une augmentation de 23% des tarifs d'essence à la pompe, provoquant une grève générale (annoncée par les syndicats pour le 16 novembre dernier), et aggravant l'hostilité envers les compagnies pétrolières, «désormais considérés comme l'ennemi du peuple»[11] . Ajoutées à la détérioration de l'environnement, les questions «éthico-pétrolières» sont à l'origine de la radicalisation de la résistance civile regroupée au sein des mouvements, tel le MOSOP (Movement for Survival of Ogoni People), qui n'hésitent pas à recourir, le cas échéant, à la violence par des actes de sabotage et des prises d'otages…Ces situations internes et la multiplication des conflits frontaliers dans les régions pétrolifères (Cameroun-Nigéria à propos de Bakassi, Guinée équatoriale-Gabon à propos de l'île de Mbagne, …) peuvent servir de mèche, à la « bombe à retardement » que le golfe de Guinée pourrait devenir, si l'on n'y prenait garde !
Ces différents enjeux, de sécurité, de géostratégie, de démocratie et de développement, qui s'expliquent pour la plupart par la faiblesse de l'Etat et l'absence dans la sous-région d'une structure forte pour la défense des intérêts des Etats et des peuples, constituent autant d' « appels d'empire » favorables à la logique impériale américaine. Au point que le golfe de Guinée apparaît de plus en plus, aux yeux des observateurs des relations internationales et stratégiques, comme le quatrième pilier de la politique d'énergie et de sécurité des Etats-Unis à travers le monde, après le Moyen-Orient, l'Asie centrale, les Amériques. Bref, comme une «nouvelle province pétrolière» des Etats-Unis !

Une nouvelle «province pétrolière» des Etats-Unis ?

Une nouvelle « province pétrolière » des Etats-Unis ?

Pour Lorenzo Bellamy, le directeur de Chevron Texaco en Angola, le pétrole constitue le « moteur premier » des intérêts américains dans le golfe de Guinée[12]. Ceux-ci s'inscrivent-ils dans une logique de conjoncture ou au contraire dans une logique de longue durée ? «Nous sommes ici pour rester», répond Colin Powell[13] ! Cette déclaration de l'ancien secrétaire d'Etat, à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle ambassade américaine à Luanda en septembre 2002, indique de façon claire la volonté de la puissance dominante de placer le golfe de Guinée sous un imperium de longue durée, pour des besoins pétroliers.

Le golfe de Guinée dans la stratégie impériale des Etats-Unis

Selon le National Intelligence Council américain, les Etats-Unis pourraient importer en 2005 25 % de leurs besoins d'Afrique subsaharienne, au lieu de 16% actuellement. Prospective d'approvisionnement envisagée au départ pour l'horizon 2015-2020. Cette anticipation viendrait répondre à la nécessité de réduire les sources d'approvisionnement, et du coup la dépendance en général du « foyer perturbateur » qu'est le Moyen-Orient, et en particulier de l'Arabie Saoudite, liée aux Etats-Unis par le pacte du Quincy de 1945, devenue peu fiable depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001. La production du golfe de Guinée ainsi stimulée permettrait, au même titre que celles de la Russie, de la Caspienne, et des Etats du continent américain (Canada, Venezuela, Mexique), de réduire le poids de l'OPEP sur le marché (à l'exception du Nigéria, les pays de l'Afrique subsaharienne en général, et du golfe de Guinée en particulier n'appartiennent pas à l'Organisation des pays exportateurs de pétrole). Au-delà des aspects purement économiques et financiers, ce «remodelage» discret mais méthodique de la carte des approvisionnements pétroliers répond à une préoccupation de puissance et de sécurité. Dans la Quadrenal Defense Review (QDR) de septembre 2001, le Pentagone présente le pétrole comme un enjeu stratégique pour les Etats-Unis. Et la sécurité des sources d'approvisionnement, dont l'instabilité est aujourd'hui aggravée par les nouvelles menaces, est un impératif pour les forces armées américaines. « Toutes les régions désignées comme source potentielle de pétrole sont instables ou entretiennent de forts sentiments anti-américains, quand ce

---

9 Le concept de Terrae incognitae ou de « zones grises » a été élaboré pour désigner « des zones- et des populations-exclues du réseau mondial de l'autorité politique, de l'économie d'échange, de l'information et qui se structurent selon leurs propres lois, atteignant un haut degré d'autonomie et d'opacité … »
10 Samir Gharbi, « Où va le pactole ? », *JA/L'INTELLIGENT*, N° 2287, du 7 au 13 Novembre 2004, pp. 100-101.
11 Idem.
12 Ecofinance, n° 33, p.47.
13 Cité Idem

n'est pas les deux (…) Une politique énergétique visant à permettre aux Etats-Unis d'accéder à des réserves de pétrole situées dans des régions à l'instabilité chronique n'est réaliste que dans la mesure où les Etats-Unis sont capables de projeter leur puissance militaire dans ces régions[14] » .
Cette préoccupation à la fois énergétique et stratégique ressort de la combinaison des initiatives économiques, diplomatiques et militaires que multiplient les Etats-Unis dans le golfe de Guinée ces dernières années.

Les dispositifs économiques, diplomatiques et militaires

Au plan économique, en plus des «facilités» d'exportation offertes dans le cadre de l'African Groth Opportunity Act (AGOA), les Etats-Unis, à travers leurs Majors : Chevron Texaco, Amoco, Grynberg Petroleum, Exxon Mobil et grâce à leur capacité financière et technologique se taillent la part du lion de la production pétrolière dans le golfe de Guinée. La tentative de coup d'Etat en juillet 2003 à Sao-Tomé et Principe, petit Etat riche en réserves de pétrole associé au Nigéria, semble avoir précipité l'intervention de Washington, notamment dans cet archipel. Quelques mois plus tard, en effet, des compagnies pour la plupart américaines ont offert plus de 500 millions de dollars pour l'obtention des droits d'exploration dans les eaux profondes du golfe de Guinée, que partagent le Nigeria, la Guinée équatoriale et Sao-Tomé et Principe : le double de la somme escomptée par les trois pays[15] !
Depuis 2002, les Etats-Unis mènent une offensive diplomatique dans la sous-région. La réouverture de l'ambassade américaine de Luanda en Angola, les visites de l'ancien secrétaire d'Etat Colin Powell en 2002 en Angola et au Gabon ; de son adjoint en Angola, au Nigéria, au Gabon et à Sao-Tomé et Principe ; et surtout, la réception par le président George W. Bush en personne, des présidents Paul Biya du Cameroun, José Eduardo Santos d'Angola et Theodoro Obiang Nguema de Guinée équatoriale, témoignent de l'importance prise par le golfe de Guinée sur l'échiquier américain.

Les visites de militaires de haut rang, notamment celles du général Carlton Fulford à Sao-Tomé et Principe en 2002 et du général Charles F. Wald au Nigéria, en Angola, au Gabon et à Sao-Tomé et principe en mars 2004, le programme de formation des forces équato-guinéennes dans le cadre de l'African Crisis Response Initiative (ACRI)[16], l'ouverture au Nigéria, Anchor State (Etat-pivot) de la politique de sécurité des Etats-Unis en Afrique de l'Ouest, d'un centre de formation militaire du Joint Combined Arms Training System (JCATS) , le 23 novembre à Abuja au Nigéria, l'organisation au Cameroun en mai 2004 d'une session de l'African Center for Strategic Studies (ACSS), la supervision militaire de la sous-région par le commandement européen de l'armée américaine (USEUCOM), sont significatifs de la volonté des Etats-Unis de prendre position dans le golfe de Guinée et d'y «établir un mandat régional»[17] .
En effet, au-delà du golfe de Guinée, centre du bassin géopolitique de l'Atlantique orientale et « verrou » de la géostratégie historique du MittleAfrika allemand, la politique d'énergie et de sécurité des Etats-Unis semble devoir embrasser toute l' « Afrique médiane» pour le contrôle des hydrocarbures et la lutte contre le terrorisme. A ce propos, deux voies stratégiques traduisent cette orientation de la pensée militaire américaine: l'oléoduc Tchad-Cameroun à l'Ouest, et l'oléoduc Higleig-Port-Soudan à l'Est, dans la perspective d'une liaison stratégique Tchad-Soudan. Rien d'étonnant donc que le Congrès et l'administration Bush aient déclaré le golfe de Guinée région d' «intérêt vital» pour les Etats-Unis !

Un nouveau théâtre pour le «Grand Jeu» ?

Comme on peut le constater, la politique des Etats-Unis dans le golfe de Guinée s'inscrit dans une logique d'hégémonie globale. Elle est appelée, de ce fait, à heurter de front les intérêts et des anciens colonisateurs et de certaines puissances émergentes du Sud.

Un nouveau théâtre pour le « Grand Jeu » ?

Comme nous le montrons depuis le début de ce propos, le golfe de Guinée n'est pas une terra incognita, au double plan de l'histoire et de la géostratégie ! Les Etats-Unis sont en effet en train d'intervenir dans une zone longtemps considérée comme soumise à l'influence de la France, aujourd'hui convoitée par de nouveaux acteurs. N' y a-t-il donc pas de risques que les rapports de puissance ne se transforment en rapports de force, et que l'enchevêtrement des enjeux des acteurs internationaux et sous-régionaux et locaux ne devienne un facteur tout au moins aggravant de conflits ?

Le recul de la France

Situé à la charnière de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le golfe de Guinée est généralement considéré, à travers l'importance traditionnelle des firmes françaises, notamment Elf et Total , comme une zone d'influence de la France. Sur les huit pays de la sous-région formant la Commission du Golfe de Guinée, à l'exception du Nigéria, de l'Angola, et de la Guinée équatoriale, cinq sont d'anciennes colonies et assimilées de la France. En 1969, la France a même dû intervenir, par le soutien apporté à la sécession ibô, dans la guerre civile nigériane, à la fois pour la protection de son «pré carré » prétendument menacé par le géant nigérian, mais en réalité pour ses intérêts pétroliers. Pendant environ une trentaine d'années, la vie des pays de la sous-région a été marquée par l'emprise de Elf, véritable «Etat dans l'Etat ». En cédant, au début des années 1990, à la pression néo-libérale des Institutions de Bretton- Woods, Fonds monétaire international (FMI) et Banque Mondiale, en procédant unilatéralement à la dévaluation du «Franc CFA», l'un des instruments de sa

[14] Michael Klare, « Les vrais desseins de M. George W. Bush », *Le Monde Diplomatique*, n° 67, p. 13.
[15] Pierre Abramovici, « Activisme militaire de Washington en Afrique », *Le Monde Diplomatique*, juillet 2004, pp. 14-15.
[16] Depuis le printemps 2002, le Pentagone a «réorganisé l'ACRI en ACOTA (African Contengency Operations Training), à la fois pour le «maintien de la paix et l'aide humanitaire» et la formation à l'environnement «hostile». Cette formation comprend entre autres, la dotation en matériel offensif standardisé (fusils d'assut, mitralleuse, mortiers, etc...
[17] Idem.

politique de puissance en Afrique occidentale et centrale, et par sa politique de désengagement politique et militaire inaugurée par le gouvernement socialiste de Lionel Jospin à partir de 1997, la France a largement contribué elle-même au recul de son influence dans le golfe de Guinée.
Le relâchement de la solidarité patrimoniale, socle idéologique et politique du «pré carré» de la France en Afrique,- la «Françafrique» -, notamment à travers la mise en cause par la justice française, des chefs d'Etat de la sous-région, Omar Bongo Odimba du Gabon dans l' « Affaire Elf», Dénis Sassou Ngesso du Congo- Brazzaville dans l'«Affaire du Beach», Eduardo Dos Santos d'Angola dans l'«Affaire Falcone», témoigne de ce recul. D'une manière plus importante, la crise ivoirienne, en regard de ses derniers développements, apparaît, par certains de ses aspects,- la présence et l'intervention militaires françaises, notamment -, comme une crise néo-coloniale, ouverte à la mort du président Houphouët-Boigny, dans un pays longtemps considéré comme la vitrine de la colonisation française en Afrique Noire. Dans cette optique, l'intervention de la France à travers l'Opération Licorne, avec ou sans mandat de l'ONU, traduirait d'une certaine manière, outre l'échec de la politique de «renforcement des capacités africaines de maintien de la paix » (RECAMP), toute la détermination de l'ancienne puissance coloniale à protéger ses intérêts ainsi qu'à marquer son «territoire», dans une situation de concurrence intense et asymétrique.

Mais en ce cas précisément, la question est de savoir si, dans le contexte actuel de globalité hégémonique, la France a les moyens de tenir sa zone d'influence historique hors d'atteinte des Etats-Unis et des puissances émergentes d'Asie, d'Amérique latine et même d'Afrique !

Les nouveaux acteurs

Cette concurrence américaine ne semble pas ménager les intérêts des puissances amies, tels l'Angleterre, à travers Shell, dont elle partage le contrôle avec les Pays-Bas ; le Canada, à travers Heritage Oil Corporation, EnCana ; et le Japon représenté par la Japan National Oil Company. La mise à l'index de la Grande-Bretagne et de l'Espagne dans le coup d'Etat avorté de mars dernier en Guinée équatoriale, nouvel Eldorado pétrolier largement occupé par les Américains, témoigne de la détermination des différents acteurs dans ce qui a tous les contours d'une crise pétrolière et néo-impériale. L'implication établie de l'opposant équatoguinéen Severo Moto, de mercenaires dirigés par le Britannique Simon Mann, de quelques figures de la City (L'Homme d'affaires libano-britannique, Elie Khalil, ami de Severo Moto) et de l'Establishment (Peter Mandelson, proche de Tony Blair, Mark Thatcher, fils de l'ancien Premier ministre Margaret Thatcher…) montre que ce putsch avait «l'intention, à peine déguisée, de prendre le contrôle des richesses pétrolières de ce petit Etat» du golfe de Guinée[18] . La crainte d'un «Grand Jeu» n'est donc pas une simple vue d'esprit. D'autant que la politique américaine dans cette sous-région contrarie, en plus des intérêts des anciennes puissances coloniales, les ambitions des puissances émergentes, tels la Malaisie, la Chine, le Brésil, l'Inde…
Pour ne parler que de la percée de la Malaisie et de la Chine, elle apparaît comme la plus significative. Par l'impulsion de son ancien Premier ministre Mohamad Mahathir, la Malaisie à travers son entreprise phare, Petronas, entend jouer un rôle de premier plan sur le marché africain de l'énergie . «L'Afrique est au cœur de notre développement et nous comptons y renforcer notre position», affirme Hashim Wahir, responsable du département Développement et allocation des ressources de la multinationale. Grâce à la mise en service du Pipeline Tchad-Cameroun, l'emblème de sa présence dans le golfe de Guinée, celle-ci devait réaliser 20% de son chiffre d'affaires en Afrique[19]. Et pour avoir une idée d'ensemble de la pénétration malaisienne en Afrique, il faut savoir que les échanges commerciaux entre la Malaisie et le continent ont quadruplé en une décennie, passant de 420 millions de dollars en 1993, à 1,8 milliard de dollars en 2003[20].
La Chine est présente en Afrique, et particulièrement dans les pays du golfe de Guinée (le Gabon, notamment) depuis un peu plus de deux ans, à la recherche de partenaires pour ses principaux groupes pétroliers, la China National Petroleum Corporation (CNPC) et la China Petrochemical Corp.(Sinopec). L'objectif étant de s'assurer une importation annuelle de 50 millions de tonnes de brut[21]. Mais les ambitions africaines de la Chine ne s'arrêtent pas à la recherche des hydrocarbures. Leur ampleur et leur rapidité peuvent se mesurer à travers l'entrée en force des Chinois dans les secteurs du commerce et des services de tous les pays du golfe de Guinée et la visite récente du président Hu Jin Tao, au Gabon en début 2004. A la fin du mois d'août dernier, une entreprise chinoise, la China Road and Bridge Corporation (CRBC), a remporté un marché pour la réfection de 13 km de routes à Douala et ses environs, au Cameroun. La charge symbolique de cette victoire ne se trouve pas dans l'importance du marché, mais dans le fait que celle-ci a été acquise au détriment d'entreprises européennes, acteurs traditionnels de l'économie camerounaise : le consortium français SOGEA/SATOM/RAZEL, et le constructeur néerlandais Koop. Grâce à une soumission de 30% moins onéreuse ! D'où ces propos d'un opérateur européen installé en Afrique: «Les Chinois sont plus redoutables que les criquets(…) Ils sont en train de prendre la place des Européens en Afrique»[22]!
Au regard de son poids militaire et économique (deuxième consommateur mondial de pétrole), la montée en puissance de la Chine dans le golfe de Guinée ne laisse d'inquiéter les Occidentaux.
Pour autant, et au-delà des aperceptions développées ici, la logique d'une «malédiction pétrolière» est une représentation et procède, de ce fait,

[18] F. Kpatindé, « Guinée équatoriale. Les putschistes de Malabo ont bénéficié de soutiens extérieurs. Londres et Madrid à l'index », *JA/L'INTELLIGENT*, n°2291, du 5 au 11 décembre 2004, p. 37
[19] *Ecofinance*, n° 48, octobre 2004, p.80.
[20] Idem
[21] Ibid, p.77
[22] *Ecofinance*, n° 48, octobre 2004, pp. 76-77.

plus d'une vision subjective que d'une analyse fondée sur la sociologie et la stratégie. La proposition d'une politique et d'une diplomatie « préventives » préconisant la « collégialité » citoyenne et la coopération dans une « logique de gouvernance collective » de l'or noir et d'intégration dans le golfe de Guinée,- et pourquoi pas en Afrique centrale ?-, n'est donc pas sans intérêt !

Propositions pour une «logique de gouvernance collective»

Pour répudier l'idée d'un déterminisme de la « malédiction pétrolière », et donc d'une conflictualité sans rémission, nous voulons montrer par quelques exemples que par une gestion collégiale et coopérative le pétrole peut devenir un facteur de développement et d'intégration sous-régionale.

Le « modèle tchadien » de gestion collégiale

L'expérience aura montré en effet que « pour la plupart des Etats producteurs, l'exploitation du pétrole se traduit par le développement d'une économie de rente. Cette déstructuration du système économique se répercutant sur le système politique, le pétrole se transforme en facteur de déstabilisation politique et sociale. Dans les cas extrêmes, des pays peuvent sombrer dans des guerres civiles dont les ressorts sont directement pétroliers. Mais il n'y a évidemment pas de fatalité : c'est la manière dont la rente pétrolière est gérée qui détermine les évolutions politiques du pays»[23] . De ce point de vue, le « modèle tchadien » d'une gestion collégiale des revenus pétroliers peut être un exemple à suivre pour tous les pays du golfe de Guinée. Sans avoir à nous y étendre, il faut savoir qu'avec l'assistance de la Banque Mondiale (à travers deux projets : le Projet de renforcement de capacités de gestion du secteur pétrolier et le Projet de gestion économique à l'ère du pétrole), le Tchad a mis sur pied (loi 001/PR/99 du 11 janvier 1999) un Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP). Cette structure indépendante comprend un magistrat, deux députés, le directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique centrale, le directeur du Trésor, un représentant de l'association des Droits de l'Homme, un représentant des ONG locales, un représentant des syndicats, et représentant des confessions religieuses. Elle affecte 80 % des revenus directs déposés dans des comptes spéciaux aux secteurs prioritaires : Education, Santé, Infrastructures, Développement rural, Environnement et Ressources en Eau ; 15% aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat ; et 5% aux collectivités décentralisées de la région productrice de pétrole[24]. «Le modèle tchadien est-il transposable?» Et aussi efficace qu'on le prétend ? Le mérite de cette approche est qu'elle constitue, indépendamment de ses résultats dans le court terme, une initiation à la «bonne gouvernance», à la gestion citoyenne des affaires publiques. Sa réussite reste donc tributaire de la volonté politique des Etats et de l'adhésion des peuples concernés.

Le pétrole comme objet et facteur de coopération internationale

Propositions pour une «logique de gouvernance collective»

A propos de l'exploitation pétrolière et de ses revenus, l'autre question importante est de savoir si le pétrole est fatalement un facteur de «désordre» : ne peut-il pas être envisagé ici comme un facteur de coopération ? Coopération entre pays producteurs pour une exploitation commune des gisements transfrontalières, comme c'est déjà le cas entre le Nigéria et Sao Tomé et Principe (60% des revenus pour le premier, et 40% pour le second), avec des réajustements selon les cas. Coopération entre puissances consommatrices, à l'exemple du «nouveau partenariat énergétique» mis sur pied entre les Etats-Unis et la Russie dans l'aire de la Caspienne, à l'issue de la rencontre Bush-Poutine du 24 mai 2002 à Moscou. Aux premiers ce «front américano-russe» apporte le double bénéfice d'un approvisionnement stable et de la réduction de la dépendance vis-à-vis de l'Arabie Saoudite, et de l'importance de l'OPEP. Et à la seconde, même si cette redistribution des cartes ne lui est pas favorable dans le long terme (le retour de l'Irak reste «l'inconnue» de cette équation), il assure les conditions de sa montée en puissance dans la géopolitique du pétrole en cours de construction (de 7,4 millions de barils par jour, la production russe devrait atteindre 8,6 millions de barils par jour en 2010 ; quant aux exportations, elles ont augmenté de 24% sur les sept premiers mois de 2002 par rapport à la même période de 2001…).

Ces exemples, auxquels l'on peut ajouter la question de l'eau dans le conflit israélo-arabe[25], montrent que la géostratégie des ressources en général, et le pétrole en particulier, peuvent et doivent devenir un champ ouvert à la coopération, et échapper à la «fatalité» de la guerre ! Et dans le cas de la sous-région qui nous préoccupe, pourquoi ne pas objectiver le pétrole comme un facteur, un outil d'une intégration politique et économique et du golfe de Guinée (la Commission du Golfe de Guinée), et de l'Afrique centrale (la Communauté économique et monétaire des Etats de l'Afrique centrale: CEMAC)

En conclusion de ce qui précède, la prise de position des Etats-Unis dans le golfe de Guinée constitue «un pas» supplémentaire vers «l'Empire[26]». Dans un contexte de rivalité accrue qui signale le retour de l'Afrique Noire à la géopolitique, et dans un périmètre aussi réduit, il convient de privilégier «la logique de gouvernance collective», par rapport à celle de la domination et de la confrontation, véritable «surgénérateur» de conflictualité et d'insécurité. Pour que le pétrole reprenne, dans un continent qui en a le plus besoin, toute sa valeur symbolique ainsi que toutes ses virtualités de développement, et cesse d'être vu simplement comme une «malédiction» et devienne un facteur de coopération, d'intégration et d'ordre dans les relations internationales et stratégiques.■

---

23 P. Copinschi, «Rente pétrolière, géopolitique et conflits», *Questions Internationales*, n° 2, juillet-août 2003, p. 39.

24 E. Noubissié Ngankam, « Gestion des revenus pétroliers: le rôle de la Banque Mondiale dans le cadre du projet d'exploitation pétrolière et de Pipeline Tchad-Cameroun », Conférence internationale : La politique pétrolière dans le Golfe de Guinée, 1-3 octobre 2003 ; Dobian Assingar (Ligue tchadienne des Droits de l'Homme), « Le rôle de la Banque Mondiale dans le Pipeline Tchad- Cameroun », Idem

25 A. Bibi, «Aspects géopolitiques des conflits internationaux :la question de l'eau dans le conflit israélo-arabe»,Mai1948-Juillet 2000, Mémoire de Dess en Relations Internationales, option Diplomatie, Institut des Relations Internationales du Cameroun (IRIC), Yaoudé, 2004.

26 W. Mvomo Ela, «L'Irak : un 'pas décisif' vers l'empire?», J. E. Pondi (dir.), *Une lecture africaine de la guerre en Irak*, Paris, Maisonneuve-Larose, 2003, pp. 49 et ss.

Puissances régionales et recompositions internes en Afrique centrale

Par
Etanislas NGODI
Historien, Chercheur IGRAC, Université Marien Ngouabi Brazzaville (CONGO)
ngodi_etanislas@yahoo.fr

L'Afrique centrale se trouve aujourd'hui au centre des convoitises et des stratégies d'influence diverses. Elle est le théâtre d'apprentissage de la puissance de la part des Etats africains qui affichent des ambitions énormes. On assiste à une floraison de nouveaux centres de pouvoir et à la prolifération des guerres ainsi qu'à la poussée des Etats en crise et en recherche d'espaces et d'hégémonie.

La définition de la puissance à partir de la notion d'acteur l'identifie à l'Etat souverain, alors que celle de facteur se résume à une comptabilisation de ressources et à un inventaire d'atouts. La puissance est donc la capacité d'imposer sa volonté à autrui: capacité de faire faire, capacité d'empêcher de faire, capacité de refuser de faire[1] . La volonté de puissance est une constante qui résulte des circonstances extérieures modifiables, concevables et réalisables autour de la rareté, de la prospérité et de l'hétérogénéité sociale. Dans ce contexte, la puissance impose la lutte pour le leadership régional, continental et l'hégémonie mondiale. Elle dépend dès lors dans le cas des Etats des capacités militaires, des potentialités économiques, des atouts géopolitiques et des compétences relationnelles.

Logiques de puissance et d'hégémonie en Afrique centrale

Cette contribution souhaite mettre en lumière la politique affichée de certains Etats africains qui s'imposent comme des puissances régionales en Afrique centrale.

Logiques de puissance et d'hégémonie en Afrique centrale

L'Afrique centrale relève des constructions stratégiques et politiques multiples. La question majeure des pôles de puissance met en scène plusieurs acteurs qui sont en parfaite collaboration avec les Etats, les entreprises publiques ou privées, les multinationales et les réseaux divers. La multiplicité des acteurs dans les rivalités en Afrique centrale pour le contrôle des ressources géostratégiques, nous permet de distinguer plusieurs types de puissances : les anciennes puissances coloniales (France, Belgique, Espagne, Portugal et Angleterre) ; les superpuissances (Etats- Unis et l'URSS) ; et les puissances occidentales (Japon, Canada, Allemagne, Chine...). L'histoire a montré que l'Afrique centrale a intéressé l'Occident à travers les différentes époques : la traite négrière, les explorations et le partage de l'Afrique, la colonisation, les deux guerres mondiales, la Guerre froide. Cette sous-région est sans nul doute devenue une terre de violences, de risques, de constellation de conjonctures critiques et de prédilection des puissances.

L'évolution du contexte géopolitique régional dans les années 1990 met en lumière le processus de privatisation des pouvoirs et l'existence des puissances régionales en Afrique. Les mutations nées de la fin de la bipolarité sont considérables. Le vide laissé par les puissances impérialistes est comblé par les Etats africains qui s'affirment comme des puissances régionales pour profiter des ouvertures de la mondialisation sauvage. On comprend dès lors que l'effondrement de la bipolarité a emporté avec lui les restructurations des positions et des axes géopolitiques.

Le régionalisme conflictuel atteint son paroxysme avec la banalisation des frontières et l'exploitation des opportunités. La logique de défrontiérisation à l'ère de la mondialisation met en lumière les espaces mouvants et d'enfermement dans lesquels interviennent de nombreux acteurs. Sur la base des enjeux économiques, l'Afrique centrale est l'espace des conflits, nécessitant les interventions extérieures…

Les Etats qui prétendent s'affirmer en Afrique centrale comme des puissances régionales ont des stratégies d'intervention différentes. Les moyens utilisés relèvent du domaine militaire (interventions, incursions, implication, soutien logistique, encadrement militaire…), diplomatique (médiation, soutien politique…), financier (soutien financier, dons et aides en matériels), économique (sociétés écrans, implication des réseaux obscurs, participation des firmes et multinationales…). A travers de nombreuses illustrations, on trouvera des Etats qui affichent des ambitions diverses dans la redéfinition du leadership régional (l'Afrique du Sud, le Nigeria, la Libye, l'Angola, l'Ouganda et le Rwanda). Ce qui met en lumière les prétentions d'hégémonisme et de puissance des Etats africains.

L'avènement de l'Afrique du Sud sur la scène politique de l'Afrique centrale soulève beaucoup d'espoirs en matière de maintien de la paix et de la sécurité. A travers les médiations menées au Burundi et en RDC, Pretoria tente d'élargir ses alliances, d'influencer la politique de la sous-région. La puissance économique, militaire et politique de l'Afrique du Sud confère au pays de Mandela le statut de puissance régionale. Après avoir été le bastion de l'apartheid durant plusieurs décennies, ce pays s'impose désormais en défenseur de la paix. L'envoi des troupes au Burundi en 2001 a constitué un test des capacités opérationnelles de la South African National Defense Force dans un environnement conflictuel, alors que les négociations intercongolaises de Sun City sont une illustration de la vitalité de la diplomatie sud-africaine.

Par ailleurs, l'aspiration du Nigeria dans la structuration des équilibres stratégiques en Afrique centrale n'est plus

à démontrer. Ce pays profite de ses potentialités économiques (pétrole), sa position géopolitique et son influence militaire pour se présenter comme un pouvoir de puissance. Le Cameroun et la Guinée équatoriale sont les deux pays de l'Afrique centrale exposés aux velléités d'expansion territoriale. La guerre contre le Cameroun à propos de Bakassi est une illustration de la stratégie continentale nigériane. Il se dessine ainsi en Afrique centrale des lignes de partage des zones d'influence des puissances régionales. Malgré le renouvellement des stratégies d'influence et le retour des ambitions hégémoniques affichées, les retournements en cours en Afrique centrale ne semblent guère émouvoir le Nigeria.

La soif de puissance de la Libye détermine les engagements internationaux tant au plan diplomatique que stratégique de ce pays. Le Tchad est sans doute le pays qui a servi de terrain d'apprentissage de la puissance de la Libye en Afrique centrale. L'occupation militaire de la bande d'Aouzou en 1972 et l'intervention de la France sont autant des questions stratégiques qui ont permis à la Libye de rehausser son image au Tchad. Le pays de Mouammar Kadhafi a également contribué à la formation des élites de l'armée impériale centrafricaine de l'Empereur Bokassa Ier et influencé les politiques du Rwanda et du Burundi à la fin des années 1980. Les recompositions géopolitiques entamées par la chute du régime Habyarimana au Rwanda de l'effondrement du mobutisme ont démontré ce chamboulement sous-régional.

En effet, la reconfiguration de l'Afrique médiane en continuum hégémonique américain donne une place importante à ces deux pays. La consécration de l'Ouganda dans la redéfinition des souverainetés régionales dans cette partie de l'Afrique centrale n'est plus à démontrer. C'est ainsi que Kampala apparaît comme un pôle redistributeur des logiques de ruptures conflictuelles et des recompositions des pouvoirs. Le président Yoweri Museveni a érigé son pays en barrière contre le fondamentalisme islamique.

La situation objective de la construction du leadership sous-régional ougandais soutenue par Washington est une évidence : créer une zone d'influence américaine dans cette Afrique médiane. Depuis des années, Kampala a entamé la stratégie de « derwandisation » de la LRA et de lutte contre la Libye et le Soudan qui veulent s'imposer dans la Région des Grands Lacs. La nouvelle géopolitique africaine semble au cœur de la dynamique ougandaise. L'Ouganda est ainsi devenu un acteur émergent en jouant le rôle de puissance régionale, un centre d'impulsion des dynamiques insurrectionnelles qui se révèlent de plus en plus comme des modalités de transfert de pouvoir et de recomposition sociale.
Depuis 1994, le militarisme développé par le FPR dans la cristallisation du conflit en RDC constitue le fil conducteur de la poudrière de la Région des Grands Lacs (réapparition du problème rwandophone et déclenchement de la crise identitaire dans le Kivu) et le moyen d'affirmation de Kigali comme puissance régionale. Ce qui sans doute cultive de la part de Kigali une conviction stratégique. En effet, un des grands problèmes du Rwanda est de se débarrasser d'une part des ex- FAR et de l'intelligentsia hutu et d'autre part étendre l'espace rwandais dans l'Est du Zaïre[2] .

Acteurs en compétition et en contradiction en Afrique centrale

L'enchevêtrement des situations géostratégiques a bouleversé l'équilibre des forces, à partir duquel dépend désormais la stabilité des Etats. Dans cette conjoncture de crise des Etats satellites (Zaïre, Rwanda) et de relâchement des soutiens extérieurs de Mobutu, la conscience ethnique et le sentiment régionaliste servent de support à des idéologies et à la promotion d'intérêts divers. Laurent Désiré Kabila servira d'agenda caché du Rwanda pour masquer les visées expansionnistes de Kigali[3] .

Enfin, les repositionnements sous-régionaux et les mutations politico-idéologiques de la fin des années 1990 ont permis à l'Angola de se positionner comme puissance régionale. Du fait de ses succès militaires dans les deux Congo en 1997, l'Angola a pu redessiner un nouvel ordre sous-régional. Le centre de gravité de la nouvelle géopolitique a semblé se déplacer de façon progressive vers Luanda.

Le pays de Neto ne manque pas d'atouts pour assurer son rôle de puissance régionale en matière d'intégration économique. Le premier atout est sa position stratégique à la charnière entre l'Afrique centrale et australe, l'intégrant tantôt dans la SADC, tantôt dans la CEEAC. Le second est l'immensité de ses richesses naturelles (pétrole, diamant, bois, phosphate), faisant de l'Angola un pôle de puissance économique de l'Afrique médiane en recomposition. L'autre atout est l'étiquette de « gendarme régional » confiée à Luanda par les puissances occidentales pour sa force militaire. L'activisme militaire comme moyen d'affirmation du prestige et de la grandeur confère à Luanda un rôle incontestable dans le système de sécurité régionale. L'affirmation de l'Angola sur la scène africaine met en lumière le trio stratégique dans les deux Congo aux ambitions complexes. La pax angolana est un cas illustratif.

Acteurs en compétition et en contradiction en Afrique centrale

Parmi les acteurs impliqués dans la logique de compétition des puissances régionales en Afrique centrale, il y a d'abord des Etats, des rebellions armées, des petits groupes indépendants, les réseaux d'élite comprenant un noyau de dirigeants politiques, militaires et hommes d'affaires, des compagnies privées de sécurité, des trafiquants d'armes, des multinationales …

Les turbulences liées la solidarité concurrentielle entre les puissances régionales ont pour enjeu la maîtrise et le contrôle stratégique par les potentialités internes. Aujourd'hui, les axes géostratégiques se redessinent en Afrique centrale avec de nombreuses interventions extérieures ayant des enjeux qui s'enracinent dans des logiques de puissance. Les conflits en cours dans

la sous-région traduisent les ambitions de conquête des espaces vitaux, des zones tampons et des territoires. Les préoccupations de puissance conduisent à des comportements interventionnistes de gendarme régional.

Aujourd'hui, le Rwanda et l'Ouganda sont en compétition et en contradiction dans la lutte pour le leadership en Afrique centrale, notamment en République Démocratique du Congo. Les bouleversements profonds des équilibres politico-stratégiques ont accentué le processus de remise en cause des alliances et de concurrence pour la sauvegarde des intérêts économiques et géostratégiques. L'émergence de nouveaux acteurs politiques fait de Yoweri Museveni et Paul Kagamé des leaders régionaux . Si Paul Kagamé a réussi à s'imposer dans la guerre en RDC à travers le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) basé à Goma, rébellion congolaise dirigée par Azarias Ruberwa et téléguidée par les officiers rwandophones, Museveni a entretenu des relations cordiales avec le Mouvement de Libération du Congo (MLC) de Jean Pierre Bemba les dissidents du RCD à savoir Ernest Wamba Dia Wamba (RCD-K), Mbussa Nyamwissi (RCD- ML), Roger Lumbala (RCD-N), Thomas Lubanga (UPC)[4] ...

Recompositions internes en Afrique centrale

Recompositions internes en Afrique centrale

Les recompositions internes sont des mutations et bouleversements observés en Afrique centrale. Les stratégies de leadership qui apparaissent complexes sont liées aux jeux de puissance régionale. La dynamique interventionniste s'inscrit dans la volonté de pacification et de stabilisation des équilibres internes. Il s'agit en quelque sorte des stratégies d'affaiblissement des résistances armées dans la sous- région, de rationalisation de légitimation de la transgression des frontières et de défense des intérêts vitaux. Les remodelages des alliances politiques et militaires dans le conflit en RDC, l'exploitation des matières premières par les pays alliés (Zimbabwe, Angola, Namibie) et le soutien sans contexte des rebellions congolaises sont autant de manipulations externes en RDC.

La logique interventionniste des pays qui concourent au leadership amorce une nouvelle problématique, celle de l'instabilité. Les puissances régionales sont considérés comme des nouveaux gendarmes africains ou «nouveaux prédateurs» pour reprendre l'expression de Colette Braeckman[5] . Chaque puissance a des intérêts à défendre : sauvetage des dictateurs, renversement de kleptocratie, accompagnement d'un dessein de realpolitik, affirmation hégémonique et contribution aux missions de pacification et de reconstruction post- conflit. Les sites des enjeux de puissance en Afrique centrale sont localisés dans les zones en guerre. Ce qui amorce le processus de crise des Etats dans le contexte africain. Dans la plupart des cas, on a assisté à la succession des coups d'Etat, les émeutes et les rébellions et la disparition du droit, de l'ordre et même de l'autorité légitime de toutes les structures de l'appareil d'Etat. L'Etat est incapable de s'acquitter des fonctions de base qu'il doit remplir : paralysie du gouvernement central, impuissance des autorités, absence de législation, relâchement de la cohésion sociale[6] .
L'absence de sécurité laisse la voie ouverte à des alliances, aux restructurations des positions de puissance, à la fortification des groupes et réseaux privés (communautaires, affairistes ou symboliques d'appartenance)[7], à l'intensification des conflits et à la fragmentation des élites. La violence demeure de ce fait comme mode de production du pouvoir et de la domination, un moyen de sécurisation économique, un circuit d'ascension politique, de recomposition des élites et de redistribution du pouvoir[8]. Ce qui fait transparaître le cycle de l'instabilité et de désintégration de violence. La dislocation et le partage du pouvoir laissent présager un climat d'impunité (RDC, Congo Brazzaville, RCA, Tchad.) et d'intervention des puissances régionales.
La puissance entre dans l'environnement conflictuel pour y imposer un nouvel ordre et modifier les recompositions internes. La guerre constitue très souvent une période opportune de prédation économique, d'accumulation des richesses de prestige, de consolidation des régimes déconsidérés et surtout d'accaparement des ressources par les nombreux acteurs. Les puissances régionales africaines ont des intérêts mercantilistes dans leurs interventions dans la sous-région. La logique d'exploitation et de pillage fait de la guerre un moyen de survie pour les masses populaires. Le port d'arme confère aux acteurs sociaux une reconnaissance sociale.

L'engouement récent des puissances régionales en Afrique est en partie lié à l'enjeu des matières premières. L'enjeu géopolitique des sociétés minières internationales en RDC témoigne la convoitise suscitée par les ressources naturelles. L'effondrement des Etats en Afrique centrale laisse place à l'instabilité, le chaos, le désordre politique, la montée en puissance des activités criminelles, l'émergence de nouveaux acteurs et la planification des violences dans le champ politique. Le cas typique de l'Afrique centrale est transposable aux autres régions de l'Afrique (Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Afrique australe).

La construction de l'Etat en Afrique centrale nécessite la volonté de tous. L'appui de la communauté internationale, des partenaires étrangers, des Africains eux-mêmes semble nécessaire. Les agendas cachés des puissances régionales devenues nouveaux gendarmes africains doivent être dévoilés. Les conflits de la sous-région ont favorisé l'émergence de nouvelles voies économiques et de nombreux Etats africains affichant des ambitions et des stratégies de puissance et d'hégémonie[9]. ■

---

[1] SUR. S., *Relations internationales*, Paris, Mont Chrétien, EJA, 1995, 562p.
[2] REYNTJENS, F., « la rébellion au Congo- Zaïre : une affaire de voisin», *Hérodote* n°86-87, 1997, pp.57-77
[3] WILLAME, J.C, Kabila prend le pouvoir., Bruxelles, GRIP, 1998.
[4] NGODI Etanislas, «*Alliances et mésalliances dans le conflit en République Démocratique du Congo*» , Réseau des Grands Lacs, février 2004. (www.grandslacs.net)
[5] BRAECKMAN, C., *Les nouveaux prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale* Paris, Fayard , 2003
[6] BADIE, B., BIRNBAUM, P.., *Sociologie de l'Etat*, Paris: Hachette 1983
[7] BADIE, B., et SMOUTS, M.C., *Le retournement du monde. Sociologie de la scène Internationale* , Paris, PFNSP Dalloz, 1995, pp. 14-15
[8] ZARTMAN, I.W., (Dir), *L'effondrement de l'Etat. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*. USA, Colorado, Nouveaux Horizons 1995
[9] NGODI Etanislas, «Ressources géostratégiques et rivalités des puissances en Afrique centrale», Mémoire de DEA, Université Marien Ngouabi, 2004.

Le golfe de Guinée face aux convoitises

Par
Côme Damien Georges AWOUMOU
Internationaliste, FPAE (CAMEROUN)

Le golfe de Guinée est une sous-région dont les contours réels et définitifs sont difficiles à saisir. D'un point de vue géographique, le golfe de Guinée est situé dans la zone que la FAO désigne l'Atlantique Sud-Est. Le golfe de Guinée est une entité régionale en cours de reclassement géoéconomique du fait de sa confirmation comme « zone utile » dans les découpages géopolitiques du XXIème s. Il s'inscrit dès lors dans le registre des «espaces convoités», des «espaces pivots» du monde non-occidental. La dimension de «oil/diamond heartland » du monde tropical que la région a progressivement acquise en fait l'une des arènes les plus décisives de la compétition géopolitique mondiale.
Celui-ci concerne principalement la bordure occidentale du continent africain, du détroit de Gibraltar au cap de Bonne Espérance. Entre ces deux extrémités se localise l'espace atlantique centre-oriental. Il comprend les secteurs des pays des rivières du Sud et le golfe de Guinée, dans son acception la plus large, c'est-à-dire du Cap des Palmes à l'Angola. Ainsi, le golfe de Guinée réalise une synthèse de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale.
Sur un plan culturel, le golfe de Guinée constitue un pôle de convergence des Afriques anglo-saxonne et latine (hispanophone, francophone et lusophone), des civilisations bantou et sahélienne, des religions chrétienne, musulmane et animiste.
D'un point de vue institutionnel, le golfe de Guinée peut être circonscrit au domaine maritime des huit Etats adhérents (membres et observateurs) à la Commission du golfe de Guinée (CGG), créée au terme d'une réunion qui s'est tenue à Libreville les 18 et 19 novembre 1999. Il s'agit de l'Angola, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, du Nigeria, de la RDC et de Sao-Tomé et Principe.
Alors que les brasiers allumés ne sont pas encore tous éteints, et au moment où l'Administration Bush annonce que, pour elle, le golfe de Guinée représente un intérêt phénoménal justifiant une «troisième ruée», que faire pour que ces convoitises n'installent pas la sous-région dans une instabilité endémique préjudiciable à sa sécurité, à sa souveraineté, à une bonne gouvernance et à un développement durable ?

Dans cette perspective, nous nous proposons d'étudier la problématique des convoitises et de leur nécessaire régulation.

La question des convoitises

La question des convoitises

Il s'agit de savoir : qui convoîte le golfe de Guinée ? Pourquoi ? Comment se manifeste cette convoitise ? Avec quelles résistances ?

Qui convoite ?

Sous l'instigation des Etats-Unis, le golfe de Guinée est convoité par des Etats occidentaux (France, Grande Bretagne, Belgique, Espagne), orientaux (Chine, Japon, Inde, Israël), du Sud (Brésil) et d'Afrique (Afrique du Sud, Nigeria, Libye, Maroc) ; et par des acteurs privés de toutes natures : multinationales, institutions internationales, idéologues, prédicateurs, prédateurs, affairistes…

Pourquoi ?

Le golfe de Guinée, et notamment sa composante Afrique centrale, bénéficie d'une position géostratégique qui le met en contact avec toutes les autres sous-régions. Il est donc incontournable pour toute question qui a trait à l'Afrique. Qui tient le golfe de Guinée tient l'Afrique.
Sous-région éclatée, tous ceux qui le peuvent s'en servent comme zone de projection pour influencer la définition de son identité et sa reconfiguration géostratégique afin de s'approprier des ressources naturelles qu'on y trouve. Pour l'Administration Bush, le golfe de Guinée représenterait un intérêt phénoménal au point où il serait envisagé une « troisième ruée » vers l'Afrique. En janvier 2002, un important symposium a été organisé à ce sujet à Washingon par l'Institute for Advanced Strategic & Political Studies. Au terme des travaux, un groupe de réflexion a été constitué ; dénommé «The African Oil Policy Initiative Group», il était composé de délégués de structures clés de l'Administration Bush, du Congrès, de Consultants internationaux, de compagnies pétrolières et de différents investisseurs américains. Ledit groupe de travail a recommandé que le pétrole africain soit érigé en priorité pour la sécurité nationale des Etats-Unis après les événements du 11 septembre 2001, que le gouvernement américain déclare le golfe de Guinée «zone d'intérêt vital», qu'il y installe une structure de commandement des forces américaines dans la région et si possible qu'il examine la possibilité d'y établir une base militaire de préférence à Sao-Tomé et Principe.
Au moment où le temps mondial est aux questions relatives à la qualité de la vie, le contrôle du golfe de Guinée confère un avantage comparatif dans la définition et la mise en œuvre des normes planétaires en matière écologique, de sécurité, de bonne gouvernance et de développement. En effet, d'un côté, le bassin du Congo est, après l'Amazonie, la deuxième grande zone mondiale des forêts tropicales humides. La richesse de la sous-région en termes de variété d'essences et de biodiversité est d'une valeur insoupçonnable et encore inestimée. Leurs vertus quant à la recherche biologique et pharmaceutique, la protection et la régulation de la biosphère, du climat mondial et de l'environnement en général ont été amplement mises en exergue avant, pendant et après le Sommet de Rio de 1992 sur l'environne-

- Du Sénégal au Libéria.

ment et le développement. D'un autre côté, les vents de la criminalité internationale (terrorisme, blanchiment d'argent, pédophilie, vente d'ossements humains, traite des femmes et des enfants, trafic d'armes, piraterie aérienne et maritime), de l'intégrisme et du fondamentalisme religieux soufflent sur de nombreux pays africains, dont ceux du golfe de Guinée qui se trouve donc exposés à la poussée de ces courants, au choc de leurs ondes et aux caprices de leurs dérives.
De plus, les facteurs suivants confèrent à cette aire un caractère polémogène : non-territorialisation des espaces maritimes nationaux, course désordonnée aux ressources off shore, non-délimitation des domaines de souveraineté respectifs, faible animation maritime, carence de la sécurité maritime sous-régionale.
La ruée vers le golfe de Guinée peut donc être perçue comme une quête de puissance par le biais du contrôle d'une zone jusque-là négligée, et un besoin de diversification des sources d'approvisionnement en matières premières, notamment le pétrole.

Comment se manifeste-t-elle ?

La convoitise se manifeste sous forme d'investissements notamment politique, militaire et économique. Traditionnellement d'influence française, le golfe de Guinée et son hinterland (Tchad, RCA, Niger, Grands Lacs) se transforme de plus en plus en un champ d'intérêts américains. La construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun, et son éventuelle extension vers le Niger, la RCA, le Soudan et la Libye, renforce la dimension géostratégique de cette zone. Cet ouvrage participe de la définition des intérêts vitaux étrangers dans la région ; laquelle constitue, côté golfe de Guinée/Atlantique, le «débouché naturel» au demeurant recherché depuis longtemps par la poussé de l'influence américaine venant de la Corne de l'Afrique (Ethiopie, Erythrée) en passant par la région des Grands lacs (Ouganda, Rwanda, Burundi, RDC), dans la nouvelle stratégie de positionnement des Etats-Unis dans la région centrale de l'Afrique.
Sur le plan politique, les Etats de la sous-région sont l'objet d'une cour assidue de toute part marquée par des échanges de visites de haut niveau. C'est ainsi que, tous les chefs d'Etats d'Afrique centrale ont été reçus en audience collective par le Président Bush en octobre 2002, pour parler essentiellement du pétrole et de la sécurité. Par la suite, chacun d'eux a, au moins une fois, été invité à y séjourner de nouveau. Les Etats-Unis, en collaboration avec l'Europe et le Japon, ont également lancé en 2002 l'initiative Bassin du fleuve Congo, qui est financée à hauteur de 53 millions de dollars. Après avoir accédé au pouvoir en mars 2003, Hu Jintao, le Président chinois, a reçu Paul Biya en septembre 2003[2] , séjourné au Gabon en février 2004, et accueilli Omar Bongo vers la fin de la même année. A chacune de ces occasions, il n'a pas caché l'intérêt que portent les entreprises chinoises aux matières premières desdits pays africains. En moins de 2 ans, Luiz Inacio « Lula » da Silva, Président du Brésil, a visité 3 pays du golfe de Guinée (Angola, Gabon, Sao-Tomé et Principe) ; un projet de séjour au Cameroun est déjà en chantier. Bilan : des projets de coopération signés, des relations bilatérales en plein essor et de nouveaux contrats pour les entreprises brésiliennes. Pour préserver son influence dans la zone, la France essaye, depuis 1998, de redynamiser les instruments de sa coopération avec les pays « du champ ».
Sur le plan militaire, les Etats-Unis envisageraient de transférer certaines de leurs forces basées en Europe vers l'Afrique. Le Général James Jones, Supreme Allied Commander of American Forces in Europe, a confié aux journalistes au début de l'année 2003 qu'une partie de la flotte américaine, dont le rôle est de patrouiller dans la Méditerranée, pourrait en partie être redéployé dans le golfe de Guinée. Au demeurant, et selon le think tank britannique Oxford Analytica, les gouvernements du Cameroun, du Gabon et de la Guinée équatoriale auraient déjà conclu des accords avec le gouvernement des Etats-Unis, qui autorisent l'utilisation des installations aéroportuaires desdits pays par les forces américaines.
En plus des accords de défense et de coopération militaire qui la lie avec certains pays de la zone, la France a, par exemple, renforcé son partenariat avec le Cameroun dans le domaine de la sécurité en mer en vue d'aider Yaoundé à assurer la protection de ses droits au large de ses côtes, en ce qui concerne la pêche, les installations pétrolières, la lutte contre la pollution, etc. ; et dans le domaine de la formation en coopérant à la mise en place d'un cours supérieur interarmées de défense, autrement dit une école de guerre, et en collaborant à l'encadrement des militaires camerounais destinés à participer aux opérations de maintien de la paix.
Sur le plan économique, les secteurs ciblés relèvent de l'économie de rente (pétrole, minerais, bois), avec une percée remarquée dans les grands travaux, les télécommunications et à l'occasion des privatisations. Les investissements envisagés notamment par les compagnies américaines sont importants. Par exemple, Chevron Texaco a annoncé en 2002 qu'il a investi 5 milliards $ dans le pétrole africain de 1997 à 2002 et qu'il dépenserait 20 milliards $ au cours de la période qui va de 2003 à 2008 ; ExxonMobil entend investir 15 milliards $ en Angola pendant la période 2003-2007, et 25 milliards $ à l'échelle de toute l'Afrique durant les prochaines décades. Dans le «National Energy Plan», élaboré en 2001 par une équipe dirigée par le Vice-Président des Etats-Unis Richard Cheney, il est suggéré que 25% de la demande américaine soient satisfaite par le marché africain à l'horizon 2015. Presque chaque mois, une conférence industrielle à Houston, Londres ou dans une capitale d'un pays africain producteur s'intéresse aux opportunités éventuelles qui peuvent être trouvées dans ce « nouvel el dorado ». Depuis 2002, la China National Petroleum Corporation (CNPC) et la China Petrochemical Corp (SINOPEC) ont pris pied dans la zone, particulièrement au Gabon. La compagnie pétrolière brésilienne (PETROBAS) et une société d'eau sont présentes en Angola. Les hydrocarbures de Sao-Tomé et le manganèse du Gabon

[2] Paul Biya a été le premier chef d'un Etat africain à être reçu par l'équipe qui a accédé au pouvoir à Beijing en mars 2003.

ont aussi séduit les investisseurs brésiliens. Dans les régions de Franceville et de l'Okondja, la Compagnhia Vale do Rio Doce, premier producteur mondial de fer, a obtenu l'autorisation du gouvernement gabonais d'exploiter deux sites et a déjà investi 9,2 millions d'euros dans ce pays.

Quelles résistances ?

Les résistances sont nombreuses et diverses. Celles qui mériteraient le plus d'attention viennent des populations autochtones. Car, si la qualité de la gouvernance n'est pas améliorée au sein des Etats, le golfe de Guinée pourrait connaître un accroissement des conflits dits de localisation, qui se manifestent de deux manières : le conflit de localisation de type expropriatif[3] , le conflit de localisation de nature affective[4] . Si les conflits expropriatifs sont caractéristiques de toute activité d'expropriation, qu'elle soit pour cause d'utilité publique ou non, les conflits de nature affective semblent mieux illustrer les différends qui apparaissent ou persistent au Nigeria (Delta du Niger), au Tchad (affrontements intercommunautaires sanglants ayant opposé des commerçants du Nord du Tchad aux populations autochtones de Bébédjia, dans la région pétrolifère de Doba, au Sud du pays), en Angola (Cabinda), au Cameroun (plainte déposée par les populations Bakweri contre l'Etat du Cameroun auprès de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples), au Gabon (violentes manifestations des populations de Ndolou, au Sud-Est du pays, qui exigeaient une meilleure répartition des ressources) et en Guinée Equatoriale (revendications des Bubi).

[3] Le conflit de localisation de type expropriatif apparaît lorsque le développement des infrastructures relatives aux investissements pétroliers, miniers ou forestiers (routes, ports, réseaux de communication, logements), entraîne l'expropriation des premiers occupants des lieux.

[4] Le conflit de localisation de nature affective est inhérent au fait que les populations d'une région pétrolifère, minières ou forestières considèrent souvent que la ressource en question leur appartient, du seul fait de sa localisation et qu'une part substantielle des avantages qui en découlent doit leur revenir.

[5] Côme Damien Georges Awoumou, « Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique centrale ? », *Enjeux* N°17, octobre-décembre 2003, PP.5-10.

[6] Depuis 1996, le Gabon traîne dans le versement de sa contribution égalitaire. A la date du 30 octobre 2003, par exemple et pour l'exercice courant, Libreville n'avait versé que 600 000 000 F CFA sur 1 507 656 810 F CFA attendu, soit un taux de recouvrement de 39,80%.

[7] Mayumba, Royaumes Nkomi et Orungu.

[8] Vili.

[9] Côme Damien Georges Awoumou, « La multinationalisation des entreprises nationales au sein de la CEMAC : initiative purement privée ou cheval de Troie pour l'hégémonie du Cameroun ? », *Enjeux* N°13, octobre-décembre 2002, PP.24-27.

Comment réguler les convoitises ?

En dégageant des axes de leadership et en redynamisant les processus d'intégration de la sous-région, on peut entrevoir un endiguement des convoitises.

Le problème du leadership

Le golfe de Guinée souffre de l'absence d'une puissance motrice et mobilisatrice pouvant s'imposer comme le leader incontesté, de par sa capacité d'influence, voire de nuisance, aussi bien au sein qu'en dehors de ladite zone, apte à s'opposer aux convoitises que suscite la sous-région.
Face à l'attrait qu'il exerce, le golfe de Guinée peut adopter une stratégie de promotion et de défense de ses intérêts qui se décline en deux tactiques : une qui ressort l'Afrique centrale en tant qu'entité spécifique et qui va aboutir à la consécration de la CEMAC comme cadre de référence de l'intégration de la région sous le leadership affirmé du couple Cameroun-Tchad ; et l'autre qui la conçoit comme sub-entité du golfe de Guinée, lequel est mené par l'axe Abuja-Yaoundé-Luanda dans le cadre d'une CGG aux ambitions redéfinies.

Comment réguler les convoitises ?

Le Cameroun et le Tchad comme moteurs de l'Afrique centrale

Le problème de leadership en Afrique centrale découle du constat de la faillite du couple Cameroun-Gabon à se positionner durablement comme le moteur de la zone[5] . L'alternative crédible serait un couple Cameroun-Tchad, qui semble disposer d'atouts plus pertinents.
Le Gabon a toujours affiché ses prétentions au leadership. Mais, il n'est pas qualifié pour assumer une telle responsabilité. Certes, il dispose d'un avantage comparatif sur l'échiquier diplomatique et qui est inhérent à l'entregent du Président Bongo, à la rente pétrolière et surtout à son rôle de relais de l'influence de la France en Afrique.
Cependant, Libreville est disqualifié notamment par le fait qu'il n'adhère par au projet d'intégration régionale ; il préfère plutôt la coopération et toute son action diplomatique en la matière vise à s'assurer que les processus en cours au sein de la sous-région n'iront pas au-delà de la phase de coopération. D'où, par exemple, les entraves posées systématiquement à l'égard des initiatives communautaires, tels que la libre circulation, le droit d'établissement, et le financement de l'UDEAC/CEMAC[6] .
La tactique du Gabon, ces dernières années, a consisté à s'associer au Congo en vue de s'imposer comme le moteur de la CEEAC et de la CEMAC. Il s'agit d'une entente séculaire renforcée par des liens personnels et une coopération bilatérale conviviale. Les relations interethniques et interterritoriales entre le Congo et le Gabon, durant la période précoloniale, laissent transparaître un principe d'interpénétration et une symbiose que l'on n'a pas observée dans le cas du couple Cameroun-Gabon. On note en effet des similarités ethniques très profondes dans les zones frontalières. Et les principaux groupes ethniques dont il est question ici sont : les Kota, Mbédé, Nzebi, Punu, Téké et Vili. De plus, le Gabon a été une périphérie ou une province historique du Congo. Les entités sociopolitiques du Gabon[7] ont été soit vassales soit énormément influencées par celles du Congo dont les deux principales ont été celles des Téké et du Loango[8].
Le Cameroun dispose d'atouts susceptibles de lui permettre de s'imposer comme le « leader naturel et légitime » de la CEMAC. Il représente environ 50% de la population, du PIB et de la masse monétaire en circulation dans la sous-région. Pôle universitaire, agricole et industriel de la CEMAC, il est le seul pays de la zone à avoir entamé une véritable multinationalisation de ses entreprises[9] .

Seul pays limitrophe de tous les cinq autres de la CEMAC, le Cameroun est le pieu central de plusieurs politiques communautaires et a démontré sa capacité à mener une initiative concurrente à un projet régional (Douala Stock Exchange).
Néanmoins, par souci d'éviter de paraître hégémonique et en raison des charges induites par le rôle de leader, le Cameroun devrait se trouver un allié. Le Tchad semble le pays le plus disposé à un tel partenariat. Tout comme Yaoundé, N'Djamena adhère à l'intégration et a démontré sa volonté à s'engager dans la sous-région (envoi de troupes au Congo, en RCA et en RDC pour soutenir respectivement D. Sassou Nguesso, F. Bozizé et L.-D. Kabila).
Le Cameroun et le Tchad forment une alliance objective vivifiée par une coopération bilatérale dynamique. Ce couple repose sur un engagement politique appuyé (« Ce qui est bon pour le Tchad l'est également pour le Cameroun et vice versa[10] »), une concertation permanente au sommet et l'adoption de positions communes sur des dossiers sous-régionaux. Il est sous-tendu par des liens historiques, juridiques, sociologiques et un facteur géostratégique.
Le Tchad est un pays enclavé. Sa porte-océane la plus viable est le Cameroun.
Entre les deux pays, l'intégration avance. De plus, le Cameroun et le Tchad sont les deux pays les plus peuplés de la CEMAC (environ 25 millions sur les 29 de la CEMAC) et ont la plus forte densité (20 hab. /km²).

L'hypothèse d'un leadership de «substitution» de l'Angola

L'improbable légitimation d'un leader solitaire dans le golfe de Guinée

Cette sous-région devrait être menée par un leadership collégial ; un leader solitaire éprouverait des problèmes de légitimité. Un axe Abuja-Yaoundé-Luanda nous semble approprié. En effet, ni l'hypothèse arguant d'un leadership « naturel » du Nigeria, ni celle évoquant un leadership de substitution de l'Angola, ne peuvent être validées par les réalités de la sous-région.

L'hypothèse du leadership « naturel» du Nigeria

Le Nigeria a toujours été perçu comme le leader «naturel» du golfe de Guinée. Abuja a même été désigné par Washington pour faire office de gendarme de la sous-région. Et de nombreux atouts plaident en la faveur de cet Etat, le plus peuplé d'Afrique. Par son engagement diplomatique, il a toujours affirmé sa vocation au leadership. Actuellement, Abuja assume la présidence de l'Union Africaine et du Commonwealth ; il revendique un siège de membre permanent du Conseil de Sécurité de l'ONU ; il est membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA et l'un des moteurs du NEPAD ; pilier de la CEDEAO, il se positionne également comme médiateur dans différents conflits et a créé un « Fonds Spécial du Nigeria » domicilié à la Banque Africaine de Développement.
La politique d'influence du Nigeria s'appuie sur les relations historiques de vassalité qu'exercent les élites de sa partie Nord sur des populations de pays voisins. Elle se sert du monopole dont jouit sa diaspora sur des secteurs vitaux de leurs pays d'accueils.
Toutefois, Abuja est handicapé par le caractère déplorable de son image de marque : succession de coups d'Etats, montée de l'islamisme, corruption endémique, perception comme pays de grande mafia et de blanchiment d'argent, trafic de stupéfiants, provincialisme et arnaque internationale.
Le Nigeria reste un pays pauvre. Le PNB/hab. y est très faible, avec en 1999, 350$. Environ 40% des recettes budgétaires sont absorbées par le service de la dette. Le rapport annuel 2003 du PNUD classe le pays au 151ème rang mondial en terme d'IDH.
Sur le plan économique, au niveau des frontières des pays limitrophes et à l'intérieur des Etats de la zone CFA, il existe des marchés parallèles de change dominés par des Nigérians. Ces derniers contrôlent divers réseaux de contrebande dont le développement est nuisible aux économies des pays concernés.

L'hypothèse d'un leadership de «substitution» de l'Angola

L'Angola est souvent présentée comme la puissance de substitution. Se fondant sur ses ressources pétrolières et diamantifères et sur sa puissance militaire, Luanda envisage de jouer un rôle diplomatique à la dimension de ses potentialités.
Située à la charnière de l'Afrique centrale et australe, Luanda ne cesse d'accroître son influence dans ces deux sous-régions et s'attèle à contrebalancer la percée de Pretoria dans ces zones. En Afrique Australe, l'Angola s'est allié à la Zambie et à la Namibie pour disputer à l'Afrique du Sud le leadership au sein de la SADC.
L'Angola mène une « diplomatie économique » par le biais de la SONANGOL, l'entreprise publique qui exploite le pétrole. Ce géant qui brasse les 3,5 milliards de dollars rapportés annuellement au pays par l'or noir, sert de levier financier à l'action des autorités angolaises. La SONANGOL est active au sein de la SONAIR, une compagnie regroupant des pays pétroliers africains, dont elle est l'actionnaire principal. Elle est aussi présente en RDC, où elle jouit depuis septembre 1998 d'un agrément de distribution d'hydrocarbures ; soit un marché juteux de 600 000m³ de carburant par an.
Doté d'une armée de 130 000 hommes[11] , bien équipés et aguerris par 27 années de guerre civile, l'Angola a une réelle capacité de dissuasion et peut jouer un rôle utile au profit du mécanisme de maintien de la paix et de la sécurité en Afrique centrale. En octobre 1997, les troupes angolaises ont aidé Sassou Nguesso à reprendre le pouvoir. Luanda est le principal soutien de la RDC dans le conflit des Grands Lacs. Luanda fournit une assistance en matière d'achat d'armements aux pays amis. Le gouvernement ivoirien s'est ainsi procuré, fin 2002, véhicules de combat et munitions sur le stock de l'Angola.
Dans ses rapports avec l'Occident, l'Angola se fonde sur l'attrait qu'exer-

[10] Dixit Paul Biya lors de l'inauguration du terminal pétrolier de Kribi en juin 2004.
[11] A ceux-ci se sont ajoutés 5000 combattants de l'UNITA intégrés dans les forces de défense et de sécurité à la faveur de l'accord de paix du 4 avril 2002.

cent ses ressources pétrolières, diamantifères et forestières pour jouer les uns contre les autres au gré de ses intérêts. 2ème producteur de brut en Afrique subsaharienne, l'Angola va passer de quelque 1 million de barils par jour (b/j) en 2004 à 1,6 million de b/j en 2006, dépassant de fait la production de certains membres de l'OPEP (Algérie, Libye, Indonésie, Qatar). Cependant, si les autorités angolaises ne prennent pas les mesures qui s'imposent sur le plan interne, la « puissance » de leur pays pourrait se diluer. Ils se doivent d'édifier un Etat, bâtir une nation, construire l'économie et la société angolaise. Il s'agit de : réimplanter l'administration surtout dans les zones anciennement occupées par l'UNITA, réinsérer les personnes déplacées et les ex-combattants confinés dans des camps, restaurer la paix au Cabinda, combattre la corruption au sein de la hiérarchie politique et militaire, diversifier l'économie, résorber la crise des cadres, améliorer les rapports avec les partenaires au développement, restaurer les infrastructures, s'attaquer à la montée du racisme dans le pays (legs de l'opposition ethno-raciale qui a sous-tendue la guerre civile angolaise)[12].
La restauration de l'Angola sur le plan social suppose aussi de s'attaquer aux fléaux qui fragilisent le tissu du pays : la maladie du sommeil, le paludisme, la tuberculose, la varicelle, le SIDA. Les chiffres sont effrayants. Selon l'évaluation faite par le PAM en mai 2002, 3 millions d'Angolais subissent une grave pénurie alimentaire et 600 000 d'entre eux sont menacés par la faim. Environ 4,6 millions de personnes ont été déplacés. 65% de la population urbaine et 78% de la population rurale vit en dessous du seuil de la pauvreté. Et on y dénombre près de 12 millions de mines.
En conclusion, l'Angola est un pays sinistré. Son affirmation sur la scène sous-régionale dépendra de sa capacité à endiguer sa crise sociale et à rester durablement stable.

L'axe Abuja-Yaoundé-Luanda comme solution la plus fiable

L'autre pays pressenti pour exercer le leadership sous-régional est le Cameroun. Pays doté d'énormes potentialités le prédestinant à une telle responsabilité, le Cameroun demeure cependant recroquevillé sur lui-même et ne saurait dès lors prétendre assumer seul ce rôle. En revanche, la présence de Yaoundé dans un axe impliquant Abuja et Luanda est de nature à légitimer un tel leadership.
Le principal rival du Nigeria dans le golfe de Guinée apparaît être la France. Paris a le souci de préserver sa zone d'influence et s'attèle à contenir le déploiement d'Abuja. Cette rivalité, qui a pris des formes diverses à travers l'histoire, porte en elle les germes de la méfiance qui caractérise les relations entre le Nigeria et ses voisins. Elle se traduit par un sentiment de suspicion quasi-systématique des initiatives d'Abuja à leur égard, reflet du refus de la domination de ce pays anglophone. Elle se matérialise également par la contestation de ses entreprises sous-régionales. L'ECOMOG est ainsi perçue comme un instrument de politique extérieure du Nigeria servant à légitimer son impérialisme régional.

La question de l'intégration sous-régionale

Un éventuel leadership sous-régional de Luanda aurait difficilement l'assentiment de Paris. Les relations entre les deux capitales sont difficiles. Contre Paris, Luanda joue à fond la carte des Etats-Unis, où Dos Santos a été reçu avec tous les honneurs par G. W. Bush en février 2002 et en mai 2004. L'Angola a fourni plus de 5% des importations américaines en 2003 ; un chiffre qui devrait doubler en 2006.
Une présence du Cameroun au sein du pôle fédérateur et moteur du golfe de Guinée pourrait donc rassurer la France et tous « les pays du champ ». Toutefois, pour qu'un tel axe se constitue, il faudrait satisfaire à certains préalables, notamment, l'assainissement des relations camerouno-nigerianes, ce qui passe par la restauration de la souveraineté du Cameroun sur Bakassi ; et l'amorce d'une coopération dense et intense entre Yaoundé et Luanda, deux capitales qui jusque là se sont ignorées.

La question de l'intégration sous-régionale

Les pôles moteurs sus-mentionnés auront respectivement à faire de la CEMAC l'institution stratège de l'Afrique centrale, et à œuvrer à la mutualisation et à la spécialisation de l'instance communautaire du golfe de Guinée.

Faire de la CEMAC l'institution stratège de l'Afrique centrale

La CEEAC est un concept viable (intégration de 11 pays, mécanisme de paix et de sécurité) mais demeure une institution virtuelle, dépourvue de visibilité, et ataviquement minée par les mêmes maux : moyens limités[13] , engagement mou du pays siège (Gabon)[14] ...
Or, le temps de l'Afrique centrale est désormais compté. La paix, la stabilité et l'intégration régionale se présentent dorénavant comme des conditionnalités. Différentes mutations internationales contraignent l'Afrique à s'y engager : les dispositions de l'OMC, l'accord de Cotonou du 23 juin 2000 sur le partenariat UE[15] -ACP, l'UA, le NEPAD, l'AGOA... Toutes ces initiatives Nord-Sud et/ou Sud-Sud prennent appui sur les efforts entrepris à l'échelle de chaque sous-région[16] .
Dans la mesure où la CEMAC se dote progressivement et fermement d'une dynamique propre (primauté du droit communautaire, financement autonome), il faut prendre appui sur elle dans une perspective de redynamisation, de relance et de rénovation du processus d'intégration de l'Afrique centrale. La

---

[12] Une majorité de députés du MPLA a voté, en mai 1996, un amendement à la loi sur la nouvelle carte d'identité nationale afin d'y ajouter la mention de la race.
[13] A titre d'illustration, le personnel a souffert des impayés de salaires estimés à 213 millions de F CFA et des impayés de loyers de près de 48 millions de F CFA, au titre de l'année 1998.
[14] Retrait de l'immeuble siège le 24 mai 1997, importants arriérés de contributions dont la situation pour la période 1985 à 1997 a été évaluée à 3.639.177,62 $ US.
[15] Le 24 janvier 2003, l'UE a conclu un accord financier avec la CEEAC et la CEMAC. Ce document exige notamment à ces deux communautés économiques régionales de se fondre en une seule organisation ; la CEEAC devant se spécialiser dans les questions de paix et de sécurité au sein de la sous-région.
[16] Elles tiennent également compte de ce que les pays en développement ont jusqu'au 31 décembre 2007 pour se conformer aux exigences de l'OMC.

CEMAC étant encore d'une viabilité géostratégique et économique discutable, il faut œuvrer à son approfondissement et à son élargissement[17] .
Au terme des mutations sus-évoquées, l'Afrique centrale devrait être dotée d'une identité et la CEMAC se voir conférer un rôle politique. Ce qui induit qu'un traitement particulier doit être accordé aux questions de paix et de sécurité. Il s'agit de clarifier la situation qui veut actuellement que, d'un côté on a un mécanisme de paix et de sécurité viable (COPAX, Pacte de non-agression, Pacte d'assistance mutuelle) inopportunément rattaché à une CEEAC qui attend toujours son démarrage effectif[18]; et de l'autre côté une CEMAC dépourvue statutairement d'un mécanisme similaire mais qui a déjà déployé une force multinationale en RCA. Pour mettre en évidence le flou juridique qui prévaut, et qui de jure et de facto consacre la léthargie dans laquelle baigne la CEEAC, il convient de relever que l'envoi desdites forces de la CEMAC a été décidé à Libreville en octobre 2002 par le Conseil de Défense et de Sécurité restreint de la CEEAC, constitué des chefs d'états-majors des Etats de la CEMAC, en vertu de l'article 4 alinéa 2 du Traité COPAX.
Il apparaît donc cohérent que, plutôt que de s'obstiner[19] dans une logique de dispersion d'une énergie diplomatique, économique et humaine disponible en faible quantité, on gagnerait à rattacher le mécanisme de paix et de sécurité de l'Afrique centrale à la CEMAC. Comme l'a démontré l'exercice interarmées dénommé « Biyongho 2003 »[20], ce sont les Etats de la CEMAC qui constituent le noyau du mécanisme de la CEEAC : sept pays y ont participé dont les six membres de la CEMAC et le Burundi.
En résumé, l'ampleur des tâches à réaliser nécessite de la dynamique d'intégration de l'Afrique centrale des efforts de collaboration et d'harmonisation afin d'éviter des doubles emplois, des chevauchements, voire des incompatibilités. La problématique de la coordination de l'action des processus d'intégration de la sous-région, sous l'inspiration d'un leadership visionnaire, est plus que jamais d'actualité. Tout comme l'est celle qui s'intéresse au golfe de Guinée, et qui est aussi fortement déterminée par la question du leadership.

Pour une spécialisation de la CGG

La division efficiente des tâches est un gage essentiel d'efficacité. Le principe directeur sous-tendant les processus d'intégration en Afrique est consacré depuis le Plan d'Action de Lagos de 1980. Il est nécessaire que le golfe de Guinée le respecte en laissant la CEMAC rénovée et la CEDEAO jouer le rôle d'organisation régionale à compétence générale dans leur aire géographique respective.
La CGG doit être reconfigurée et spécialisée. Il s'agit de la confiner dans le traitement des questions pétrolières, minières et celles relevant du droit de la mer ; sans exclure l'éventualité d'étendre son champ de compétences sur des sujets connexes.

Il serait opportun de faire de la CGG une institution spécialisée de l'Union Africaine susceptible de couvrir une zone qui dépasse le cadre initial. La CGG serait ainsi un levier pour l'Union Africaine.
S'agissant, par exemple, des questions pétrolières, il est évident que le golfe de Guinée a besoin d'une politique régionale en la matière. En raison de la faiblesse des Etats et de l'importance des intérêts américains dans la zone, il semble illusoire de rêver de l'avènement d'un mécanisme type OPEP, qui, au demeurant, a démontré son incapacité à répondre aux attentes des populations de ses Etats membres. Par contre, avec un soutien engagé des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, il est possible de mettre la CGG dans les conditions d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre d'une politique régionale conduisant les Etats et les populations vers la bonne gouvernance et le développement durable. ■

---

[17] Côme Damien Georges Awoumou, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », Enjeux, N°17, octobre-décembre 2003, PP.23-33.
[18] Comme le confirme le communiqué final du sommet extraordinaire qui s'est tenu à Malabo, le 17 juin 2002.
[19] Comme l'illustre la création le 22 décembre 2004 à Brazzaville d'un état-major militaire régional au sein de la CEEAC. Doté d'un siège provisoire à Libreville, il sera dirigé par un Congolais, pays dont l' « armée » est sinistrée et demeure sous la tutelle angolaise ; d'où un problème de légitimité. De plus, les financements et leur origine sont flous.
[20] Il s'est tenu en deux parties (du 06-14 juin 2003 et du 21 au 25 juillet 2003) au Gabon, sous l'égide du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies pour les questions de sécurité en Afrique centrale, et sous le commandement du Général de Brigade camerounais Saly Mohamadou.

Le leadership économique du Cameroun en zone CEMAC: obstacle ou atout à l'intégration régionale ?

Par
François Colin NKOA
Economiste, FSEG, Université de Yaoundé II-Soa (CAMEROUN)

L' intégration régionale dans les pays en développement est perçue depuis fort longtemps comme un facteur accélérateur du développement économique. Elle permet en effet de créer un marché plus vaste et apparaît donc comme une solution à l'étroitesse de la taille de marché intérieur qui constitue aux yeux de nombreux spécialistes, l'un des principaux obstacles à l'industrialisation dans les pays en développement en général et en Afrique subsaharienne en particulier. L'intégration régionale vise aussi, selon les premiers théoriciens de l'intégration que sont Viner (1950) et Meade (1955), à réduire l'extraversion des économies dans les pays en développement, à accroître les capacités de coalition et à compenser les déséquilibres territoriaux. L'intégration régionale est aussi de nos jours considérée comme un des principaux moyens d'insertion des pays en développement dans une économie mondialisée.

Dans la réalité cependant, on observe que, dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier, les nombreuses tentatives de constitution formelle d'un processus d'intégration régionale se sont soldées par des échecs. L'exemple des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est une illustration parfaite d'un processus d'intégration régionale qui se heurte à de nombreuses difficultés pour son aboutissement. Une des principales raisons qui est souvent évoquée pour expliquer les difficultés et/ou les échecs des processus d'intégration régionale dans les pays en développement, c'est l'inégale répartition des gains de l'intégration entre les pays participants. Les pays leaders sur le plan économique sont souvent supposés être les principaux voir les seuls bénéficiaires d'un processus d'intégration régionale d'où la réticence des autres pays à s'engager à fond dans le processus. La question ici est de savoir si ce développement inégal au sein d'une intégration régionale est inéluctable et si les petits pays au sens économique du terme ne peuvent pas aussi tirer profit de la présence d'un pôle naturel au sein d'un tel espace. La question sera examinée dans le cas des pays de la CEMAC où le Cameroun apparaît sur le plan économique comme la principale puissance de la sous région.

Leadership économique et développement inégal en Afrique centrale

La CEMAC qui regroupe les six pays suivants : Le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République Centrafricaine et le Tchad est née en 1994 des cendres de l'UDEAC (Union Douanière et Economique des Etats de l'Afrique centrale). Les deux objectifs principaux de la CEMAC concernent la coopération monétaire et à la coopération réelle entre les six pays membres. Pour réaliser ces deux objectifs elle est composée de deux unions régies chacune par une convention particulière. La première convention qui s'intéresse à la coopération monétaire entre les membres de la CEMAC est celle qui créée l'Union Monétaire de l'Afrique centrale (UMAC). Sa principale institution est la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique centrale) et elle a pour objectif de garantir la stabilité intérieure et extérieure de la monnaie. La deuxième convention est celle qui créée l'Union Economique de l'Afrique centrale, elle vise la réalisation d'une intégration économique réelle à travers la suppression des barrières douanières et des contingentements, le renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières, la convergence et la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, ainsi qu'une véritable coopération dans de nombreux domaines tels que l'industrie,le tourisme, les transports, la formation professionnelle, l'énergie, l'agriculture.

Le Cameroun par son poids démographique et son économie diversifiée apparaît comme la principale puissance économique de la sous région. Les chiffres ci-dessous permettent de se faire une idée du leadership économique exercée par le Cameroun dans la sous région.

Les chiffres ci-dessus nous montrent que la première force du Cameroun au sein de la zone CEMAC provient de sa population. La population du Cameroun représente en effet en 2002 environ 48% de la population totale de la CEMAC alors que sa superficie ne représente que 16% environ de la superficie totale de la CEMAC. La deuxième puissance régionale sur ce plan étant le Tchad. Les autres pays qui sont, à l'exception de la RCA, des pays producteurs de pétrole possèdent un nombre d'habitants faible.

Sur le strict plan économique, le premier indicateur de la puissance économique d'un pays c'est le niveau de son PIB (Produit Intérieur Brut) qui est l'indicateur traditionnel de la mesure de la richesse d'un pays au cours d'une année. Le Cameroun, dont le PIB en 2002 représente environ 45% de l'ensemble du PIB de la CEMAC, apparaît comme la principale puissance économique de la CEMAC suivi, mais de loin, par le Gabon dont le PIB représente environ 20% de celui de l'ensemble de la zone.

Le Cameroun, au regard des autres pays de la sous région possède l'économie la plus diversifiée de la sous région. La ventilation sectorielle de son PIB permet également de l'illustrer. La production agricole et industrielle (hors industrie pétrolière) de la CEMAC est en effet réalisée en très grande partie au Cameroun. De manière plus précise, le PIB agricole du Cameroun représente en 2002 près de 63% de l'ensemble du PIB agricole de la CEMAC. De même le PIB industriel du Cameroun représente environ 71% du PIB industriel (hors pétrole) de la CEMAC. La conséquence de cette relative diversité de l'économie du Cameroun se traduit également par une dépendance moins marquée vis-à-vis de la production et des exportations de pétrole que les autres pays de la région. Le tableau ci-dessous permet d'avoir une idée sur l'évolution de la part des revenus tirés de l'exportation du pétrole sur les revenus tirés de l'ensemble des exportations.
Pour la RCA, le seul pays non exportateur de la sous région, la dépendance extérieure est également très forte puisque ce dernier pays tire plus de 90% des recettes d'exportation du bois et des diamants bruts.

Une autre conséquence importante de la relative diversité de l'économie du Cameroun c'est le fait que les échanges intrarégionaux en zone CEMAC se font à sens unique à savoir du Cameroun vers les autres pays de la sous région. En effet, selon les statistiques les plus récentes, en 1993 les exportations du Cameroun vers l'ensemble des pays de la zone CEMAC étaient estimées à 26 527 millions de FCFA soit 91,89% de l'ensemble des échanges intra zone de la CEMAC qui étaient estimés à 28 867 millions de FCFA.

La situation de la CEMAC, qui est décrite ci-dessus et qui se caractérise par l'existence d'un pays leader sur le plan économique, n'est pas une particularité de cette zone, elle apparaît même comme une des caractéristiques principales de la plupart des accords d'intégration régionale en Afrique subsaharienne. Ainsi à l'image du Cameroun en zone CEMAC, le Kenya domine la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), la Côte d'Ivoire domine l'UEMOA et l'Afrique du sud domine la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC). L'asymétrie entre pays participant à un accord d'intégration régionale est une des causes principales d'échec des premières vagues d'accords d'intégration régionale en Afrique subsaharienne selon de nombreux experts. Les divergences nées dans la répartition des bénéfices de l'intégration et notamment de la localisation des industries sont à l'origine de ces échecs. Les plus petits pays sur le plan économique estiment que seuls les plus grands pays tirent des gains du processus de l'intégration régionale.

Pour Cadot et alii, les tensions issues de l'agglomération industrielle ont été importantes lors de la première vague d'accords d'intégration régionale dans les années 1950 et 1960. Les querelles entre pays étaient liées à leur incapacité d'arriver à un accord sur l'emplacement des investissements industriels. La Communauté de l'Afrique de l'Est s'est ainsi effondrée en 1977 car elle n'a pas réussi à convaincre les membres les plus pauvres qu'ils recevaient une juste part des gains.

Si cette situation extrême n'est pas arrivée en Afrique centrale, les mêmes problèmes ont été relevés et sont à l'origine du blocage observé du processus d'intégration régionale en Afrique centrale.
L'idée que l'intégration peut être défavorable à quelques pays notamment ceux qui sont enclavés comme le Tchad

Données générales économiques des pays de la CEMAC en 2002

	Cameroun	Congo	Gabon	Guinée E.	RCA	Tchad
Population (millions)	15,5	3,2	1,3	0,469	3,8	7,9
En % de la population de la CEMAC	48,18	9,94	4,04	1,45	11,81	24,55
Superficie (km²)	475 400	342 000	267 700	28050	623 000	1,3 million
En % de la superficie totale de la CEMAC	15,65	11,26	8,81	0,92	20,51	42,81
PIB (milliards de FCFA)	7363,6	2225,2	3353,3	1523,9	709,3	1205,8
En % du PIB de la CEMAC	44,95	13,58	20,47	9,3	4,32	7,36
PIB agricole (milliards de FCFA)	2011,9	132,2	229,7	64,8	364	404,5
En % du PIB agricole de la CEMAC	62,7%	4,12%	7,16%	2,02 %	11,34%	12,61%
PIB industriels* (milliards de FCFA)	1019,3	105,1	200	2,1	39,4	66,2
En % du PIB industriel de la CEMAC	71,17 %	7,33%	13,96%	0,14%	2,75%	4,62%

Source : Calcul de l'auteur à partir des données du Bureau Afrique centrale de la Commission Economique de l'Afrique compilées dans Les économies de l'Afrique centrale 2004.
* hors pétrole

et la RCA a été reconnue et prise en compte dès le début du processus de l'intégration régionale en Afrique centrale lors de la création de l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique centrale), la devancière de la CEMAC. Le Tchad et la RCA estimaient être les grands perdants du processus d'intégration au sein de la sous région et de manière plus spécifique, ils redoutaient de voir leurs marchés inondés par les produits industriels des pays les plus avancés, en les réduisant au rôle de simple débouché. L'idée de la création d'un fonds de solidarité dans la zone fut adoptée pour pallier ces désavantages. Ce fonds avait pour objectif principal de réduire les conséquences négatives du fonctionnement de l'union douanière sur les économies les moins avancées de la sous région. Malheureusement, ce Fonds n'a jamais fonctionné à cause des difficultés qu'ont eu les pays à trouver un mécanisme de financement adéquat du Fonds ainsi que des querelles dans la répartition des fonds réunis entre les deux principaux bénéficiaires qu'étaient la RCA et le Tchad.

Un autre frein à l'intégration en zone CEMAC provient du fait que la plupart des pays de la région sont producteurs de pétrole[1] et disposent d'autres ressources naturelles abondantes (mines, forêts…). Selon les experts de la commission économique pour l'Afrique, cette richesse virtuelle est une explication possible des difficultés rencontrées par le processus d'intégration régionale en zone CEMAC. Cette situation particulière développe aussi un sentiment de repli sur soi et renforce l'idée que seul le Cameroun, du fait de son poids démographique et de son économie relativement diversifiée, est le seul véritable bénéficiaire du processus d'intégration régionale dans la sous région. En effet, le Cameroun exporte dans les autres pays de la sous région, producteurs de pétrole notamment, une grande partie de sa production agricole et industrielle mais aussi une grande partie de sa main d'œuvre excédentaire. Cette situation renforce le sentiment que le Cameroun serait le principal bénéficiaire d'un véritable processus d'intégration des économies dans la sous région du fait de sa puissance économique et démographique qui ne profitent cependant pas beaucoup aux autres pays de la sous région du fait de la structure de leurs économies dépendantes de la production et de l'exportation d'un nombre très limité de matières premières et de leur désavantage sur le plan démographique.

La situation est différente dans la zone UEMOA (Union Economique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest) par exemple, au sein de laquelle la Côte d'Ivoire apparaît comme un véritable pôle de croissance pour l'ensemble des pays de la région. A la différence du Cameroun, elle absorbe une partie importante de la main d'œuvre excédentaire des autres pays de la sous région[2].

L'analyse ci-dessus implique donc que le processus d'intégration régionale peut se traduire par un développement inégal entre un ou plusieurs pays qui sont des pôles de développement et les autres qui sont les pays de la périphérie. Ces analyses ont connu un regain d'intérêt en sciences économiques depuis le début des années 1990 avec les travaux sur l' « économie géographique » de l'économiste américain Paul Krugman.

Dans les modèles d' « économie géographique », deux forces opposées sont en jeu au sein d'un espace d'intégration régionale. D'un côté, il y a des forces centripètes qui jouent en faveur de la concentration régionale des activités économiques au sein d'un territoire donné qui devient ainsi un pôle de développement au sein de la région. De l'autre, il y a des forces centrifuges qui jouent en faveur d'une croissance lus équilibrée.

Les économies d'échelle, les externalités pécuniaires et technologiques sont les facteurs qui favorisent la concentration des activités au centre au dépend des périphéries. Les trois facteurs mis ensemble génèrent des économies d'agglomération qui résultent des gains que peuvent réaliser des firmes qui sont géographiquement proches dans un espace où les conditions minimales sont réunies pour favoriser les activités de production comme les infrastructures publics, un marché du travail permettant le recrutement de personnes qualifiés, l'existence d'un marché solvable, les services aux producteurs de qualité. Dans un tel espace géographique, l'importance de la demande et la proximité géographique entre les firmes réduisent les coûts de transaction et de production des entreprises. D'où l'intérêt qu'elles trouvent à se localiser dans un tel espace et à servir les autres marchés par le biais des exportations.

La question qui se pose est donc de savoir si un tel processus de développement inégal est inéluctable dans la sous région CEMAC ou en d'autres termes, l'existence du Cameroun et de son potentiel sur le plan économique et démographique ne peut-il pas constituer un atout pour une croissance régionale forte et durable dans la sous région CEMAC. L'argument que nous défendons ici est que ces gains

Part (%) des revenus tirés de l'exportation de pétrole sur l'ensemble des revenus d'exportation.

Pays	1975	1995	2000
Cameroun	-	37,3%	50,6%
Congo	73,3%	86,7%	93,2%
Gabon	82,9%	76,4%	79,9%
Guinée Eq.	-	43,2%	91,6%

Source : Rapport de la Banque de France sur la Zone Franc

[1] Il s'agit du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée équatoriale et du Tchad.
[2] Durant les années 1980 selon Guilmoto et Sandron (2003), la Côte d'Ivoire comptait au sein de sa population 22% d'immigrés soit 1,5 millions de personnes dont une moitié de Burkinabè et un quart de Maliens.

mutuels sont possibles à condition que les pays de la CEMAC parviennent à une intégration effective qui ne sera possible qu'en interconnectant l'ensemble des territoires de la CEMAC.

Interconnexion des territoires en zone CEMAC et conditions d'une croissance endogène sur le plan régional

Le processus d'intégration régional, depuis l'avènement de la CEMAC en 1994, semble s'être accéléré notamment par la création d'un certain nombre d'institutions et des efforts notables dans la coordination des politiques économiques sur le plan régional.

Un certain nombre de ces mesures sont déjà effectives sur le plan institutionnel. Il s'agit notamment des réformes qui débordent largement la sous région de la CEMAC comme le traité de l'OHADA (Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires en Afrique), celui qui institue la Conférence Interministérielle du Marché des Assurances (CIMA) et celui qui institue la Conférence Interministérielle de la Prévoyance Sociale (CIPRES).

En ce qui concerne les réformes limitées aux pays de la CEMAC, on peut noter la réforme fiscalo douanière de l'Afrique centrale qui a été réalisée avec succès et qui permet un allègement de la fiscalité dans la zone CEMAC par la suppression de plusieurs taxes intermédiaires et l'instauration au sein de la zone d'une taxe unique sur le chiffre d'affaires (TCA) et sur la valeur ajoutée (TVA). La création et le fonctionnement efficace de la COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique centrale).

Interconnexion des territoires en zone CEMAC et conditions d'une croissance endogène sur le plan régional

Les pays de la CEMAC ont aussi depuis quelques années mis en place un dispositif de surveillance multilatérale qui a pour objectif la coordination des politiques économiques (budgétaires et monétaires) afin de favoriser la convergence nominale des économies de la zone. On note cependant que de nombreuses institutions prévues lors de la création de la CEMAC ne sont pas encore opérationnelles. Il s'agit par exemple du Parlement, de la Cour des Comptes régionales. De plus la création de la Bourse des valeurs régionales s'est heurtée à une querelle entre le Cameroun et le Gabon sur la localisation de cette institution. Le choix de l'implantation de cette structure de financement des entreprises à Libreville a conduit le Cameroun à créer sa propre bourse des valeurs.

Toutes ces mesures sont intéressantes et nécessaires dans la mise en œuvre du processus d'intégration régionale en zone CEMAC mais il nous semble qu'elles ne peuvent permettre de parvenir à une intégration réelle dans la sous région par l'interconnexion des territoires. Une telle intégration encourage l'interaction entre les acteurs privés des divers territoires de l'espace régional qui deviennent ainsi les principaux acteurs du processus d'intégration et favorise les échanges entre les territoires. Pour parvenir à une telle intégration, il est nécessaire de construire, au niveau régional et au sein de chaque pays, un seuil minimal de capital spatial pour interconnecter les territoires et développer ainsi les échanges entre les pays participants. La notion de capital spatial développée ces dernières années dans de nombreux travaux théoriques (Beaumont 1997, Hugon 2002, Leon, Akanni-Honvo 1998) est d'un apport important dans l'analyse des processus d'intégration réelle dans les pays en développement en général et en Afrique en particulier.
Le capital spatial se définit comme la somme des capacités productives localisées qui concourent à accroître la productivité des autres facteurs de production. Il est constitué des facteurs de croissance (communications, services à la production) localisés dans l'espace et générateurs d'externalités d'agglomération (coûts de transaction, effets de taille de marché, externalités de connaissances).

La construction d'un capital spatial à la fois sur le plan régional et national est crucial parce que si au sein d'un ensemble de pays participant à un accord d'intégration régionale, un des pays dispose d'un capital spatial plus riche et d'un avantage comparatif important par rapport aux autres, on assistera à une tendance à la polarisation ou à la concentration des activités qui créent des divergences en termes de croissance entre les pays qui participent à un accord de coopération régionale. A l'inverse, l'existence d'un capital spatial à ces deux niveaux (national et régional) conduit généralement plutôt à des effets de diffusion ou de contagion de la croissance en réduisant les coûts de transport, en favorisant les transferts de technologie ou en baissant les coûts de transaction.

Le capital spatial sur le plan régional en zone CEMAC reste à construire. Les infrastructures de télécommunications en général et de transport en particulier sont dans un état embryonnaire et constituent donc un obstacle à la mobilité des facteurs de production et des biens dans la sous région qui sont les principaux canaux de diffusion de la croissance.

Selon les statistiques disponibles, le réseau routier principal dans les pays de la zone CEMAC a une longueur de 57 858 km dont 12% seulement sont des routes bitumées. Pour l'ensemble de la région la densité routière pour les routes bitumées est de 0,24. Ces chiffres sont les plus faibles des différentes régions du continent selon le Bureau Afrique centrale de la Commission Economique pour l'Afrique.

On peut aussi noter qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de couple de pays, au sein de la CEMAC, dont les capitales sont reliées par une route bitumée même si de nombreux projets allant dans ce sens existent. Ainsi, il faut encore entre 7 et 10 jours pour aller de Douala à Bangui (1450 km), avec près d'une vingtaine de points de contrôle de divers services administratifs (police, gendarmerie, eaux et forêts, douanes, municipalités) qui induisent un coût variant de 250 000 à 300 000 FCFA par voyage soit parfois jusqu'à

40% de la valeur de la marchandise transportée.

A l'intérieur de la CEMAC, les voies ferrées ne sont pas interconnectées et répondent à des objectifs purement nationaux : désenclavement de Brazzaville pour le chemin de fer Congo-Océan ; désenclavement de Yaoundé et du Nord Cameroun depuis le prolongement du transcamerounais jusqu'à Ngaoundéré dans les années 1970s ; exportation du manganèse et du bois par le transgabonais, la plus récente des infrastructures ferroviaire d'Afrique centrale achevé en 1987.
Le transport aérien international, représente un indicateur du niveau de l'intégration régionale. Il est généralement plus facile et rapide de passer par Paris, Bruxelles ou Johannesburg que de relier deux villes d'Afrique centrale. Le projet de création d'Air CEMAC, une compagnie aérienne sous régionale n'est pas effectif.

Les pays de la sous région semblent cependant avoir compris l'importance des infrastructures de transport pour parvenir à une intégration effective dans la sous région. En effet, les pays de la CEMAC ont adopté le 21 Juin 1993 à Yaoundé, un réseau d'itinéraires de transits dits « axes structurants », avec pour objectif déclaré de construire à moyen terme un réseau de routes bitumées pour permettre une circulation aisée de pays à pays. Certaines routes ont déjà ainsi été financées avec l'appui de l'Union Européenne. Il s'agit de la route Bertoua - Garoua Boulai (247,6 km) qui doit permettre de relier le Cameroun à la RCA ; la route Ngaoundéré - Moundou qui doit permettre de relier le Cameroun au Tchad ; la route Yaoundé - Ambam doit permettre de relier le Cameroun au Gabon et a la Guinée équatoriale.

Ces infrastructures qui visent à interconnecter les différents territoires de la CEMAC ne sont pas la solution au développement inégal. Ces infrastructures peuvent en effet accentuer l'effet de polarisation des activités économiques au sein du territoire camerounais dans la sous région si les autres pays ne dispose pas d'un capital spatial propre suffisamment attractif pour les entreprises. En effet si au sein d'un ensemble de pays participant à un accord d'intégration régionale, un des pays dispose d'un capital spatial plus riche et d'un avantage comparatif important par rapport aux autres, on assistera à une tendance à la polarisation ou à la concentration des activités qui créent des divergences en termes de croissance entre les pays qui participent à un accord de coopération régionale (Hugon 2002).

Le Cameroun ne semble cependant pas disposer d'un avantage comparatif au plan infrastructurel par rapport aux autres pays de la région.

Au niveau des infrastructures de transport, si le Cameroun possède près de 45% de l'ensemble du réseau routier de la CEMAC seul 15% de son réseau routier est bitumé, chiffre qui est supérieur à la moyenne de la CEMAC mais inférieur à celui du Congo qui est de 20%. La densité routière totale est de 5,6 km pour 100 km2 au Cameroun chiffre qui est inférieur à celui de la Guinée équatoriale qui est de 10,3 mais supérieur à celui du Gabon (2,9), du Congo (1,5) et de la RCA (1,5). La densité routière du Cameroun pour les routes bitumées est de 0,85 supérieur à celui du Congo (0,29), du Gabon (0,23), de la RCA (0,11) et du Tchad (0,03).

En ce qui concerne les autres infrastructures, on note que le Cameroun dispose de 16,1 lignes de téléphones fixes et mobiles pour mille personnes en l'an 2000, chiffre inférieur à celui de la Guinée équatoriale, 24,5 lignes, du Congo avec 31,3 et surtout du Gabon avec 129, lignes. En ce qui concerne l'utilisation du réseau internet, le Cameroun en l'an 2000 avec près de 40 000 utilisateurs devancent le Gabon (15 000), le Tchad (3000), la RCA (1500), le Congo (800) et la Guinée équatoriale (700).

En 2002, le taux moyen de bancarisation c'est-à-dire le poids des bilans bancaires par rapport au PIB se situe à 101% en Afrique du Sud, 106% en Tunisie, 27% dans la zone UEMOA et seulement à 17% en zone CEMAC. A la même époque, on compte 8,2 guichets bancaires pour un million d'habitants en zone UEMOA et seulement 5 guichets pour un million d'habitants en zone CEMAC. A l'intérieur de la zone CEMAC, la bancarisation est de 23% au Gabon et de 18% au Cameroun. Pour le reste des pays elle se situe entre 7% et 12%.
Ces chiffres indiquent donc aussi qu'un effort important doit être fait pour améliorer le service aux entreprises dans la zone CEMAC d'autant plus que sur le plan énergétique la situation est aussi mauvaise. Au Cameroun, le pays leader sur le plan économique, la fourniture de l'énergie s'est dégradée alors que le potentiel hydro électrique du Cameroun est insuffisamment exploité. Il est en effet estimé à 115 000 MW alors que la capacité installée présente est estimée à 800 MW. Ce pays n'est cependant pas membre du Pool Energétique de l'Afrique centrale qui a été créé le 12 Avril 2003 et qui regroupe le Gabon, la RCA, la RDC, la Guinée équatoriale, Sao-Tomé et Principe, le Congo et le Tchad.

Cependant, étant donné, que le capital spatial des autres pays de la sous région n'est pas mieux développé, l'avantage comparatif du Cameroun qui réside dans sa taille de marché plus grande et des ressources humaines en nombre important, fait la différence.

Par conséquent pour bénéficier, de la proximité géographique du Cameroun, les autres pays de la CEMAC doivent mettre l'accent sur la construction d'un capital spatial propre. Les effets de diffusion ou de contagion de la croissance entre territoires seraient ainsi favorisés. L'existence au Cameroun d'un nombre relativement important d'institutions d'enseignement supérieur diversifiées (Universités[3] , Institut

[3] Le Cameroun dispose de six Universités d'Etat qui accueillaient en l'an 2000 plus de 60 000 étudiants, ainsi que de nombreux autres établissements d'enseignements supérieurs publics et privés.

Universitaires de Technologies, Grandes Ecoles d'Ingénieurs…) peuvent être bénéfiques aux autres pays de la sous région pour développer leurs ressources humaines. L'accroissement des ressources humaines et des compétences doit être des objectifs essentiels si la région CEMAC veut passer d'une économie bâtie uniquement sur les ressources naturelles vers une économie bâtie sur les ressources humaines. Les pays de la CEMAC devraient ainsi encourager la définition d'une politique éducative au niveau sous régional. Les programmes nationaux réussiront d'autant mieux à développer des compétences qu'ils seront inscrits dans un cadre sous-régional. Ce dernier pourrait comprendre, par exemple, des normes communes reconnues par chacun des états membres, la reconnaissance des diplômes et des titres, en particulier au niveau de l'enseignement supérieur, des instituts de formation publics ou privés.

De manière plus générale, les pays de la CEMAC pourraient s'inspirer de l'exemple des triangles ou polygones de croissance asiatiques qui sont des zones de proximité pour la gestion en commun des ressources naturelles, la mise en place d'infrastructures et la complémentarité de facteurs. Ces zones constitueraient des ensembles transnationaux regroupant des régions proches pour promouvoir des politiques concentrées en matière d'investissement domestique et étranger, d'infrastructure et d'environnement. De tels ensembles sont à même selon Hugon (2002) de générer des effets d'agglomération industrielle ou des effets de grappe et de créer des externalités favorables à la croissance.

L'exemple de la coopération entre le Cameroun et le Tchad dans l'exploitation du pétrole congolais est à cet égard riche d'enseignement pour les pays de la région. Le pipe-line Doba-Kribi pourrait à brève échéance transporter les productions d'autres champs tchadiens et camerounais, qui ne sont pas encore mis en exploitation. On pourrait même imaginer des dérivations qui desserviraient la RCA, le nord du Congo qui est éloigné de l'océan et même au-delà le nord et le nord-est de la RDC.

La coopération dans l'exploitation des ressources, dans la sous région, pourrait s'étendre à l'exploitation des ressources forestières dont regorgent le Cameroun, le Congo et le Gabon également.■

Bibliographie succinte

Baumont, C (1997), «Croissance endogène des régions et espace», in Célimène F, Lacour Cl, *L'intégration régionale des espaces*, Paris Economica.

Cadot O, De Melo J, Olarreaga M (2001), «L'intégration régionale en Afrique subsaharienne où en sommes-nous?» in *Mondialisation et les nouvelles priorités commerciales en Afrique Francophone*.

Commission Economique pour l'Afrique Bureau Afrique centrale (2004), *Les économies de l'Afrique centrale 2003*. Maisonneuve & Larose.

Hugon P. (2002), «L'intégration régionale dans les économies en développement au regard des nouvelles théories de la régionalisation», in *Revue Africaine des Sciences Economiques et de Gestion*, vol IV, n°2, Juillet – Décembre 2002.

Hugon P. (1999), *La zone franc à l'heure de l'euro*, Paris, Karthala.

Leon A, Akanni-Honvo A, (1998), «La croissance endogène régionalisée, Afrique subsaharienne, Asie de l'est et pacifique», in Hugon Ph., (dir) *La régionalisation comparée en Afrique sub-saharienne et en Asie de l'est*, Revue Tiers Monde, T. XXXIX, n°155, juillet-septembre.

L'intégration économique en Afrique centrale est-elle otage des querelles de leadership?

Par
Samuel-Jacques PRISO-ESSAWE
Economiste, Maître de Conférences
Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, (B.N.C. – C.R.I.C.)* (FRANCE)

Véritable serpent de mer, l'intégration économique en Afrique représente souvent, paradoxalement, à la fois une panacée (de moins en moins…) et une ambition presque vaine. Certes la question se fait de plus en plus une place dans le discours et l'activité politique nationale ; (le parlement camerounais a ainsi organisé le 25 novembre 2004 une « journée parlementaire de la CEMAC » au cours de laquelle des exposés-débats sur les difficultés de cette intégration économique ont permis aux élus de se tenir au courant de l'évolution du processus. Mais la perception de l'échec est étayée par une série d'arguments divers : incohérences politique, économique et géopolitique, mimétisme et inadéquation des mécanismes juridiques, inconstance politique, etc.

Il est un constat incontournable : depuis sa mise en œuvre dès les prémisses des indépendances des Etats de la région (l'Union Douanière Equatoriale date en effet de la période d'autonomie des anciennes colonies de l'A.E.F.), l'intégration en Afrique centrale reste davantage un projet qu'une réalité en construction. Les obstacles évoqués ici et là sont avérés.

- Si les institutions communautaires d'Afrique centrale ne sont pas (encore ?) entièrement calquées sur celles de l'Union et de la Communauté européennes (l'UEMOA s'est «jetée à l'eau» avec, entre autres, «sa» Commission), les rouages juridiques de la CEMAC et de la CEEAC sont inspirés depuis belle lurette de ceux du droit communautaire européen, sans grand souci premier d'adéquation ou d'adaptation : les spécialistes se gargarisent ainsi depuis 1994 notamment (à la faveur des traités de la CEMAC) des notions d'«applicabilité directe», de «primauté», de «directives», «règlement», ou encore «décision», alors que les textes internationaux (au sens large) ont encore de la peine à être utilisés par les administrations, juges et justiciables ;
- Les traités instituent le «renvoi préjudiciel», et la juridiction de la CEMAC se met à l'école de la jurisprudence européenne avec appétit, bien qu'on puisse raisonnablement douter de la capacité réelle des systèmes juridictionnels nationaux à intégrer un autre palier, celui du juge communautaire ;
- On relève toujours la faiblesse des échanges économiques entre les Etats concernés ; les exportations intracommunautaires de la CEMAC représentait ainsi 1,9% du total des exportations de cette région entre 1994 et 20001 , et à titre d'illustration, les exportations du Cameroun vers les autres Etats de la CEMAC ne représentaient que 3,6% en 1999/2000[2] . Par ailleurs, l'absence parfois illogique de certains Etats dans les organisations de la région peut être relevée ; ainsi l'absence du Nigeria au sein de la CEMAC ne peut obéir qu'à des raisons politiques, dès lors que cet Etat pèse d'un poids certain dans les échanges extérieurs aussi bien du Cameroun que du Tchad[3] .
- On note enfin la persistance des conflits au sein de certains des Etats membres ou impliquant certains d'entre eux.

Sources du leadership régional et rapports à l'intégration économique

Mais la recherche et les affirmations de position de leadership au sein des espaces d'intégration présente aussi une importance certaine. Et présenter l'intégration économique en Afrique centrale comme « otage des querelles de leadership » ne relève donc pas d'une simple hypothèse. Le leadership régional peut prendre des formes assez variées, et entretenir avec l'intégration des rapports différents. Dans le contexte particulier de l'Afrique centrale, les oppositions des différentes ambitions nécessitent des solutions que nous tenterons d'explorer.

Sources du leadership régional et rapports à l'intégration économique

D'emblée, on pourrait relever principalement (et rapidement) six sources de leadership régional

Le leadership «économique» semble le plus logique. Assis sur le poids économique de l'Etat dans la zone concernée, il se veut «objectif».

Ensuite, le leadership peut être fondé sur une dimension «historique». Certains Etats ne rechigneraient pas à tirer de leur statut de membre fondateur d'une organisation la reconnaissance d'un rôle de «dépositaire de l'ambition originaire», qui leur confèrerait une autorité politique sur les autres. Mais le leadership historique peut aussi résulter d'un point de vue plus personnel, de la participation du dirigeant politique d'un Etat à la création de l'organisation d'intégration. Ce qui va de pair, cela va de soi, avec la longévité au pouvoir… Contrairement au leadership économique ou à la forme étatique du leadership historique, la dimension subjective peut ici constituer une source plus forte de conflits.

Le leadership peut également s'affirmer d'un point de vue «militaire». L'Etat concerné se prévaudra alors soit de sa capacité à régler des conflits dans la zone, soit de son aptitude (non affirmée mais éprouvée) à «déstabiliser» potentiellement la zone ou une partie de celle-ci. Le Nigeria s'affirme ainsi comme un pilier de la CEDEAO par son implication particulière dans l'organisa-

[1] Commission économique pour l'Afrique, Etat de l'intégration régionale en Afrique, Addis-Abeba, 2004, p.293
[2] V. Ongolo Zogo & T. Mama, « Intégration physique à travers le développement des infrastructures en Afrique centrale », in H. Ben Hammouda, B. Bekolo-Ebe, T. Mama (dir.), *L'intégration économique régionale en Afrique centrale*, Karthala, 2003, p.89.
[3] V. R. Tsafack & I. Tamba, « Enjeux et problématique de l'intégration économique en Afrique centrale », in Ben Hammouda, Bekolo-Ebe, Mama (dir.), op. cit., p.56.
*Laboratoire « Biens, Normes, Contrats », Centre de Recherches en Intégration Comparée (E.A.)

tion et la gestion de l'ECOMOG, tandis que l'implication du Tchad dans le conflit centrafricain – et notamment sa contribution au renversement du régime d'Ange-Félix Patassé – l'érigent en interlocuteur politique de premier ordre de la RCA, avec néanmoins des implications certaines sur sa position au sein de la CEMAC. Le critère démographique a en outre son importance dans certaines organisations d'intégration. Il revêt une dimension économique notable, mais peut aussi, dans certains cas, être un facteur de leadership politique institutionnalisé. La répartition des sièges et des voix au sein des institutions de l'Union européenne en est une illustration (la Pologne, nouvel Etat membre, se positionnant par exemple ainsi parmi les « têtes » de l'Union), et la démographie est l'une des épines du dossier de l'adhésion turque.

On peut aussi envisager une hypothèse de leadership « démocratique », car l'émergence dans l'un des Etats de la région d'un pouvoir démocratique peut être un facteur d'influence au sein des institutions régionales. Le Mali et le Sénégal apparaissent ainsi, au sein de l'UEMOA, comme des Etats phares, ce qui explique aussi dans une certaine mesure l'attribution des postes au sein des institutions de l'Union, notamment en ce qui concerne le Mali, « héritier » de la direction de la Commission.

Enfin, une autre hypothèse peut être évoquée à partir du cas africain actuel, celle du leadership « juridique ». Certaines organisations affirment en effet une volonté d'invasion législative par un « potentiel sans limite » envisagé par le traité constitutif : c'est le cas de l'OHADA, dont le traité (article 2) prévoit que l'harmonisation pourrait s'étendre à « toute autre matière que le Conseil des Ministres déciderait, à l'unanimité, d'y inclure, conformément à l'objet du présent traité ». La conséquence est bien entendu le risque d'incompatibilité entre les normes produites par cette organisation avec celles élaborées par la CEMAC ou la CEEAC, et l'embarras juridique que cela génèrerait pour les opérateurs économiques régionaux.

Le leadership régional peut être facteur de consolidation de l'intégration économique

On peut alors parler de leaderships convergents ou constructifs. La création de l'Union africaine (même s'il ne s'agit pas d'une organisation d'intégration), en fournit un exemple : l'impulsion de la Libye y a été certaine. Mais l'exemple de l'Union européenne est encore plus éloquent. Le rôle de la France et de l'Allemagne dans la création de la première Communauté (la C.E.C.A.) est démontré à souhait, et l'histoire de la construction européenne jusqu'à la naissance et au développement de l'Union européenne, est jalonnée d'initiatives franco-allemandes ou tripartites (associant le Royaume-Uni). Par ailleurs, l'institution des procédures de coopération renforcée par le traité de l'Union depuis 1997 formalise et encadre le leadership d'impulsion.

En Afrique centrale, on peut considérer que l'association du Cameroun à l'Union douanière équatoriale en 1961, qui a ouvert la voie ensuite à la création de l'UDEAC, était la reconnaissance du leadership économique de cet Etat – à cette époque en tous cas – dont le processus d'intégration envisagé ne pouvait raisonnablement se passer. Une observation plus récente permet aussi de penser que l'implication du Chef de l'Etat gabonais dans la résolution des conflits de la sous-région (Congo, et RCA notamment) a permis de sauvegarder des chances à l'intégration économique envisagée. Par ailleurs, le soutien financier apporté par exemple par la Guinée équatoriale à la RCA et au Gabon – comme l'a révélé l'hebdomadaire *L'intelligent*[4]– ou encore plus récemment par le Cameroun à la RCA peut certes être considéré comme la manifestation d'une solidarité régionale, mais représente aussi certainement un positionnement politique dans la zone…

Mais les leaderships peuvent aussi – logiquement – être des freins à l'intégration économique

La première manifestation de cet affrontement d'obstruction est la configuration même des espaces d'intégration en Afrique en général, et en Afrique centrale en particulier.

La zone dite d'Afrique centrale est «couverte» par deux organisations, la CEEAC et la CEMAC.

La CEEAC apparaît de prime abord comme une organisation charnière pour l'insertion de l'Afrique centrale au sein de la grande Communauté économique africaine envisagée depuis le plan d'action de Lagos et le traité d'Abuja. Cette Communauté régionale bénéficie en effet d'une reconnaissance de l'organisation continentale : elle est signataire du protocole liant la Communauté africaine aux organisations régionales, au même titre que la C.E.D.E.A.O., la S.A.D.C. l'U.M.A. ou encore le CO.M.E.S.A.

De son côté, la CEMAC s'inscrit aussi dans une perspective d'intégration africaine élargie, participant «aux efforts d'intégration entrepris dans le cadre de la Communauté économique africaine et, en particulier, à ceux relatifs à la création d'organisations communes dotées de compétences propres vue d'actions coordonnées dans des domaines spécifiques» (art. 37 de l'additif au traité de Ndjaména de 1994).

La combinaison de ces deux points de vue pourrait alors induire une supériorité politique (voire juridique) de la CEEAC par rapport à la CEMAC. Mais l'idée s'arrête là, car l'observation de la réalité fournit d'autres éléments…

La délimitation de la zone CEEAC présente un caractère fluctuant. Si pour l'Union africaine, la CEEAC constitue le cadre normal de l'organisation de l'Afrique centrale, l'Union européenne quant à elle adopte une approche différente ; dans sa Stra-

[4] J.-Dominique Geslin, « Pétrodiplomatie », *J.A.I. L'Intelligent* n°2175 du 16.09.2002, p.24. L'article fait état d'un accord bilatéral de prêt d'un montant de plusieurs centaines millions de francs CFA entre la Guinée équatoriale et la RCA ; il relate également des informations faisant état d'une aide financière de la Guinée équatoriale au Gabon, ainsi que le démenti des autorités gabonaises.

tégie de coopération régionale pour le 9e Fonds Européen de Développement dans le cadre des accords UE-ACP de Cotonou, elle redéfinit la région Afrique centrale en n'adjoignant aux Etats CEMAC que São Tomé e Principe, à l'exclusion de tous les autres membres de la CEEAC! Cette démarche met en exergue la volonté d'affirmation d'un autre leadership, celui que l'Union européenne tente de maintenir et de développer à travers notamment la négociation de partenariats économiques régionaux nécessaire face aux exigences de multilatéralisme de l'OMC…
Par ailleurs, certains Etats membres de la CEEAC sont aussi membres d'une autre organisation régionale reconnue (au même titre) par l'Union africaine : la République démocratique du Congo est ainsi membre du COMESA (comme l'Angola et le Burundi, autres membres de la CEEAC) et de la SADC, tout en étant parfois associée à des actes juridiques de la CEMAC[5] … Un cafouillage politique et juridique, qu'explique probablement la volonté de cet Etat d'affirmer son épanouissement ailleurs que dans une Communauté moribonde (la CEEAC) à défaut d'appartenir à celle qui aurait dû l'accueillir par cohérence économique (la CEMAC) mais qui l'exclut du fait de son potentiel aussi bien économique que démographique et donc finalement politique…

Sur un plan interne à la CEMAC cette fois, les affrontements de leadership se traduisent parfois en décisions contradictoires.

La manifestation la plus récente est la décision d'implantation de la Bourse régionale des valeurs à Libreville. Cette décision communautaire[6] a donné lieu à d'intenses débats au sein des instances de la Communauté, et le choix final a entraîné la mise en œuvre d'une contre-alternative nationale au projet communautaire, la création de la Bourse d'échanges de Douala, au Cameroun : l'affrontement des leaderships en compétition au sein de l'organisation a ainsi affaibli la décision et le projet communautaires…

Quelles solutions ?

Face aux querelles de leadership, deux solutions peuvent être envisagées, l'une institutionnelle, l'autre «pratique».

Le renforcement du pôle institutionnel régional s'impose avant tout.

Les institutions régionales devraient apparaître comme un contrepoids aux leaderships nationaux non seulement en assumant les missions qui leurs sont confiées par les Traités, mais aussi en servant de « relais » ou de « boucliers » aux Etats « dominés » face aux initiatives nationales dissidentes. Or la CEMAC et la CEEAC se caractérisent en effet par la faiblesse de leurs institutions de direction et de contrôle.

Quelles solutions?

L'exécutif de la CEMAC est doublement affaibli. Il est tout d'abord confiné à l'excès dans sa subordination à la Conférence des Chefs d'Etat et au Conseil des Ministres. Sa capacité à négocier les intérêts collectifs des Etats membres de la Communauté est pratiquement nulle car non seulement il ne dispose d'aucune possibilité de coordination des représentations nationales, mais en plus toutes ses initiatives sont soumises à l'aval « net et précis » des Chefs d'Etat, selon les termes mêmes du Secrétaire Général d'alors au journal camerounais Le Messager (n°349 du 14 février 1994).
En 1983 par exemple, une décision du Conseil donnait mandat au Secrétaire général de l'UDEAC pour « inventorier les obstacles à l'application de la convention communautaire sur la libre circulation », en dépit du traité qui attribuait lui attribuait la compétence du contrôle de l'application des actes de l'Union…. La situation n'a guère changé depuis lors, malgré l'adoption des nouveaux traités en 1994.
Si le désormais Secrétaire exécutif est chargé, entre autres, « d'initier et promouvoir toutes actions visant à la réalisation des objectifs de la Communauté » (Règlement n° 5/99/CEMAC du 17.08.1999), la pratique des mandats est toujours de mise[7].
La marginalisation du Secrétariat exécutif de la CEMAC est ensuite accentuée par la multiplication d'organes au sein de la Communauté, soit sous la forme d'institutions « spécialisées » (comme la Communauté Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques – CEBEVIRHA, ou encore le Groupe d'Action contre le Blanchiment en Afrique centrale – GABAC), soit sous la forme d'organes annexes exerçant des compétences que le traité lui attribue pourtant. C'est le cas du Conseil régional de la concurrence, qui exerce l'essentiel du pouvoir d'application et de sanction des atteintes aux règles communautaires de la concurrence. Le renforcement du pouvoir régional impliquerait trois axes de modification.
Il conviendrait tout d'abord de réaffirmer le rôle central du Secrétariat exécutif dans le fonctionnement de la Communauté en lui attribuant une marge d'initiative et d'impulsion sous le contrôle de la Conférence et du Conseil, ainsi qu'une autorité sur l'ensemble des organes communautaires. De même, le statut du Chef de cette administration devrait être renforcé, afin d'éviter l'instrumentalisation dont il fait souvent l'objet ; on n'en voudra pour preuve que l'illégalité de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat nommant en 1999 un nouveau Secrétaire exécutif[8].
Le pouvoir monétaire régional, autre branche de l'exécutif de la Communauté, devrait lui aussi bénéficier d'une certaine marge de manœuvre, afin de contribuer d'une part à l'émergence d'une véritable politique régionale et

[5] La République Démocratique du Congo est associée au Code communautaire de la navigation intérieure de la CEMAC, sur la base de l'article 39 de l'additif au traité CEMAC.
[6] Acte additionnel n° 11/00-CEMAC-CCE-02 du 14.12.2000.
[7] Par exemple, une Décision 06/02-UEAC du Conseil des ministres du 03.08.2002 donne « mandat au Secrétaire exécutif d'élaborer un code communautaire des télécommunications »… !
[8] La nomination d'un nouveau Secrétaire exécutif n'est en effet intervenue ni à l'expiration du mandat du précédent (nommé en 1998 par Décision n° 6/98 du Conseil des Chefs d'Etat), ni à l'issue d'une procédure disciplinaire à son encontre ; ce sont pourtant les deux hypothèses prévues par les traités communautaires.

d'autre part à l'effectivité du mécanisme de ressources propres de la Communauté ; la retenue à la source des contributions des Etats ou encore des quotes-parts de taxes nationales destinées à la Communauté nécessite en effet une certaine autonomie et une autorité de la Banque centrale …
Il faudrait enfin que la juridiction de la Communauté joue véritablement son rôle d'arbitre juridique des rapports entre les Etats, et entre ceux-ci et la Communauté. Cette juridictionnalisation est une condition nécessaire de l'efficacité de l'action de l'exécutif communautaire, et elle suppose de la part des juges un engagement – au sens artistique – en faveur du projet d'intégration et de la construction communautaire.

L'implication des opérateurs économiques régionaux est par ailleurs nécessaire. L'intégration envisagée est autant une intégration des politiques nationales que celle des activités économiques privées.

Il est dès lors important que ces différents acteurs économiques s'intéressent au processus. Cela signifie deux choses :

- d'une part, les opérateurs doivent s'approprier le projet d'intégration ; ils doivent y définir leur intérêt, et inscrire alors leur stratégie dans une dimension communautaire
- d'autre part, ils doivent investir le débat communautaire, sur le plan aussi bien institutionnel que non institutionnel. Les initiatives récentes telles que la création de l'Union des patronats d'Afrique centrale, qui dispose d'un statut d'observateur auprès de la CEMAC, vont dans ce sens, et gagneraient à être développées. Il faudrait aussi que les opérateurs concernés forcent la reconnaissance pratique et concrète des droits que les actes des Communautés leur reconnaissent, afin que l'intégration ne soit plus uniquement perçue comme le champ des décideurs politiques, mais comme un projet destiné à ceux qui font l'activité économique transfrontalière au sein de la région d'Afrique centrale. ■

Le mécanisme multilatéral de la C.B.L.T. * pour la résolution des conflits frontaliers et la sécurité dans le bassin du Lac Tchad

Par
SAÏBOU ISSA
Historien, Université de Ngaoundéré (CAMEROUN)

C'est à Fort-Lamy (N'Djamena depuis 1973) que se tint en décembre 1962, un sommet de concertation entre les Chefs d'Etats et de Gouvernements du Cameroun, du Niger, du Nigeria et du Tchad en vue d'une part d'organiser la gestion commune des eaux, des terres et des ressources naturelles du Bassin du Lac Tchad et d'autre part de coordonner le développement régional. Le 22 mai 1964, un second sommet de Fort-Lamy approuva le texte de la convention instituant la Commission du Bassin du Lac Tchad [CBLT], ainsi les textes connexes. Si la CBLT est surtout connue comme une organisation de coopération technique, elle est aussi un organe de promotion de la coexistence pacifique entre les Etats riverains du Lac Tchad. Cette bonne volonté servie par des relations cordiales entre les plus hautes autorités des Etats riverains parut suffisante pour endiguer les risques de conflits interétatiques dans un environnement géopolitique où, à l'aurore des indépendances, existaient des sources potentielles de différends territoriaux: irrédentismes sur les cendres des hégémonies précoloniales; arrangements territoriaux contestables opérés par l'Allemagne, la France, la Grande Bratagne pendant la colonisation; frontières lacustres non démarquées; accès à l'eau dans un espace aride, etc. Il n'en fut rien.

C'est plutôt le principe multilatéral de la CBLT lui-même qui prit un coup; si la Convention de 1964 interdisait l'utilisation unilatérale des eaux, il reste que les Etats ne disposant pas des mêmes capacités financières, le respect des principes conventionnels allait vite buter sur les prioprités nationales. En effet, après avoir mis en place le *Chad Basin Irrigation Project* (CBDA), le Nigeria entama dès les années 1970 de vastes programmes d'irrigation pompant l'eau du Lac grâce à des canaux d'adduction. Le Cameroun dont provient le fleuve Logone, principal nourricier du Lac, emboîta le pas au Nigeria en pratiquant la riziculture irriguée dans la vallée du Logone. En réaction à ces violations des principes de la CBLT dans un contexte où le Lac Tchad se retrécit inéluctablement, le Président tchadien Hissène Habré souligna qu'en plus de la sécheresse, l'utilisation des eaux par certains Etats était l'autre cause de l'amenuisement des ressources du Lac[1]. Là aussi, les risques de tension se limitèrent aux récriminations édulcorées par des formules diplomatiques cachant mal l'irritation des autres membres de la CBLT. C'est au début des années 1980 que les frictions prirent une allure plus préoccupante.

Au sommet de Fort-Lamy en 1962, Ahmadou Ahidjo [Cameroun], Diori Hamani [Niger], Abubakar Tafawa Balewa [Nigéria] et François Tombalbaye [Tchad] s'étaient accordés à reconnaître les frontières internationales existant dans le Lac. Ce faisant, ils appliquaient la doctrine de l'*uti possidetis juris* bien avant que l'OUA édicte le principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Divers accords, conventions et traités conclus entre l'Allemagne, la France et la Grande Bretagne avaient permis de délimiter les frontières dans le Lac. Non démarquées, ces frontières restaient des lignes imaginaires. Il fallait donc les matérialiser par des bornes. Mais au lendemain des indépendances, la plupart des gouvernements étaient davantage préoccupés par des sérieux problèmes d'unité nationale. Entre temps, les citoyens des quatre pays exploitaient le Lac comme si ses eaux étaient des eaux internationales. Aussi longtemps que cette exploitation se faisait dans l'équité et la concorde, les Etats ne pouvaient que s'en féliciter. Mais la dégradation continue de l'environnement entraîna une immigration massive, aux abords du Lac, de populations issues des pays riverains et d'Afrique de l'Ouest. Le décalage entre l'offre et la demande de ressources (eau, terres fertiles, pâturages, poisson) généra des conflits entre nationaux des pays membres de la CBLT. Ces conflits suscitèrent l'intervention des soldats, entraînant de ce fait l'implication des gouvernements. Ainsi, en 1983, des affrontements opposèrent des soldats nigérians et des soldats tchadiens dans le Lac.

Les affrontements de 1983 mirent fin à deux décennies de coexistence pacifique entre les Etats membres. La CBLT en tant qu'organe de prévention des conflits frontaliers venait ainsi d'enregistrer son premier revers. Il devint alors urgent de rechercher les voies et moyens de résoudre une fois pour toutes non seulement le différend entre le Nigeria et le Tchad, mais aussi de trouver une solution définitive à l'ensemble des problèmes frontaliers qui opposent ou pourraient opposer dans l'avenir les pays membres de la CBLT dans la région du Bassin conventionnel. D'où la convocation de la réunion extraordinaire de la CBLT tenue à Lagos du 21 au 23 juillet 1983. A cette occasion, une équipe conjointe d'experts devant suivre l'exécution des travaux de démarcation[2] fut mise en place. Lors de leur conférence de 1987, les Chefs d'Etats décidèrent de supporter la totalité des frais de bornage.

*Commission du Bassin du Lac Tchad

[1] CBLT 0045, Procès verbal de la quatrième conférence des Chefs d'Etat, Lagos, 1983.

[2] CBLT 0045, rapport de la réunion extraordinaire, de 1983. Rapport de la sous-commission sur la délimitation des frontières.

La démarcation des frontières dans le lac

Les travaux de démarcation débutèrent en 1988. Mais très tôt, des différends survinrent entre les parties camerounaise et nigériane. Cette dernière voudra chaque fois, que les difficultés soient résolues par des négociations bilatérales. Soucieux de sauvegarder le mécanisme multilatéral, les experts nigériens et tchadiens insistèrent pour que tout se fasse dans le cadre de la CBLT. Ce fut aussi le point de vue du Cameroun. Ce d'autant plus qu'au cours de leur sixième sommet, les Chefs d'Etat avaient mandaté la Commission pour toutes les questions relatives à la démarcation des frontières internationales dans le lac Tchad. Mais au cours de la réunion extraordinaire tenue à cet effet du 28 au 30 juillet 1988 à Maiduguri [Nigéria], les experts nigérians maintinrent leur position en faveur d'une solution bilatérale[3]. Il en fut de même lors de la réunion extraordinaire de Maiduguri en août 1988 et de la réunion de N'Djamena en septembre 1988. Cette situation entraîna l'arrêt des travaux de démarcation entre septembre 1988 et janvier 1989, date à laquelle on parvint à un compromis. Entre temps, des troupes nigérianes avaient occupé la zone de Darak dans le Logone et Chari.

Une autre divergence opposa le Cameroun et le Tchad. Elle concernait la détermination de l'embouchure du fleuve Chari. En août et septembre 1988, les experts des deux pays en discutèrent au siège de la CBLT à N'Djamena. Mais les divergences restèrent intactes ; les experts camerounais cherchaient à garantir à leur pays l'accès au Lac Tchad par une voie commune navigable représentant la frontière naturelle entre le Cameroun et le Tchad. En revanche, les experts du Tchad tenaient à sauvegarder les acquis. Dans la mesure où la branche navigable du Chari se situait en territoire tchadien, ils désiraient conserver *l'ancienne branche à partir de Djimtilo portant la frontière qui existe toujours jusqu'à l'ancienne embouchure*[4]. L'arbitrage des experts du Niger et du Nigeria permit de parvenir à un compromis consistant à reconstituer l'embouchure de la branche principale navigable du Chari dans le Lac telle qu'elle est déterminée par la convention de 1908.

A la réunion de Maroua [Cameroun] en novembre - décembre 1988, deux experts du Niger et du Nigeria, furent mandatés pour graphiquer ladite embouchure du Chari sur la carte Moisel au 1/300 000. Le Cameroun et le Tchad acceptèrent les coordonnées obtenues. Mais d'autres problèmes survinrent, liés à des détails dont la prise en compte ou l'omission déterminerait le tracé de la frontière en faveur ou au détriment du Tchad ou du Cameroun. Dès lors, le problème de la détermination du bi-point Tchad-Cameroun ne sera pas résolu par le comité technique des experts. Il sera alors soumis aux commissaires qui y trouvèrent une solution l'année suivante. D'autres problèmes, à savoir l'établissement du lien entre les bornes marquant les embouchures des fleuves Komadougou Yobe, Ebeji et Chari et les cours de ces fleuves trouvèrent une issue consensuelle. Entre novembre 1989 et février 1990, les experts révisèrent l'ensemble des travaux effectués et rectifièrent l'emplacement de certaines bornes intermédiaires qui avaient été mal implantées[5].

A la veille de l'ouverture du sommet des Chefs d'Etat tenu à Yaoundé les 13 et 14 février 1990, les travaux de démarcation avaient été réalisés à 98,5%. Le processus aura été semé d'embûches. Mais là où les experts n'avaient pas pu trouver une solution technique, les Commissaires mandatés par les Chefs d'Etat étaient parvenus à des compromis politiques. Le document juridique relatif à la démarcation des frontières fut approuvé par les Chefs d'Etat en 1994. Il restait alors que chaque pays le ratifie avant la tenue du sommet prévu en 1996 à N'Djamena[6]. Mais le Nigeria ne ratifia pas le document. En outre, les 30 et 31 octobre 1996, les Présidents du Cameroun et du Nigeria ne se rendirent pas au sommet de N'Djamena. Dès lors, les discussions au sujet de la ratification du document relatif aux frontières furent différées. En fait, depuis 1993, le Cameroun avait décidé de s'en remettre à la Cour Internationale de Justice pour soumettre l'ensemble des différends frontaliers l'opposant au Nigeria. Devant la CIJ, le Nigeria défendit le recours au mécanisme multilatéral pour résoudre les conflits frontaliers aux abords du lac Tchad. Le Cameroun, par la voie de son co-agent à la cour, Maurice Kamto, argumenta autour d'une série de négociations bilatérales sans lendemain, d'agressions militaires et de dérobades du Nigeria quand il fallut signer les documents finaux de la démarcation de la frontière lacustre, justifiant de ce fait l'opportunité du recours à la CIJ. Cette dernière donna raison au Cameroun dans le verdict qu'elle rendit le 10 octobre 2002. La souveraineté du Cameroun sur l'espace disputé aux abords du Lac Tchad fut confirmée. Ce verdict met fin à quinze ans d'occupation, quinze ans d'un état de tension qui aura coûté des ressources humaines, matérielles et financières à des Etats en manque. Pourtant, comme le montre le processus retracé ci-dessus, l'on aurait épargné ces ressources si les résultats des travaux de délimitation entrepris dans le cadre de la CBLT avaient été ratifiés. En effet, le verdict de la CIJ ne fit que confirmer la souveraineté du Cameroun sur la région de Darak et le tracé de la frontière lacustre tel que défini par les experts mandatés par la CBLT.

A la recherche d'un système conjoint de sécurité

S'agissant de la coopération sécuritaire, jusqu'en 1980, les Etats du bassin tchadien n'avaient pas ressenti la nécessité d'élaborer des cadres de coopération multilatérale en matière de sécurité. Mais cette année-là, le projet de fusion tchado-libyen annoncé à Tripoli par les Présidents Goukouni Oueddei et Mouammar Khadafi suscita des concertations afin de parer à ce qui

3 Ibid.
4 CBLT 0037, procès-verbal de la trente sixième session, Maroua, 30 novembre – 1er décembre 1988. Annexe J : rapport de la sous-commission génie civil et télécommunications relatif à la démarcation des frontières internationales du lac Tchad.
5 CBLT 0037, procès-verbal du septième sommet des Chefs d'Etat de la CBLT, Yaoundé, 13-14 février 1990. Annexe F: rapport relatif aux travaux de démarcation des frontières.
6 CBLT 0083, procès-verbal de la quarante troisième session, Garoua, 13-14 mars 1995, p. 11.
7 CBLT 0032, 1985, pp. 27-30 et Vogt, 1992, p. 95.

était alors perçu comme la manifestation d'une volonté expansionniste de la Libye. Les autorités camerounaises, nigériennes et nigérianes envisagèrent de conjuguer leurs efforts pour barrer la voie à d'éventuelles menées déstabilisatrices libyennes transitant par le Tchad. L'« expansionnisme » libyen s'étant tout au plus limité au Tchad, la coopération entre le Cameroun, le Niger et le Nigeria se limita aux concertations entre les autorités. C'est à partir de 1983, dans le cadre de la CBLT, qu'une dynamique nouvelle s'imposa. Il s'agit précisément de prévenir et de réprimer le crime organisé dont l'aspect le plus apparent est le phénomène des coupeurs de routes. Pratique ancienne faisant partie intégrante de la constellation des modes parallèles d'accumulation jalonnant l'histoire économique du bassin tchadien, le banditisme de grand chemin est passé d'une modalité de l'économie de subsistance, à une forme de mobilisation spontanée du capital tirant partie de la dissémination des armes, de la divagation des combattants tchadiens et de l'errance de toutes ces victimes de la sécheresse qui sillonnent une région aux frontières poreuses.

En juillet 1983, des experts et des responsables des questions de sécurité dans trois des quatre pays membres de la CBLT se réunirent à Lagos pour concevoir un système de sécurité sous-régionale. L'on recommanda de mettre en place des patrouilles conjointes. A partir de 1986, quatre patrouilles furent misent en place dans le quadrilatère que forment les lignes qui les joignent à partir de leurs bases respectives à Blangoua au Cameroun, Baga Kauwa au Nigeria, Gadera au Niger et Baga Sola au Tchad[7]. Les patrouilles ont restauré une sécurité relative aux abords du Lac Tchad. Elles ont en particulier mis fin aux risques permanents d'affrontements entre les patrouilles nationales. Mais de par leur composition, la logistique dont elles disposent et les missions qui leur sont dévolues, les patrouilles mixtes ne s'attaquent qu'à des problèmes de sécurité secondaires. De plus, les soubresauts politiques du début des années 1990 ont entamé l'efficacité de leur action et réduit l'intérêt que les gouvernements, préoccupés par les problèmes intérieurs, leur portent. Dans ce contexte, l'activité des bandits armés, qu'ils soient rebelles-bandits ou coupeurs de route professionnels, s'est intensifiée. Il apparut alors indispensable de réformer profondément le système de sécurité existant.

A l'occasion de leur neuvième conférence tenue en 1993, les chefs d'Etat instruisirent les experts de concevoir la Force Commune de Sécurité dans le bassin conventionnel. Dans ce sens, les experts se réunirent à Maiduguri du 11 au 13 novembre 1994 pour arrêter les aspects techniques du projet en vue du sommet de 1996. Au cours de la réunion de Maiduguri, le Cameroun, par la voie du Chef d'état-major de ses armées, le Général de Corps d'Armée Pierre Semengue, suggéra des mesures provisoires. Il s'agissait, en attendant l'effectivité de la force multinationale, de mettre en oeuvre des mesures conjointes destinées à endiguer l'expansion du vol à main armée. Il nota que dans ce sens, des réunions avec les forces de sécurité nigérianes et tchadiennes avaient envisagé une action concertée au niveau des frontières entre le Cameroun et ces deux pays. C'était en novembre 1994, quand l'armée camerounaise avait entrepris des opérations de grande envergure pour lutter contre les coupeurs de route dans le Logone et Chari. Mais ces concertations furent sans grande suite.

Les 29 et 30 octobre 1996, les Présidents Idris Déby du Tchad, Ibrahim Baré Maïnassara du Niger, Ange Félix Patassé de la RCA (désormais membre de la CBLT) et les représentants des chefs d'Etat du Cameroun et du Nigeria se réunirent à N'Djamena à l'occasion de la neuvième conférence des chefs d'Etats. A l'issue de leurs travaux, ils convinrent de mettre en place la Force Commune de Sécurité dont la mission fondamentale est de lutter contre les rebelles et les bandits armés présents aux abords du Lac. La Force Commune de Sécurité ne remplace pas mais renforce plutôt les patrouilles mixtes. En août 1998, les ministres en charge des relations extérieures du Niger, du Nigeria et du Tchad signèrent à Niamey un accord sur la répression du banditisme militaire transfrontalier. Ainsi naquit la Force Commune de Sécurité. Le Cameroun n'était pas représenté. Les conclusions du sommet des Chefs d'Etats tenu le 28 juillet 2000 à N'Djamena, témoignent, hélas, de la stagnation, voire du recul de l'intention de mettre en place la Force Commune de Sécurité. En indiquant que *concernant la sécurité dans le bassin du Lac Tchad, les Chefs d'Etat ont accepté de réhabiliter et renforcer les brigades de patrouille mixtes avec tous les pays concernés*, le communiqué conjoint sanctionnant le sommet euphémise sur les difficultés actuelles de la coopération en matière de sécurité.

En définitive, entre 1964 et 1990, tous les pays membres de la CBLT étaient d'accord que leur organisme était le lieu privilégié de résolution de leurs différends frontaliers dans le Bassin conventionnel. Entre 1990 et 1993, au moment où il a fallu signer les documents finaux, les particularités ont rejailli, en l'occurrence sur le tronçon de la frontière lacustre entre le Cameroun et le Nigeria. Rétrospectivement, l'arrêt de la CIJ confirmant les conclusions des experts de la CBLT vient redonner du lustre au mécanisme sous-régional. D'ailleurs, l'examen des plaidoiries et des dossiers présentés par les parties devant la CIJ montre qu'aucune ne s'est désolidarisée de l'action menée par la CBLT en tant que mécanisme multilatéral de résolution des différends. Le Nigeria en a célébré la compétence exclusive dans la résolution des conflits dans le Bassin conventionnel du Lac Tchad. Le Cameroun ne s'est plaint que de l'irrespect de ses conclusions.

Aujourd'hui, ce sont la prospection pétrolière autour du Lac et la diminution continue des eaux du Lac Tchad qui augurent de différends interétatiques et intercommunautaires auxquels il importe de consacrer une attention proactive. Dans ce sens, une refonte, une structuration et un financement conséquent des compétences de la CBLT en matière de sécurité sous-régionale et de résolution des conflits frontaliers constitue un impératif. Pour cela, la création au sein de la CBLT d'une direction en charge de ces questions serait un bon début. Elle serait à la fois un système d'alerte, réunirait tous les documents disponibles sur les frontières, élaborerait des programmes de recherche-action, attirerait l'attention des gouvernements sur les risques de conflits et suggérait les voies et moyens d'endiguer la maturation des différends.■

La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales

Par
Joseph Vincent NTUDA EBODE
Politologue, FCSP, FPAE, Université de Yaoundé II (CAMEROUN)

Longtemps considéré comme l'épicentre de l'Afrique centrale CEMAC, principalement à cause de son potentiel économique et de sa situation géographique, le couple Cameroun-Gabon ne semble plus de nos jours retenir l'attention qu'en tant que facteur d'immobilisme dans la structuration d'une puissance sous-régionale. Les incompréhensions entre les deux pays ont semblé ces derniers temps particulièrement perceptibles au sujet de trois éléments : l'attribution du siège de la bourse des valeurs à Libreville ; la création d'une compagnie sous-régionale de transport aérien et la gestion de la crise centrafricaine, après le coup d'Etat du Général Bozizé.
Cette situation n'a pas manqué de reconfigurer la puissance en Afrique centrale CEMAC. Ainsi, depuis le début des années 2000, deux couples semblent se faire face : l'un, septentrional, animé par le Cameroun et le Tchad et l'autre, méridional, structuré autour du Gabon et du Congo. Entre ces deux alliances, se trouvent deux électrons libres, sorte d'état tampon ; dont les stratégies de contrôle rivalisent de part et d'autre :
la Guinée équatoriale à l'ouest et la Centrafrique à l'Est.

Les fondements du couple septentrional

Animé par le Cameroun et le Tchad, une analyse rapide du substrat de cette unité de puissance peut laisser croire qu'elle n'a qu'une identité économique. Principalement, à cause de la survisibilité du pipe-line qui lie les deux pays depuis bientôt trois ans. Mais à bien creuser, on se rend très rapidement compte que ces liens vont bien au-delà. En réalité, le couple septentrional repose d'abord sur des liens historico-sociologiques et sur une complémentarité géographique et économique, gérée par un cadre institutionnel multiforme.

Pour ce qui est des liens historiques, la partie septentrionale du Cameroun et le Sud-ouest du Tchad, notamment les abords sud du Lac Tchad, partagent le même passé. Elles ont connu la civilisation Sao ; ce peuple de géants qui vécut de part et d'autres de ce qui est, aujourd'hui, devenu le Tchad et le Cameroun. Comme le témoigne d'ailleurs les vestiges présents dans les musées nationaux des deux pays, les sultanats des abords du sud du Lac Tchad et ceux dits tchadiens ont appartenu au royaume du Kanem-Bornou, qui s'étendait alors jusqu'au Nigeria. On ne saurait taire l'épopée de Rabah, fondateur d'un immense empire sur une partie des cendres du Kanem-Bornu, endroit par où la pénétration française au Cameroun s'effectua, avec l'assassinat du résistant Rabah lors de la bataille de Kousseri, le 22 avril 1900.
Ces liens ancestraux se déclinent finalement en termes de composantes sociales similaires ; de nombreuses ethnies se retrouvant de part et d'autres des confins des deux Etats. Il en est ainsi des Arabes Choa, des Massa, des Kotoko, des Toupouris et des Moundang. Ces deux derniers participent à des festivités culturelles dans l'un ou l'autre pays, sans aucune considération de la frontière. Ainsi en va-t-il de la fête du coq. Ce grand rassemblement annuel de l'ethnie Toupouri, au cours duquel les hommes démontrent leur adresse, voit son coup d'envoi donné par le Wang-Doré : le grand chef ethnique de Fianga au Tchad. De la même manière, les Moundang ont leur chef, Gong, à Léré au Tchad.

Les fondements du couple septentrional

Cette dimension sociologique repose elle-même sur une composante géographique. Car, le Tchad étant un pays enclavé dont la volonté est de « coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples partageant les idéaux de liberté, de justice et de solidarité sur la base d'intérêts réciproques », sa situation lui donne une ouverture océane par le Cameroun, plus proche de la mer et posant moins de problèmes que ses autres voisins libyen et soudanais. Cette contingence fait du rapprochement Tchad/Cameroun une question de vie et même de survie économique pour le Tchad, et instaure une complémentarité bénéfique pour les deux pays. De là, la multiplication des accords et conventions multiformes entre les deux pays qui s'en suit. En effet, un bref aperçu des protocoles établis entre les deux pays depuis les indépendances fait observer qu'avant même celui relatif au pipe-line de 1996, pas moins d'une dizaine d'accords existaient déjà, couvrant les domaines aussi divers que l'économie, la culture le transport, voire le personnel. Par ordre de signature, on peut mentionner les accords suivants :

1. Le protocole d'accord sur la création et l'exploitation des différentes industries textiles et du ciment, signé le 13 avril 1963 à Fort-Lamy ;
2. Le protocole d'accord en matière de personnel signé le 17 février 1967 à Yaoundé ;
3. Le protocole d'accord créant la commission mixte de coopération, signé le 20 août 1970 à Moundou au Tchad ;
4. La convention réglant les relations économique et douanière signée le 20 août 1970 à Moundou ;
5. Le protocole d'accord en matière de télécommunications signé le 26 avril 1973 à Yaoundé ;
6. L'accord relatif au transport aérien signé le 25 mai 1973 à Fort-Lamy ;
7. La décision portant réparation du tonnage du trafic des marchandises et autres produits prise le 12 avril 1975 à Ngaoundéré ;
8. Le traité d'amitié, de coopération culturelle, scientifique et technique signé le 21 décembre 1985 à Ndjamena ;
10. La convention en matière de transport terrestre des marchandi-

ses signée le 21 décembre 1985 à Ndjamena ;
11. L'accord entre le gouvernement de la République du Cameroun et le gouvernement de la République du Tchad relatif à la construction d'un système de transport des hydrocarbures par pipe-line signé à Yaoundé le 8 février 1996.

Avant donc d'être économique[1], l'alliance du couple Cameroun-Tchad repose sur un ensemble de réalités historique, sociologique, géographique et juridique. Cet ensemble de données a facilité l'instauration de la dimension économique et la structuration d'une communauté d'intérêts que résume cette déclaration du Président Biya: « désormais, ce qui est bon pour le Cameroun l'est aussi pour le Tchad et vice-versa » ; mais également, qu'exprime l'émergence d'une identité diplomatique sous-régionale des deux pays. A ce sujet, il suffit de mentionner qu' à Libreville le 23 juin 2000, lorsque la session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la CEMAC a décidé de reconduire Jean-Felix Mamalepot dans ses fonctions de gouverneur de la BEAC pour un troisième mandat de cinq ans, les deux pays ont formulé des réserves communes en rapport à cette décision.

Les fondements du couple méridional

A l'inverse du couple septentrional où, comme nous venons de le voir, l'économique s'enracine dans une confluence de facteurs multiformes, l'alliance méridionale, animée par le Gabon et le Congo, repose essentiellement sur des facteurs autres qu'économiques. Ceux-ci vont de la géographie à la sociologie en passant par une intense coopération. En effet, des relations entre le Congo et le Gabon semblent transparaître une interpénétration symbiotique fondée sur des similarités ethniques très profondes, dans les zones frontalières, entre les Kota, Mbédé, Nzebi, Punu, Téké et Vili. De plus, le Gabon ayant été une province historique du Congo, les entités sociopolitiques du Gabon ont été soit vassales soit énormément influencées par celles du Congo dont les deux principales ont été celles des Teké et du Loango. L'histoire des relations congolo-gabonaises est ainsi caractérisée par une origine coloniale commune, un système d'exploitation économique similaire et complémentaire et le sentiment d'une communauté de destin.
Et comme pour parfaire ce tableau, de nombreux et profonds liens personnels sont nés entre les classes dirigeantes des deux pays. Ceux-ci vont des mariages à la camaraderie, en passant par la parenté. Pour ce qui est des mariages, l'épouse du président Bongo, née Edith Sassou Nguesso est la fille du Chef de l'Etat congolais Denis Sassou Nguesso. Du côté de la camaraderie, plusieurs membres des deux classes dirigeantes se sont connus sur les blancs d'école : Omar Bongo a fait la plus grande partie de ses études à Brazzaville ; les généraux Sassou Nguesso et Jean Boniface Assele du Gabon ont été des condisciples dans la ville congolaise de Dolisie. Du point de vue de la parenté, plusieurs membres des deux classes dirigeantes sont cousins au sens africain du terme : Omar Bongo est Teke ; le député et ancien ministre gabonais Zacharie Myboto est Nzebi et de même souche que Pascal Lissouba. D'où, constate Awoumou Côme, la fièvre qui a saisi la classe dirigeante gabonaise au plus fort de l'affrontement armé entre Sassou et Lissouba[2].

Les fondements du couple méridional

Cette densité de rapports sociaux amène donc finalement à comprendre pourquoi par exemple, comparée à l'immigration camerounaise, celle en provenance du Congo n'est pas souvent perçue par les autorités gabonaises comme une source de problème ou une menace pour leur économie. Tout cela donne à la coopération bilatérale congolo-gabonaise un caractère convivial et très affirmé. Cette convivialité se manifeste par un certain nombre de faits dont le principal semble être le choix du Président Bongo comme médiateur institutionnel des différentes guerres civiles congolaises. Il en a notamment été ainsi, bien avant que son gendre redevienne le chef de l'Etat congolais.
De manière incidente cependant, Libreville est apparue comme la ville étrangère qui a accueilli toutes les grandes phases du règlement des affaires congolo-congolaises. La conséquence d'une telle harmonie, c'est l'adoption de positions communes au sein des différentes enceintes sous-régionales. Ce n'est pas seulement la décision des chefs d'Etat de la CEMAC évoquée plus haut, relative à la reconduction de Jean-Felix Mamalepot dans ses fonctions de gouverneur de la BEAC pour un troisième mandat qui le prouve. On a retrouvé la même communauté d'intérêt dans la gestion de la crise centrafricaine, notamment, lors de la formation de la première force d'interposition CEMAC. En effet, sur les 303 soldats réellement déployés dans un premier temps, on y comptait 146 gabonais et 126 congolais (soit 272 pour ce seul couple ; les 31 restant revenant à la Guinée équatoriale). Par ailleurs, lors de la dernière inauguration du terminal pétrolier du Pipe line Tchad-Cameroun à Kribi, seuls le Gabon et le Congo n'ont pas été représentés au plus haut niveau. Ces absences qui ont en réalité rappelé celles du Président Biya aux deux dernières rencontres sous-régionales tenues à Brazzaville (CEEAC) et à Libreville (CEMAC) sont à mettre dans le sillage de cette déclaration du Président Bongo parlant de son homologue camerounais: « Biya ? S'il y a un problème entre lui et moi ce n'est pas en tout cas de mon fait. Paul Biya, Abdou Diouf et moi-même avons un parcours similaire (…) j'ai d'excellentes relations avec Abdou Diouf, que je considère vraiment comme un frère. Avec le Président Biye aussi, je suppose. Je sais qu'on ne le voit guère ici, à Libreville, alors que moi, je me suis rendu à Yaoundé, aux sommets de l'OUA et de l'UDEAC. Que faudrait-il faire ? Que je n'y aille plus, afin que nous soyons à armes égales?»[3].

Deux couples semblent donc désormais se faire face dans l'espace CEMAC. Et même si d'un point de vue opérationnel, le couple septentrional dispose de plus d'atouts que son concurrent méridional[4], il n'en demeure pas moins vrai

[1] Joseph Vincent NTUDA EBODE, «Géopolitique des régions africaines : quel destin pour l'Afrique médiane latine?», *Diplomatie magazine*, n°11
[2] AWOUMOU Côme Damien Georges, «Le Couple Cameroun-Gabon et la dynamique d'intégration en Afrique centrale : enjeux, contraintes et réalités», Thèse de troisième cycle en Relations Internationales (Sous la direction de L. ZANG), IRIC, 2002.
[3] *Jeune Afrique*, n° 1975 du 17 au 23 novembre 1998.
[4] Vers une nouvelle structuration des alliances en Afrique centrale CEMAC ? *Enjeux* , n° 20

que le contrôle des deux états tampons constitue pour l'un comme pour l'autre couple un enjeu de première importance. Quelles stratégies mettent-ils en œuvre pour s'attirer leurs préférences ?

Les stratégies des couples vis-à-vis des électrons libres

Les rapports entre les couples septentrional et méridional et les deux électrons libres que constituent désormais la Guinée équatoriale et la Centrafrique n'ont pas été très conviviaux ces dernières années. A titre illustratif, on sait que lors du sommet sur les questions de sécurité en Afrique centrale, tenu à Malabo du 24 au 25 février 2000, la délégation camerounaise a été retenue à l'aéroport de Malabo. Cette situation n'était pas le fruit d'un hasard. Tout au contraire, elle s'inscrivait dans un contexte de revendications frontalières et de suspicion généralisée des autorités de Malabo vis-à-vis de Yaoundé. En effet, hormis les incursions sur la localité Kye-Ossi faites de temps à autres par les forces de sécurité équato-guinéennes, le Président Obiang lui même n'est pas toujours réservé vis-à-vis des Camerounais. Pour lui par exemple, il y a deux types de criminalité dans son pays : une est menée par les Nigérians et l'autre plus subtile est l'œuvre des Camerounais. Les conséquences d'un tel esprit ne se sont pas fait attendre, comme on l'a vu suite à la rumeur faisant du Cameroun la base arrière des mercenaires à l'origine de la dernière tentative de coup d'Etat en Guinée équatoriale. De nombreux Camerounais ont été sans égards expulsés.

Les stratégies des couples vis-à-vis des électrons libres

Même si les rapports avec la Centrafrique n'atteignent pas un tel degré d'hostilité, il n'en demeure pas moins vrai que le Président Patassé avait également, en son temps, accusé le Cameroun d'avoir servi de transit aux armes ayant failli le renverser. On se souvient d'ailleurs que cette crise s'était propagée jusqu'à la frontière, lorsque les forces de sécurité centrafricaines revendiquèrent une parcelle du territoire camerounais[5].

Les relations avec le couple méridional ne sont pas non plus au beau fixe. Les problèmes du Gabon avec la Guinée équatoriale font depuis un temps la une des journaux. En somme, hormis le conflit frontalier qui oppose les deux Etats sur l'île de Bioko et la partie continentale, Rio Muni[6], la Guinée se prolonge au Sud de la Baie de Biafra par les îlots Annobon, Coristo, Elobey et Chico. Ces iles font face au Gabon et l'empêchent d'étendre sa juridiction sur l'Atlantique. Mais un troisième conflit beaucoup plus sérieux à propos de l'île de Mbagné oppose le Gabon à la Guinée équatoriale. Ce dernier pays revendique l'île qui est cependant sous souveraineté gabonaise. Les négociations bilatérales entamées en mai 2003 se sont rapidement retrouvées bloquées, ce qui a conduit le Secrétaire Général de l'ONU à proposer une médiation internationale et le dossier a été confié en septembre 2003 à l'avocat canadien Yves Fortier, ancien ambassadeur d'Ottawa auprès des Nations-Unies. On sait également que le Gabon, après s'être porté médiateur du conflit centrafricain s'est finalement retrouvé au centre de son règlement armé. La force d'interposition de la CEMAC, sous la direction d'un Général gabonais, n'ayant pas pu empêcher le renversement de l'ancien président Patassé, s'est rapidement retrouvée au centre d'une polémique sur sa responsabilité dans ce renversement.

Les deux couples qui se font face en Afrique centrale CEMAC ne sont donc pas toujours bien vus par les « Etats tampons » qui les séparent. Quelles stratégies ces deux couples adoptent-ils pour faire face à l'adversité et s'attirer néanmoins la fidélité de ces électrons ?

Pour le Cameroun, l'option reste celle d'une stratégie conciliante consistant à minimiser les conflits qui l'opposent à ces différents pays. Cette position a été constante aussi bien pour ce qui est des coups d'Etat en Centrafrique et en Guinée équatoriale, que pour ce qui est des conflits frontaliers avec la Guinée équatoriale, la Centrafrique voire des expulsions des Camerounais. Tout en minimisant ces conflits cependant, le Cameroun mène une diplomatie discrète et ferme pour défendre ses intérêts. Ainsi, les crises évoquées plus haut ont-elles toujours été réglées dans les délais qui autorisent au Cameroun de restaurer son autorité. Il en a ainsi été lorsqu'en 2001, les éléments des forces armés centrafricaines sont entrés de manière inconsidérée sur le territoire camerounais. La réaction du Cameroun a été très rapidement suivie de la tenue d'une commission mixte. Cette crise a semblé prendre définitivement fin dernièrement, avec l'invitation du président Bozizé à Kribi à l'occasion de l'inauguration du Pipe line et le don d'un chèque de plus d'un milliard de francs qui lui a été fait.

Avec la Guinée équatoriale, on semble également assister à un réchauffement des relations s'exprimant à travers le ballet diplomatique qu'a vecu Yaoundé ces derniers temps. Après les expulsions évoquées plus haut, le Président Obiang a dépêché à Yaoundé son ministre des affaires étrangères Pastor Micha Ondo, le 22 mars 2004. Avant que la plus haute autorité elle-même viennent s'expliquer auprès de son homologue camerounais le 26 mars 2004. De cette rencontre est née l'idée de la reprise de la grande commission mixte Cameroun-Guinée équatoriale, tenue à Malabo le 8 juin 2004 en vue d'étudier les questions créées par cette action musclée.

---

5 MAHAMAT Abakar, «Fluctuations de la production pétrolière et redistribution de la puissance en Afrique centrale (1990-2004)», Mémoire de DESS en Relation Internationales, (Sous la Direction de J.V. NTUDA EBODE), IRIC, 2005.

6 MISS Emmanuel, « Géostratégie maritime dans le golfe de Guinée », *Revue Africaine de Défense*, n° 2, mai 2000, p. 39 ;

7 NTUDA EBODE Joseph Vincent, « Quel avenir pour la Centrafrique ? », *Diplomatie magazine*, n° 4, juillet août 2003.

8 Joseph Vincent NTUDA EBODE, « Cameroun-Centrafrique : agitation passagère ou crise de fond ? » *Enjeux* n° 7.

Le Gabon pour sa part adopte une stratégie contraire. Celle-ci consiste d'une part à être présent partout et à le faire savoir et, d'autre part, à exploiter toutes les crises opposant ces électrons au couple septentrional pour mieux se positionner. On comprend alors pourquoi Libreville a dépêché une mission en Guinée équatoriale juste après la tentative du putsch de mars 2004, (officiellement pour témoigner de son soutien et de sa solidarité à son frère Obiang), alors même que le Cameroun était injustement mis en accusation. On comprend également pourquoi le Gabon va prendre la tête des forces d'interposition de la CEMAC en Centrafrique. Cette opération lui permet à la fois d'affirmer sa capacité de projection et donc de présence, mais également, de contrôler l'action du couple septentrional représenté ici par une très grande implication du Tchad. On pourrait d'ailleurs aussi interpréter l'absence du Cameroun dans ce contingent par la forte implication de son allié tchadien.

L'on peut donc retenir qu'a défaut d'avoir un leader individuel, l'Afrique centrale CEMAC s'engage lentement mais sûrement vers un leadership de couple. Dans la compétition qui fait rage entre le bloc septentrional et celui méridional, s'il est vrai que le premier dispose des atouts non négligeables, l'avenir appartiendra au couple qui saura structurer autour de sa puissance une entente intégrant au moins l'un des deux Etats tampons. Dans les deux stratégies en compétition, si celle du Président Bongo semble plus manœuvrière et donc politique ; et celle du Président Biya davantage diplomatique et donc globale, rien n'indique cependant la vulnérabilité de l'une par rapport à l'autre. En conséquence, seule leur combinaison avec les potentialités réelles de chaque couple est de nature à faire obtenir un avantage comparatif à l'un ou à l'autre.■

Le parlement panafricain : une gestation classique ?

Par
Côme Damien Georges AWOUMOU
Internationaliste, FPAE (CAMEROUN)

La création d'un parlement communautaire induit forcément la satisfaction de préalables techniques et des abandons de souveraineté. Raison pour laquelle sa mise en place se fait souvent suivant une démarche pragmatique et progressive, passant par une phase transitoire d'au moins 5 ans. Tel a été le cas du parlement de l'Union européenne. Et la gestation du parlement de l'Union Africaine (UA) n'échappe pas à cette réalité.

Destiné à assurer le contrôle démocratique des institutions et organes de l'UA, le parlement panafricain est constitué de 265 membres issus de 53 pays, qui se réuniront deux fois par an.

Certes, ses principaux responsables ont déjà été désignés (sa présidente est la Tanzanienne Gertrude Mongella) et sa première session s'est ouverte à Midrand, près de Johannesburg en Afrique du Sud, le 16 septembre 2004.

Mais la pose des fondations n'est pas achevée. L'institution ne pourra pleinement jouer son rôle que lorsque certains chantiers seront menés à leur terme. Il s'agit notamment des questions suivantes :

Le siège

La communauté africaine a désigné Johannesburg comme ville d'accueil du parlement de l'UA. Cependant, les locaux définitifs, à fournir par le gouvernement sud-africain, ne seront disponibles que vers 2009.

Le financement

Pour le moment, les parlementaires soumettent un budget laissé à l'appréciation de la Conférence des chefs d'Etat de l'UA. Et même si l'Afrique du sud s'est engagée à prendre en charge à hauteur de 5 milliards de F CFA les frais de transport et autres dépenses annexes du parlement panafricain au cours de l'année 2005, il est évident qu'il est indispensable de lui assurer des ressources nécessaires à un fonctionnement adéquat. Ce problème de financement, est la cause principale de l'interruption de la première session du parlement qui aurait dû s'achever le 7 octobre 2004. Les importantes inégalités matérielles observées entre parlementaires, et surtout leurs incidences sur l'ambiance du travail, justifiaient avec pertinence une telle décision.

Les textes organiques

En raison de leur nature, les parlements sont des institutions souveraines qui se chargent eux-mêmes de la rédaction de leurs textes organiques (règlement intérieur, etc.). C'est pour cela qu'à leur naissance, on les dote essentiellement d'un protocole de création qui n'en fait que des instances délibératives. A charge pour eux de négocier et de conquérir des pleins pouvoirs sur le plan législatif, et d'apporter des clarifications notamment sur :

- La répartition des sièges. Elle se fait sur la base de l'importance démographique de chaque pays membre. Par conséquent le fait qu'actuellement chaque délégation soit constituée de 5 parlementaires n'est que provisoire.
- Les modalités de désignation des parlementaires : suffrage universel direct ou indirect, scrutin de liste ou uninominal…
- La composition des délégations. Le parlement de l'UA aura à décider s'il reconduit la disposition qui figure actuellement dans ses textes et qui recommande que chaque Etat désigne une délégation dont la composition reflète la diversité des genres (avec au moins une femme) et des opinions politiques de chaque parlement.
- Les attributions.
- Le régime juridique des parlementaires : immunité et privilèges.

En résumé, le parlement panafricain semble suivre un processus de gestation classique. Toutefois, on peut, par anticipation, s'interroger sur l'efficacité d'une telle institution dans un contexte régional où la volonté d'intégration est discutable, et où la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance peinent à s'enraciner. ■

Le retour de la Libye sur la scène diplomatique internationale.
Quelles conséquences pour l'Afrique centrale ?

Par
Rose Gisèle NDO'O
étudiante en histoire, UY I (CAMEROUN)

Mise au ban de la communauté internationale depuis 1992 en raison de son appui au terrorisme international, la Libye effectue depuis 2004 sa réintégration sur la scène internationale. La Libye a opté pour la paix et la sécurité internationale, en retour l'Occident lui a délivré un certificat de bonne conduite. C'est le sens qu'il faut donner aux visites d'Etat de nombreux Chefs d'Etats et gouvernements occidentaux.[1] Quelle peut-être l'incidence de ce revirement diplomatique international de la Libye pour l'Afrique centrale ?

Acteur économique majeur ?

La première hypothèse voudrait que forte de ses pétrodollars, la Libye adopte une politique d'investissement tout azimut dans l'amélioration de ses relations avec ses voisins de l'Afrique centrale. On peut imaginer, que l'argent qui a servi dans les années 1970 et 1980 à déstabiliser l'Afrique centrale puisse par un effet d'inversion axiologique servir à dynamiser les économies de la sous région qui relèvent pour la plupart de l'initiative PPTE. Par ailleurs, l'Afrique centrale peut se révéler un champ fructueux pour les investissements Libyens. Avec le transfert de technologie qu'elle exige de l'Occident, forte de cela, de ses capitaux, des dividendes de la paix, la Libye peut devenir un acteur économique majeur sur un plan multisectoriel. Elle pourrait même servir d'exemple pour la coopération Sud/Sud au même titre que l'Afrique du Sud et à un moindre degré le Nigeria.

Artisan de paix et de la sécurité collective ?

L'autre dimension de l'intervention de la Libye en Afrique centrale est du registre de la sécurité collective. En effet, selon les analystes, l'Afrique centrale est le troisième arc de la conflictualité en Afrique.[2] La Libye va jouer un rôle important pour la résolution des conflits que parfois elle alimentait. La Libye jadis Etat perturbateur, peut dont être un acteur de la paix. Le ton a d'ailleurs été donné par le guide de la Jamahiriya en 1999 : « je voudrais mettre fin aux problèmes des grands lacs, ensuite mettre un terme à la guerre civile au Congo-Brazzaville[3] ». En 2001/2002, on a assisté à l'implication Libyenne dans la médiation de la crise politico-militaire qui a emporté le régime Patassé. C'est donc dire que le retour libyen est porteur de nouvelles orientations dans le domaine de la résolution des conflits en Afrique centrale.

Partagée entre l'Afrique centrale et l'Union Européenne ?

Cependant, au-delà de toutes ces considérations, un certain nombre de réserves subsistent au regard des démarches de rapprochement de certains pays d'Europe vis-à-vis de la Libye. Considérée depuis peu comme la plaque tournante de l'immigration clandestine vers l'Europe et notamment vers l'Italie, pour certains esprits, la Libye pourrait délaisser son partenariat souhaité avec l'Afrique centrale pour un rapprochement avec l'Union Européenne qui présente des perspectives économiques plus rentables. C'est une hypothèse peu probable quand on sait que Kadhafi qui s'identifie souvent à Hannibal est très subtil et très habile. Mais ce serait oublier la fidélité du guide de la Révolution à la recommandation d'Hamilcar à Hannibal : « ne jamais être l'ami des romains ». En conclusion, le retour de la Libye ouvre de nouvelles perspectives pour l'Afrique centrale. Une perspective holiste (paix, sécurité, développement, transfert de technologie). Il est souhaitable que les Etats de l'Afrique centrale changent de posture par une relecture de la scène internationale et une nouvelle définition de l'iconographie du régime Libyen. Il est donc nécessaire pour ces pays de développer de nouveaux mécanismes d'attente moins défensifs et plus réceptifs pour une coopération Sud/Sud plus fructueuse avec la Libye. ■

1 TONY Blair (25 mars 2004) ;Gerard Schroder (septembre 2004) ; Jacques Chirac (24 novembre 2004) ; Silvio Berlusconi.
2 Le premier étant l'Afrique de l'Ouest et le second la corne de l'Afrique.
3 *Jeune Afrique Economie* spécial, 1999.

Comprendre les causes de conflits africains

Claudio GRAMIZI, Félix NKUNDABAGENZI, Sophie NOLET et Frederico SANIOPENTO
Enfants soldats, Armes légères et conflits en Afrique centrale.
Les actions de la coopération au développement de l'Union Européenne et de la Belgique. Rapport du GRIP, 2003/3, 44p.

Dans la série des publications les « Rapports du GRIP » (Groupe de Recherche d'Information sur la Paix et la Sécurité) le n°2003/3 traite de façon assez succincte, mais de manière significative, le problème récurrent des conflits en Afrique et précisément en Afrique noire. Leurs spécificités avec une catégorie de combattants les enfants soldats, le problème de la prolifération des armes légères dans les zones de conflits et ailleurs enfin, le lien entre le développement économique et l'atténuation des conflits.

Ainsi, le manuel traite de façon distincte chaque problème soulevé. Pour les armes légères, on commence par relever quelques définitions pour scinder le domaine d'étude afin de comprendre ce qui est en termes techniques une arme légère. En plus, on s'attarde sur ce qui fait de ce type d'armes, l'objet essentiel de la prolifération de la violence.

Les conséquences de cet état de chose sont inévitablement les conflits qui en découlent. D'où l'équation, présence massive de ces armes et alimentation des conflits. Sans pourtant trouver en la disponibilité des armes la cause principale des conflits en Afrique, néanmoins leur présence exacerbe la spirale de la violence. Ces recherches arrivent aussi à une conclusion. Les caractéristiques de ces armes favorisent l'enrôlement d'un type de combattant qui enfreint de manière flagrante le droit des conflits armés et les conventions signées dans le domaine ; c'est l'utilisation des enfants dans les champs de bataille. Ainsi, le rapport relève que les combattants en « biberons » seraient au nombre de 30 000 dans les guerres africaines et dresse la liste de pays qui utilisent ce genre de combattants.
Une autre partie de la brochure se penche sur les causes de conflits africains. Les conflits africains auraient une spécificité particulière par rapport au reste du monde. Avec des causes multiples identifiées, si cela s'avère exact, il suffirait de commencer à combattre les causes pour esquisser un début de solution aux conflits qui appauvrissent le continent.
Le sous-développement économique est l'une des causes retenues parmi les sources de conflits. La brochure finit par une note d'espoir, en mettant un accent particulier sur la coopération économique entre l'Afrique et l'Union Européenne.

Le fascicule essaie d'analyser de manière globale les causes de conflits qui secouent le continent. S'il relève quelques éléments déterminants, il ne va malheureusement pas en profondeur à cause de la nature même du rapport qui se veut un exercice de synthèse .
Néanmoins, la brochure serait bien intéressante à tout décideur qui veut comprendre même de manière brève, les causes de la plupart des conflits d'Afrique noire, ou mieux encore comment les prévenir.■

JBO

COUPON D'ABONNEMENT à ENJEUX

A retourner, dûment complété, avec votre règlement à l'ordre de la FPAE:
FPAE B.P.: 164 Yaoundé-Cameroun Tél./fax : (237) 223 39 01, (237) 222 31 49
E-mail: fpae@gcnet.cm Site: www.fpae.org

Nom .....Prénom(s).....
Société ou institution .....Fonction.....
Adresse .....Tél/Fax.....
E-mail.....
Ville..... Pays.....

Abonnement annuel (4 numéros)	Nbre	Tarifs en FCFA	Tarifs en euros	Total
Personne individuelle		15 000	23	
Institution		25 000	38	
Frais de port étranger		5 000	7,5	
Montant total				
Abonnement de soutien				

☐ Espèces
☐ Chèque (Cameroun et France)
☐ Mandat

Date et signature

La dynamique politique de l'Afrique centrale depuis la fin du mobutisme

Colette Braeckman, 1999, *L'enjeu congolais. L'Afrique centrale après Mobutu*, Paris, Fayard, 428 p.

Préoccupée par l'avenir de l'Afrique centrale dont elle a définitivement fait son dada, journaliste au quotidien belge *Le Soir* et collaboratrice au *Monde diplomatique*, Collette Braeckman initie par cet énième titre[1] une réflexion qui recentre la question d'un enjeu : celle de «L'Enjeu Congolais» au sortir de l'ère du mobutisme. Pour étayer son propos qui se situe à l'intersection entre -naturellement- le récit et le commentaire journalistique et une analyse de sociologie et d'anthropologie politique, Braeckman construit un argumentaire dont l'armature permet d'examiner l'évolution et le jeu des forces politiques internes en présence [pp.15-165] ; l'importance, le poids et l'incidence des pays voisins dans ledit processus [pp.169-294] et la nouvelle donne politique en interaction avec la recomposition du nouvel équilibre mondial [pp.297-415].

Les métastases d'un conflit

Braeckman analyse de manière subtile et à travers l'équilibre précaire des forces en présence, une situation de paradoxe apparent : le rapport faussement extrinsèque entre le génocide rwandais, la gestion du passif de la question hutu, la guerre entre les Banyamulengue [Tutsis vivant au Sud-Kivu] et l'armée zaïroise qui débuta en octobre 1996 et l'état de déliquescence du régime mobutiste. A l'observation, il existe pourtant une interaction forte notamment entre ce génocide qui génère justement des effets induits directs par le biais de la forte instrumentalisation de la donne ethnique et qui finira par peser très lourdement sur l'avenir politique du Zaïre. Et par extension, sur toute la recomposition géopolitique d'une Afrique centrale qui est plus que jamais en proie aux démons de la division et de la haine tribalo-ethnique : c'est pourquoi « La persécution des Tutsis congolais, la menace que représentaient les camps des réfugiés hutus, les risques de déstabilisation du Burundi n'auraient jamais cependant suffi à provoquer la guerre s'ils ne s'étaient inscrits dans un contexte plus vaste, à savoir la déliquescence du régime de Mobutu, qui devait être l'occasion d'une vaste redistribution des cartes en Afrique centrale. » [p. 34] Cette situation de tension extrême est légitimée par cet « enjeu congolais » qui se retrouve au centre de convoitises de toutes sortes, et surtout de paradoxes aussi renversants les uns les autres : l'exemple de Joseph Désiré Kabila [pp.19-22] attendu pourtant[!]comme « le sauveur » dès mai 97 date de son entrée à Kinshasa, ou celui du général mobutiste Mahele [pp.18-19] qui sera abattu par une faction de la garde prétorienne dirigée par l'un des fils de Mobutu, Kongulu, dénotent de la complexité d'une situation politique interne et surtout de l'imprévisibilité de la réaction des populations qui firent montre à ces occasions précises, d'une conscience politique aiguë ou, à tout le moins, carrément anticonformiste.

Mais, vérité de Lapalisse, les richesses minières du Congo constitueront toujours la cause de l'avidité qui caractérisent les «contributions volontaires» [pp. 163-165] multiformes et multisectorielles et puissants «adjuvant de la guerre» [Ibid.] d'une multitude d'acteurs décisifs extérieurs dans un processus qui n'en finit plus d'inquiéter l'opinion publique internationale : on relira avec intérêt à cet effet l'analyse -minimaliste certes- que Braeckman propose par rapport à la position d'un pays comme le Zimbabwe dans le processus global de l'économie congolaise [pp.287-294]. Ce deuxième aspect du texte de Braeckman sera traité avec la même conviction et la même verve de journaliste politique ; celle d'un «spectateur engagé» [R. Aron] et inquiet de l'avenir de milliers d'individus d'hommes de femmes et d'enfants victimes de la cupidité et du cynisme des hommes politiques et d'affairistes internationaux de tous bords. La dernière partie se présente, elle, comme une sorte de méditation sur la capacité réelle dont est dotée le souverain-bien à diriger et à gérer au-delà de ses ambitions propres et la présence quasi permanente de ses alliés, un pays qui finit par se percevoir comme une nébuleuse. Kabila que Braeckman désigne -à raison !- par l'expression «vieux révolutionnaire aux mains vides» [p.297] s'est certainement retrouvé non seulement rattrapé par ses vieux démons de révolutionnaire communiste des années 60 des temps des maquis avec le Che, mais surtout à cause de sa position inconfortable et de son impertinence vis-à-vis de quelques acteurs internationaux de poids, comme la parfaite victime en fin de compte d'un long processus qui ne finit pas encore de compter ses morts. Et l'enjeu congolais est peut être là ; dans cette nécrophilie relative à tout processus de reconstruction politique en Afrique et plus précisément en Afrique centrale, et qui doit impérativement aujourd'hui être érigée est catégorie politique d'analyse.■

JON

[1] Voir notamment et toujours chez Fayard : *Le Dinosaure: le Zaïre de Mobutu* [1992] ; *Rwanda: histoire d'un génocide* [1994] et *Terreur africaine. Burundi, Rwanda, Zaïre : les racines de la violence* [1996].

Comprendre la dynamique des conflits forestiers au Cameroun : contexte socioculturel et cadre méthodologique

Patrice BIGOMBE LOGO et Bernard DABIRE ATAMANA [Sous la dir.], 2002,
Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun, Presses de l'UCAC, 218 p.

La réflexion stratégique sur les forêts –qu'elles soient tropicales ou équatoriales- constitue aujourd'hui un champ de recherches plurielles qui rend possible toute possibilité de démarche positive sur l'or vert. Et précisément sur la grande zone méridionale du Cameroun : celle qui regroupe administrativement les provinces du Sud, Centre, Est, Sud-Ouest et Littoral. C'est cet espace géopolitique qui permet au politiste Bigombé Logo et à l'agronome Dabire Atamana de paramétrer la dynamique des conflits en zone d'écosystèmes forestiers camerounais. A la suite de Marie-Claude Smouts qui proposait déjà une analyse poignante sur les avancées et les limites réelles de l'ordonnancement de l'action internationale par rapport au paradigme de la «gestion durable» des forêts tropicales[1] , la réflexion de ces deux chercheurs, fortement impliqués dans la compréhension des conflits liés à l'écosystème forestier africain, préconise dans l'optique légitime d'une typologisation des conflits forestiers camerounais, une clarification autant que faire se peut exhaustive qui met en interaction les «acteurs» et/dans leur milieu ambiant. Cela, dans la mesure où ces deux groupes se déterminent fondamentalement comme un agrégat complexe dont les contours sociologiques ne sont pas toujours faciles à circonscrire.

Repères

Il y a une dizaine d'années une étude du programme Arbres Forêts et Communautés Rurales (FTPP) avait mis l'accent sur l'identification des acteurs et la typologie des conflits forestiers. Ces travaux furent relayés en leur temps par l'atelier régional à Niamey (Niger) du 4 au 8 décembre 1995 : il s'agissait en fait de tenter une réinterprétation critique des conclusions de ladite étude afin d'en élargir la réflexion. Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun s'inscrit donc dans le prolongement épistémologique de ces études-là en mettant davantage l'accent notamment sur « […] le cadre législatif, réglementaire et coutumier de la gestion des ressources forestières et à l'étude des cas de conflits liés à l'exploitation forestière industrielle et à la conservation, avec une emphase sur les mécanismes, méthodes et outils de gestion, des conflits, leurs forces et faiblesses et leurs besoins en réinforcement.». On apprend à la lecture (facile) de cet ouvrage-cadre sur un paradigme qui prend de plus en plus de l'importance dans le champ des études stratégiques et prospectives sur la forêt, qu'il existe deux types de conflits essentiels notamment le *conflit vertical* caractérisé par des acteurs et des protagonistes de nature différente, et le *conflit horizontal* caractérisé par des acteurs de même niveau et de même nature ; que les principaux protagonistes regroupés par affinités électives en deux groupes avec d'un côté la puissance tutélaire de l'Etat, les intouchables exploitants forestiers, les puissantes élites locales et les indispensables projets, et les populations locales d'autre part. On apprendra aussi, avec émoi, que les mesures souvent préconisées par l'Etat et qui tirent leur légitimité de l'histoire coloniale relativement à la gestion des écosystèmes forestiers anciens, sont inopérantes et quelquefois pas objectives dans leur perception, restée malheureusement statique dans la gestion des conflits forestiers actuels.

Illustrations

Quelques conflits représentatifs de cette typologie seront passés en revue : le cas dans la province de l'Est où sont opposés depuis 1994 les populations Nzimé aux pygmées Baka ; dans la province du Centre où s'affrontent depuis 1996 les sociétés SFACS [Société forestière, agricole et commerciale de Sombadjeck S.A.] et SFN [Société nouvelle forestière S.A.R.L.] et les villageois de Souhe et Mbandjock de l'Arrondissement d'Eséka ; les populations de Meyo-Centre, dans la vallée du Ntem, face aux sociétés UTC [Universal Timber Compagny] et la Société Polywood, conflit pour lequel « […] les autorités administratives [estimeront] qu'un bœuf et des casiers de bières étaient suffisants pour dédommager les populations. » et dont la sociogenèse remonte à 1993. Ces conflits permettent de saisir toute l'importance des enjeux pluriels inhérents à la gestion des forêts. On remarquera –au passage- la pertinence de l'approche socioculturelle de présentation toujours suivie d'une analyse détaillée des principaux enjeux liés organiquement à la gestion desdits conflits. En revanche, on regrettera, et cela bien au-delà de la pertinence et de la justesse de l'argumentaire relatif aux directives préconisées bien que minimalistes (pp. 182-192), une forte tendance à une théorisation dont la problématique du projet ECOFAC [Ecosystèmes Forestiers d'Afrique centrale] serait la matrice qui légitime a priori l'argumentaire et le corpus alternatif préconisés par Bigombé Logo et Dabire Atamana. Il eût été utile, dans cette perspective, de s'interroger en profondeur sur les incidences de ce projet qui ferme aujourd'hui ses portes… Mais au-delà de cette limite, *Gérer autrement les conflits forestiers au Cameroun*, à cause du tour d'horizon synoptique qu'il présente de cette question (état des lieux, typologie des conflits et des acteurs, ordonnancement juridico-administratif, références historique et socioculturelle notamment), se présente comme un texte fondamental pour quiconque veut comprendre et approfondir prospectivement la dynamique des conflits forestiers au Cameroun.■

JON

[1] *Forêts tropicales jungle internationale. Les revers d'une écopolitique mondiale*, Paris, Presses de Sciences Po., 349 pages.

Le Centre Culturel Français de Yaoundé connaît depuis octobre 2004 une programmation effervescente, une activité comme jamais jusqu'alors le CCF n'en avait connu. Une programmation pléthorique donc, où s'enchaînent affluences à la médiathèque, aux cafés-concerts et aux spectacles.

En ce début d'année 2005, le CCF frappe fort avec coup sur coup deux concerts à ne pas manquer. L'ivoirienne Dobet Gnahoré en tournée dans tout le Cameroun et dans toute l'Afrique centrale fait escale au CCF Yaoundé pour deux soirées électriques samedi 12 et mardi 15 février.

La semaine suivante, Yannick Noah est l'invité du CCF pour deux concerts au Palais des Congrès de Yaoundé. Un Yannick Noah pour qui les coups d'éclat de tennisman sont désormais relégués au passé. Son envol musical est désormais évident et son dernier album Pokhara s'est vendu à plus d'un million d'exemplaires. Un succès de maître, suivi d'une tournée magistrale en France que vient couronner une tournée au Cameroun.

Ensuite le festival Jazz sans Frontières reprendra ses droits sur la place de l'hôtel de ville avec la venue cette année de l'un des meilleurs bassistes du monde : Etienne Mbappé. En haut de l'affiche du festival on retrouvera également Kayou pour un nouveau spectacle plus jazzy, et Bissima, la révélation du festival l'an passé.

Les mois d'avril et de mars accueilleront du théâtre avec notamment la pièce Ubu Roi, et de la danse avec les compagnies Tabonka et Araas. Le cinéma sera toujours à l'honneur le dimanche à 18h et les mercredis et jeudis à 20h. Après le succès des Choristes et du film d'Arthur Sibita Les coopérants, la salle du CCF continuera à projeter des film français et africains.

Un CCF plus que jamais dynamique où vous pouvez venir boire un verre, notamment les jeudis, vendredis et samedis à 18h pour les café-concerts. L'occasion également de découvrir la formidable exposition de sculptures de l'artiste plasticien Feromeo jusqu'à la fin du mois d'avril.

www.ccfyaounde.com.

Bref aperçu rétrospectif de la coopération entre les pays riches et l'Afrique

Par
Joseph OWONA NTSAMA
Historien, FPAE, (CAMEROUN)

Les TICAD ou l'exemple japonais

Les deux conférences internationales sur la dimension sociale du développement en Afrique (Ticad I et Ticad II) tenues respectivement en 1993 et en 1998 et les différentes actions allant dans le sens du rétablissement et du maintien de la paix en Afrique subsaharienne, avec pour ce faire la somme allouée de 600 millions de dollars US déboursés entre 1994 et 2000, sont autant d'actes concrets accomplis par la diplomatie nippone en faveur des pays africains. Ces actes ont permis non seulement aux Africains d'entrevoir des possibilités d'arrimage à «l'économie-monde», mais surtout d'apporter leur caution et leur soutien en temps opportun à la diplomatie japonaise en quête d'une nouvelle dimension internationale. Il serait inutile ici de rappeler le désir plusieurs fois renouvelé du Japon de faire partie du très sélect Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Sous l'impulsion du diplomate Yasukuni Enoki, le Japon avait résolument mis l'accent sur l'Afrique. Des deux côtés les enjeux étaient importants ; la donne et la mise aussi. Ces actions conjuguées ont placé le pays du Soleil Levant au deuxième rang des grands pourvoyeurs d'aide publique au développement [Apd] en Afrique après la France. Mais, cela a-t-il suffi à susciter réellement un espoir pour l'Afrique ? On aurait pu craindre que la grave récession économique, avec notamment un taux de chômage qui avait atteint le niveau de 4,9% -taux le plus élevé depuis 1950- vienne tempéré cet enthousiasme nippon. D'où toute la spéculation sur la capacité réelle du Premier Ministre, Junichiro Koizumi, -en poste à l'époque seulement depuis le 26 avril 2001- à surmonter toutes ces difficultés par rapport à la complexité des problèmes structurels de l'économie japonaise et ses ambitions légitimes à positionner son pays comme partenaire de développement incontournable pour les pays africains.

L'arrivée au pouvoir de George W.Bush suscita des interrogations légitimes sur la nouvelle impulsion donnée à la reconfiguration d'une vulgate du développement pour l'Afrique : cette dernière était plus que jamais «mal partie» ! La Belgique qui venait d'accéder à la présidence de l'Union européenne pour l'année en cours, après le Portugal et la France, pouvait-elle peser du même poids pour l'Afrique et les ACP dans les négociations avec les pays les plus industrialisés de la planète? Les ambitions ultra-libérales de l'Amérique n'allaient-elles pas phagocyter les efforts consentis pour sortir l'Afrique de son cercle d'endettement vicieux ?

Quelques Sommets Internationaux décisifs, mais…

Dès lors, la question fondamentale se résumait à comment repenser une évolution pour l'Afrique en terme d'augmentation substantielle du taux de 1% que représentait sa contribution dans le PIB mondial et les 2% du commerce international. Cela d'autant qu'on se trouvait dans un autre contexte de rapports de coopération liant le continent africain à l'Union européenne. A la suite de l'initiative de Cologne, le Sommet du Caire tenu du 3 au 4 avril 2000 avait généré une nouvelle stratégie initiée dans le cadre du programme HIPC2 (Aide aux pays pauvres hautement endettés) avec un budget s'élevant à 27 milliards de dollars US. Initiative fortement influencée par la nouvelle perception japonaise des rapports avec l'Afrique. Dès lors, la diplomatie nippone se positionnait de manière stratégique et décisive dans un contexte où l'Afrique avait plus que jamais besoin de soutien. Or, la complexité des mesures d'assainissement telle qu'elles furent initiées par le Sommet de Cologne a justifié a posteriori la position de la France. En effet, celles-ci garantissaient sur une durée de 3 ans, un allégement de 90% sur l'encours de la dette publique des ACP. L'Allemagne de Gerhardt Schrœder, elle, proposera à l'époque pour la couverture des frais relatifs à l'éligibilité des pays sur l'initiative de Cologne, la somme de 700 milliards de DM. On constata donc comme une sorte de flexibilisation relative dans la dynamique globale de l'allégement. Mais la complexité procédurière des mécanismes institutionnels et du mécanisme de mise en œuvre de cet allégement ne suscita pas, pour les pays ACP, le plus grand optimisme : le bout du tunnel n'étant pas encore pour demain.

D'un autre côté, la situation avec le G8 était davantage complexifiée par le statut international des pays les plus industrialisés du monde, et celui des pays ACP, toujours à la recherche des voies et moyens pour devenir des partenaires « véritablement » actifs. Ce qui à l'évidence avait permis une restructuration des rapports de coopération en modifiant la perception des Sommets sur l'avenir de l'Afrique et les pays du Tiers Monde. L'Afrique se retrouva donc à la croisée des chemins avec d'un côté, la difficulté réelle d'accéder à un véritable consensus avec le G8, et de l'autre, les difficultés structurelles liées au système de l'initiative PPTE [Pays Pauvres Très Endettés] avec une Europe unifiée.

La déception de l'Afrique fut donc à la dimension des espoirs fondés sur ces Sommets des pays les plus industrialisés de la terre. On avait, toutefois, pour les Africains, rapidement oublié une chose fondamentale: la divergence des options de développement pour des pays certes très riches, mais n'ayant de liens historiques séculairement consolidés par un processus de colonisation établissant des rapports directs de type «métropole-colonie» avec les pays ACP. Ce fut le cas des Etats-Unis, du Canada, de la Russie et, dans une moindre mesure, le cas de l'Italie.

Les Sommets mondiaux sur l'avenir de la dette des ACP et des pays de l'Europe orientale pouvaient-ils réellement soulager les pays nécessiteux? Les différents protagonistes bénéficiaient-ils d'une marge de manœuvre suffisante pour arriver à leurs fins? Les Sommets de Lyon en 1996 et de Cologne en 1999 tout en portant sur le rééchelonnement de la dette publique des pays en voie de développement ne connaîtront malheureusement pas de suite. La dette grandissante des Pvd ne permettant pas de sortir de l'enfermement de la dette à cause de conditionnalités restrictives imposés par les pays développés. Plus qu'une estampille, le statut de PPTE devint une réalité cruelle, avec ses affres et son cycle de perpétuation.■